



JUSTTRANSITION

Transition juste.
Blueprint pour une politique en Belgique :
180 recommandations.

Table des matières

Résumé.....	6
1. Introduction	11
2. La nécessité d'une transition écologique.....	12
2.1. Les limites planétaires.....	12
Autres enjeux	13
Le niveau politique adéquat.....	14
2.2. Objectifs politiques (provisaires)	14
2.3. Innovations et transitions des systèmes sociotechniques	15
3. Satisfaire les besoins fondamentaux : se heurter aux limites planétaires	17
3.1. Se nourrir	18
3.2. Se loger.....	19
3.3. Se (faire) soigner	19
3.4. Se déplacer.....	20
4. L'importance d'une transition juste	22
Différentes visions.....	23
5. Blueprint: l'approche méthodologique.....	26
5.1. Objectif et public cible	26
5.2. Cadre conceptuel et principes directeurs	26
5.3. Sources.....	29
5.4. Structure du document.....	31
6. Une transition juste : recommandations spécifiques	35
6.1. Se nourrir	35
6.1.1. Emploi	35
6.1.2. Formation et enseignement.....	36
6.1.3. Finances et investissements.....	36
6.1.4. Ressources et énergie	37
6.1.5. Genre.....	38
6.1.6. Lutte contre la pauvreté.....	38
6.1.7. Solidarité internationale	39
6.1.a. Economie.....	40
6.1.b. Gouvernance.....	41
6.2. Se loger.....	41
6.2.1 Emploi.....	41

6.2.2 Formation et éducation	42
6.2.3. Finances et investissements	42
6.2.4. Ressources et énergie.....	43
6.2.5. Genre.....	44
6.2.6. Lutte contre la pauvreté	44
6.2.7. Solidarité internationale	45
6.2.a. Politique économique.....	45
6.2.b. Gouvernance	46
6.3. Se (faire) soigner	46
6.3.1. Emploi	46
6.3.2. Formation et éducation.....	47
6.3.3. Finances et investissements.....	47
6.3.4. Ressources et énergie	48
6.3.5. Genre et inclusion	48
6.3.6. Lutte contre la pauvreté.....	49
6.3.7. Solidarité internationale	49
6.3.a. Politique économique	50
6.3.b. Gouvernance.....	50
6.4. Se déplacer.....	51
6.4.1. Emploi	51
6.4.2. Formation et éducation.....	52
6.4.3. Finances et investissements.....	53
6.4.4. Ressources et énergie	54
6.4.5. Genre et inclusion	55
6.4.6. Lutte contre la pauvreté.....	56
6.4.7. Solidarité internationale	56
6.4.a. Politique économique	57
6.4.b. Gouvernance.....	57
7. Une transition juste : recommandations générales	58
7.1.1. Emploi	58
7.1.2. Formation et éducation.....	59
7.1.3. Finances et investissements.....	60
7.1.4. Ressources et énergie	61
7.1.5. Genre.....	62

7.1.6. Lutte contre la pauvreté.....	63
7.1.7. Solidarité internationale	64
7.1.a. Politique économique	64
7.1.b. Gouvernance.....	65
7.1.c. Inclusion	66
8. Enfin : conclusion sommaire	68
Concernant les recommandations spécifiques	68
Concernant les recommandations génériques	71
Réflexion sur les travaux futurs.....	72
Annexe 1 – Publications scientifiques	74
Annexe 2 – Cycle de rédaction du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	75
Annexe 3 - Le cadre des 9 limites planétaires	76
Annexe 4 - Le niveau approprié pour la politique environnementale	78
Annexe 5 - Le cadre d'analyse DPSIR pour les questions environnementales, en détail	79
Annexe 6 - Forum pour une Transition Juste : recommandations	80

Résumé

Cette synthèse regroupe les principales recommandations, 180 recommandations au total, issues des contributions réalisées dans le cadre des Etats Généraux et de la Conférence pour une Transition Juste en Belgique. Élaborée à partir des apports formulés par plusieurs acteurs officiels, elle reflète les conclusions formulées par des experts scientifiques, des parties prenantes, des citoyens et des administrations fédérales entre 2022 et 2024. Ces recommandations visent à atteindre les objectifs de durabilité tout en garantissant une justice sociale et une attention aux plus vulnérables.

Reposant sur le cadre scientifique des neuf limites planétaires, cette synthèse souligne la nécessité de transformer les systèmes socio-économiques pour respecter les seuils écologiques tout en répondant aux besoins fondamentaux de la société. Les recommandations résultent d'un processus participatif visant à ancrer les propositions dans des données probantes et à inclure des perspectives diversifiées, assurant ainsi leur légitimité sociale. Le document suivant en réalise la synthèse et tisse des ponts entre les différents axes de travail du processus fédéral lié à la transition juste.

Trois enjeux majeurs émergent des analyses. Premièrement, la crise écologique impose une transformation profonde des modèles de production et de consommation, aujourd'hui incompatibles avec la capacité de régénération de la planète. Deuxièmement, les inégalités sociales doivent être réduites pour garantir une transition juste, où les coûts et les bénéfices sont partagés de manière juste. Enfin, l'interdépendance globale exige un renforcement de la solidarité internationale, notamment avec les pays du Sud, particulièrement affectés par les conséquences des crises climatiques et environnementales.

La synthèse s'articule autour de quatre systèmes essentiels pour assurer une transition juste. Tout d'abord le système alimentaire et agricole, qui doit évoluer vers des pratiques durables, réduire le gaspillage et favoriser les circuits courts. Ensuite le secteur du logement et de la construction, qui nécessite une amélioration de l'efficacité énergétique, une gestion raisonnée des matériaux et une lutte renforcée contre la précarité énergétique. De plus, le système de santé, dont les infrastructures doivent être adaptées pour réduire leur empreinte carbone, gérer les déchets médicaux de manière responsable et garantir un accès équitable aux soins. Enfin, le système de la mobilité et des transports doit adopter des solutions durables en matière d'infrastructures et de modes de déplacement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en permettant de maintenir la circulation des biens et des personnes.

Chaque système est appuyé par des leviers transversaux pour une mise en œuvre effective. Les leviers politiques sont au nombre de sept : l'emploi, l'enseignement et la formation, les finances et investissements, les ressources et énergies, la prise en compte de l'égalité des genres, la lutte contre la pauvreté et la solidarité internationale.

Ce Blueprint offre ainsi une vision intégrée et structurée pour accompagner les décideurs, les partenaires sociaux et la société civile dans la mise en œuvre d'une transition juste. En combinant impératifs environnementaux et justice sociale, ces recommandations illustrent l'ambition de la Belgique de construire un avenir durable, juste et inclusif, en ligne avec les engagements internationaux et les attentes sociétales.

Le plan établit une distinction entre les recommandations spécifiques par besoin fondamental (et sous-système) et les recommandations génériques qui s'appliquent à chaque besoin fondamental (et sous-

système). Chacun d'entre eux est résumé ci-dessous. Ceci est suivi d'une réflexion récapitulative sur les travaux ultérieurs.

Recommandations spécifiques

1. Se nourrir

Le développement d'une agriculture durable est essentiel pour répondre aux défis climatiques et sociaux tout en créant des emplois verts et de qualité. Cela implique d'adopter des méthodes d'élevage et de gestion des terres respectueuses de l'environnement, tout en soutenant la transition des agriculteurs vers des pratiques adaptées au changement climatique. Des mesures telles que la protection sociale ou des allègements fiscaux peuvent encourager des approches durables.

Les écoles ont un rôle clé à jouer, notamment en proposant gratuitement une alimentation saine et durable tout en éduquant les jeunes à des habitudes de consommation respectueuses de l'environnement. Des plans quinquennaux pourraient également être mis en place pour structurer ces transitions. Sur le plan fiscal, il est pertinent de soutenir les agriculteurs dans leurs efforts grâce à des réductions de cotisations pour les pratiques écologiques ou d'introduire des taxes sur le gaspillage alimentaire et les produits à forte empreinte carbone.

L'agriculture régénérative doit être favorisée en éliminant progressivement les pesticides et engrais synthétiques pour préserver la santé, la qualité des sols et l'environnement. Intégrer une dimension de genre est aussi essentiel, notamment en collectant des données sur les rôles dans le secteur et en tenant compte des enjeux liés aux perturbateurs endocriniens et à la PAC.

Dans la lutte contre la pauvreté, il est primordial de garantir à tous l'accès à une alimentation saine et durable. À l'échelle internationale, la Belgique et l'UE doivent intensifier leurs efforts pour promouvoir des modèles agricoles durables dans les pays à faibles revenus et pour soutenir l'adaptation climatique de leurs systèmes agricoles.

Ces actions contribueront à une agriculture respectueuse de l'environnement, socialement équitable et économiquement viable.

2. Se Loger

Le logement, en tant que droit fondamental, doit être accessible à tous, tout en intégrant les enjeux d'une transition juste. Cela implique de favoriser les pratiques de construction durable et de revaloriser les métiers du secteur, notamment par des formations professionnelles rémunérées et des emplois de qualité.

Sur le plan financier, il est crucial d'étendre et de rendre plus écologiques les logements sociaux, tout en développant des fonds de rénovation durables pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, en particulier des passoires énergétiques. La promotion d'infrastructures énergétiques collectives, le financement de la transition via des outils publics et progressifs, comme une banque publique, ainsi que le développement du Green budgeting, sont des leviers essentiels pour atteindre ces objectifs.

Sur le plan énergétique, il est nécessaire d'uniformiser les normes PEB et de renforcer l'accès aux aides pour tous. Une attention particulière doit être accordée aux femmes, souvent surreprésentées dans le

marché locatif, où les bâtiments sont souvent mal isolés. Il est également important d'évaluer l'impact généré des aides à la rénovation et de protéger les locataires, notamment les plus vulnérables, pendant les travaux de rénovation énergétique.

Enfin, lutter contre la précarité énergétique est une priorité. Ces mesures garantiront un accès au logement durable et équitable, tout en soutenant la transition écologique et sociale.

3. Se soigner

L'accès à la santé est un droit fondamental qui doit être garanti pour tous. Pour répondre aux défis actuels, il est crucial de valoriser les métiers en pénurie dans le secteur du « care » en améliorant leur attractivité et de protéger ces emplois face aux transformations économiques. Par ailleurs, investir dans la prévention, notamment sur l'impact de l'alimentation de mauvaise qualité et de la pollution atmosphérique, est indispensable.

Les politiques de santé doivent intégrer les besoins des populations vulnérables, notamment les femmes et les personnes en situation de handicap, pour garantir un accès équitable aux soins dans un cadre durable. L'accès universel à des soins abordables et de qualité reste essentiel pour réduire la pauvreté et inclure les populations défavorisées dans les bénéfices des améliorations du système de santé.

Enfin, à l'échelle internationale, il est recommandé de renforcer les partenariats pour transférer des technologies de santé durables et développer les capacités des pays en développement à gérer leurs infrastructures dans un cadre écologique.

Ces mesures garantiront un système de santé inclusif, durable et adapté aux besoins de chacun.

4. Se déplacer

La transition écologique et sociale du système de mobilité est essentielle pour répondre aux défis climatiques et sociaux. Pour garantir un avenir durable et juste, il est nécessaire d'investir dans des transports publics fiables, harmonisés et abordables. En parallèle, la promotion de la mobilité douce, comme la marche et le vélo, doit être soutenue par des infrastructures adaptées et des incitations concrètes, telles que le registre national « MyBike », pour lutter contre le vol de vélos.

Les infrastructures doivent être adaptées aux besoins des groupes vulnérables, comme les personnes âgées, en situation de handicap ou en précarité. L'implication des femmes dans la planification et dans les postes de décision est essentielle pour assurer une meilleure prise en compte des besoins spécifiques, tout en garantissant une accessibilité universelle à tous les services.

Pour aligner les politiques de mobilité avec les objectifs climatiques, il est crucial de réduire les subventions aux énergies fossiles, de réformer la fiscalité des voitures de société et d'introduire une tarification routière équitable. Ces réformes permettront de financer des solutions durables tout en responsabilisant les usagers.

L'éducation et la formation jouent également un rôle central. Former des techniciens spécialisés dans la maintenance des véhicules électriques et enseigner les principes de la mobilité douce dès l'école encourageront des habitudes durables, en veillant à inclure les groupes sous-représentés dans ces domaines.

Enfin, une gouvernance cohérente et participative est indispensable. L'adoption d'une vision interfédérale, le renforcement du dialogue avec les citoyens et la promotion d'initiatives inclusives, comme les tarifs sociaux et les solutions de mobilité partagée, contribueront à une transition juste.

Ces actions assureront une mobilité durable, accessible et respectueuse des besoins de tous, tout en répondant aux enjeux climatiques et sociaux.

Recommandations génériques

Lors des processus des États généraux et de la Conférence en Belgique, 52 recommandations générales ont été élaborées. La création d'emplois de qualité dans des secteurs clés comme les énergies renouvelables, les transports publics et le recyclage est essentielle, tout comme le soutien aux travailleurs affectés par la transition. Cela nécessite des efforts en matière de reconversion ciblée, d'accompagnement et de collaboration entre gouvernements, entreprises et partenaires sociaux.

L'éducation et la formation tout au long de la vie jouent un rôle central dans cette transition. Renforcer les compétences numériques et vertes, tout en incluant des groupes vulnérables tels que les femmes, les migrants et les personnes âgées, permettra de construire un marché du travail plus inclusif. Les mécanismes financiers doivent également prioriser la protection des plus vulnérables, notamment à travers un renforcement de la sécurité sociale, la lutte contre la précarité énergétique et une fiscalité progressive sur la pollution.

L'économie circulaire offre une opportunité importante de réduire l'utilisation des ressources et de stimuler l'emploi local. Les pouvoirs publics peuvent promouvoir des pratiques durables via des marchés publics. L'égalité des genres constitue aussi un enjeu crucial : les secteurs des soins et de l'éducation doivent être reconnus comme fondamentaux pour une économie durable, avec des conditions de travail améliorées et des politiques budgétaires prenant en compte les inégalités de genre.

La transition repose également sur une participation inclusive et une gouvernance efficace. Les groupes vulnérables doivent être impliqués dans les processus décisionnels, appuyés par des mécanismes de suivi transparents et des données intersectionnelles. Enfin, une solidarité nationale et internationale est indispensable. La Belgique peut jouer un rôle moteur en renforçant sa coopération au sein de l'Europe et avec le Sud global grâce à des financements, un partage de connaissances et des partenariats technologiques.

Une approche intégrée, articulant des objectifs sociaux, écologiques et économiques, avec des stratégies claires et un large soutien public, est cruciale pour assurer une transition juste et inclusive.

Réflexions sur les travaux à venir

Au total, 180 recommandations spécifiques et générales ont été recensées à l'issue des travaux des États généraux et de la Conférence. Cependant, quelques observations supplémentaires méritent d'être mentionnées.

Sur les 7 politiques transversales qui ont été jugées prioritaires par les parties prenantes dans la classification des « recommandations spécifiques et génériques », quelques dizaines de recommandations ont été formulées par catégorie en vue d'une transition juste. Toutefois, les axes relatifs à l'éducation et à la solidarité internationale sont moins représentés, bien qu'ils soient

essentiels pour garantir une transition juste. Il est recommandé d'explorer les causes de ce déséquilibre et de consulter d'autres rapports pour identifier des recommandations pertinentes.

Enfin, quelques propositions concrètes pour orienter les travaux futurs sont suggérées en conclusion de ce document, avec un accent mis sur l'importance d'une mobilisation cohérente et collective.

1. Introduction

Plusieurs enquêtes menées auprès des citoyens européens suggèrent que beaucoup d'entre eux n'ont toujours pas l'impression que la transition écologique dans l'Union européenne (UE) est organisée de manière équitable. Par exemple, une enquête Eurobaromètre 2022 sur les perceptions de la transition verte montre que seulement 50 % des personnes interrogées pensent que l'UE fait assez pour une transition juste et que seulement 46 % des personnes interrogées sont convaincues que l'énergie, les produits et les services renouvelables seront abordables pour tout le monde, y compris les plus pauvres, d'ici 2050.¹

Des raisons suffisantes pour que Mme Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal, dans le gouvernement du Premier ministre De Croo, charge l'Institut fédéral du développement durable (FIDO) de contribuer à l'élaboration des États généraux pour une transition juste (période 2022-2023) et ensuite d'organiser une Conférence pour une transition juste en Belgique (8-9 novembre 2023). Après tout, une transition écologique et juste doit viser un développement durable de notre société.

Pour rappel. Quatre groupes de travail ont été mis en place au sein des États Généraux :

- un Haut comité scientifique
- un Forum des parties prenantes
- un panel de citoyens
- les administrations fédérales

Les résultats de ces travaux - ainsi que les avis de divers conseils - ont été pris en compte lors de la conférence. Il s'agit d'une multitude d'informations qui peuvent être consultées à l'adresse suivante www.justtransition.be.

Le présent Blueprint pour une politique de « transition juste » vise à rationaliser les recommandations politiques contenues dans ces sources d'information à l'intention des décideurs politiques au niveau fédéral, des entités fédérées et au niveau local. Les partenaires sociaux (employeurs et employés) peuvent également l'utiliser. En outre, ce document constitue également une contribution au débat social sur la recherche d'une transition juste.

Le chapitre 2 traite de la nécessité d'une transition écologique. Ensuite, dans le chapitre 3, le franchissement des frontières planétaires est lié à (certains) sous-systèmes socio-économiques « nécessaires » pour satisfaire des besoins fondamentaux tels que « se nourrir », « se loger », « se soigner » et « se déplacer ». Le chapitre 4 explique l'importance d'une transition juste. Le chapitre 5 explique l'approche méthodologique qui a permis d'aboutir à ce schéma de recommandations. Le chapitre 6 - le chapitre principal - formule des recommandations spécifiques pour une transition juste des sous-systèmes socio-économiques, en utilisant les domaines politiques transversaux qui ont été distingués (en plus de la « politique économique » et de la « gouvernance »). Le chapitre suivant (chapitre 7) formule des recommandations génériques, classées de la même manière que le chapitre précédent. Enfin, le chapitre 8 se termine par une discussion et des conclusions.

¹ Voir <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2672> (dernière consultation le 8 décembre 2024).

2. La nécessité d'une transition écologique

Ce chapitre examine tout d'abord le cadre des « limites planétaires » mis en évidence, ainsi que d'autres défis tels que la « pénurie de ressources » et la « pollution plastique ». Le cadre est brièvement relié aux objectifs politiques à moyen et à long terme. Enfin, ce chapitre traite de l'innovation et des transitions des systèmes sociotechniques.

Ici, il est toujours important de s'appuyer sur la science. Le débat sociétal est de plus en plus influencé par des voix (dominantes) qui peuvent croire ou ne pas croire à quelque chose, plutôt que d'adhérer à la science. Pensez par exemple au débat sur le changement climatique. C'est pourquoi l'annexe 1 rappelle comment les publications scientifiques sont produites.

2.1. Les limites planétaires

Les défis écologiques sont signalés depuis des décennies. L'expansion économique des années 1950 et 1960, juste après la Seconde Guerre mondiale, est à l'origine de l'augmentation des problèmes environnementaux : pollution par les pesticides, appauvrissement de la couche d'ozone, dessèchement des lacs d'eau douce, eutrophisation des rivières et des sols, acidification des lacs, etc. Depuis les années 1990, l'état de l'environnement fait l'objet de rapports systématiques, du niveau local au niveau mondial. Depuis les années 1990, l'état de l'environnement fait l'objet de rapports systématiques, du niveau local au niveau mondial. Aujourd'hui, il ne se passe pas une semaine sans qu'un article A1 ou un rapport scientifique évalué par les pairs ne soit publié sur ces problèmes environnementaux. Invariablement, l'alerte est donnée.

Il y a quinze ans, le cadre des « limites planétaires » a été publié pour la première fois. Les articles publiés en 2009², 2015³ et 2023⁴ dans les revues scientifiques réputées telles que Science et Nature ont satisfait au critère d'évaluation par les pairs : voir la figure 1. Le cadre est également utilisé, entre autres, par l'Agence européenne pour l'environnement.⁵

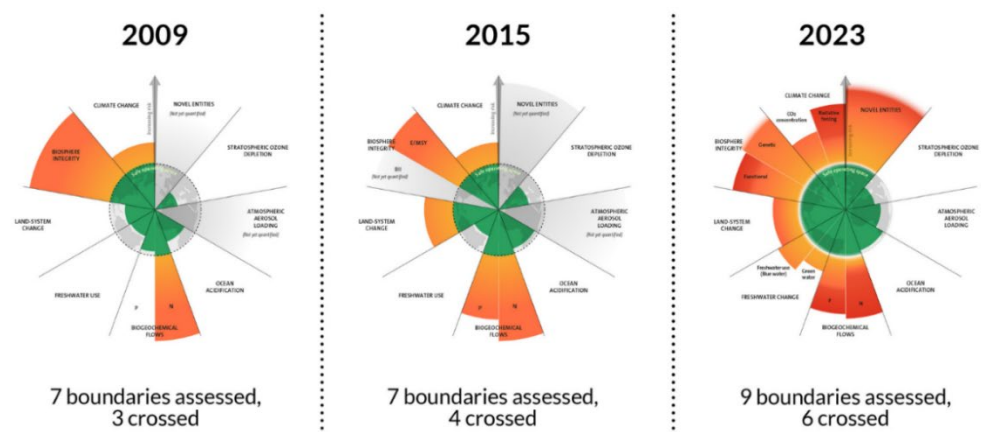


Figure 1 – L'évolution du cadre des limites planétaires⁶

² Rockström, J., Steffen, W., Noone, K. *et al.* A safe operating space for humanity. *Nature* 461, 472–475 (2009).

³ Steffen, W. *et al.*, Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet. *Science* 347 (2015).

⁴ Richardson, K. *et al.*, Earth beyond six of nine planetary boundaries. *Science Advances*, 9(37) (2023).

⁵ Voir, par exemple, <https://www.eea.europa.eu/publications/is-europe-living-within-the-planets-limits/>.

⁶ Voir <https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries.html>.

Dans ce cadre, il existe 9 « processus du système terrestre » : « changement climatique », « changement de l'intégrité de la biodiversité », « flux biochimiques », « dégradation de la stratosphère », « acidification des océans », « changement de l'eau douce », « changement du système terrestre », « charge d'aérosols atmosphériques » et « nouvelles entités ». Nos universités belges étudient chacun de ces processus. Pour chaque processus, des paramètres (lire : indicateurs) ont été développés et sont bien acceptés par la communauté scientifique ; pour le changement climatique, par exemple, la « concentration atmosphérique de CO2 (ppm CO2) ». Ces indicateurs sont ensuite assortis d'objectifs, c'est-à-dire de limites à ne pas dépasser sans risquer de provoquer des changements brusques et irréversibles dans l'environnement. Pendant longtemps, même sans dépasser les limites, des effets négatifs pour l'homme et l'environnement peuvent être observés. L'annexe 2 donne une vue d'ensemble basée sur la publication 2023 : on y constate que 6 des 9 limites planétaires ont été dépassées. Pour définir ces limites planétaires, les conclusions scientifiques de groupes intergouvernementaux (GIEC, IPBES, etc.) sont évidemment utilisées.

Autres enjeux

Le dépassement des limites planétaires est le résultat de nos modes de production et de consommation non durables. Outre les problèmes systémiques liés à l'organisation de notre société (voir ci-dessous), l'utilisation des matières premières et des sources d'énergie est en partie à l'origine de ce phénomène. L'extraction de ces matières premières et de ces sources d'énergie entraîne des problèmes environnementaux et perturbe les processus du système terrestre. L'augmentation exponentielle de la demande⁷ provoque une « guerre » des matières premières⁸ à l'échelle mondiale. Cette guerre a de nombreux visages, allant des interventions militaires aux mesures économiques, en passant par la spéculation sur les profits, le tout dans le but de modifier les rapports de force sur les matières premières. Ce que l'on appelle l'« extractivisme⁹ » est en hausse depuis l'expansion économique - en particulier depuis les années 1990 - et a un impact considérable sur les sociétés du monde entier¹⁰. Les impacts écologiques et sociaux des activités minières sur les populations et l'environnement sont incalculables ; les tensions géopolitiques autour des matières premières augmentent rapidement.

* * * * *

La pollution plastique est un autre défi qui n'est pas encore entièrement pris en compte dans la définition des 9 limites planétaires actuelles. Chaque jour, 2 000 camions poubelles remplis de plastique sont déversés dans les océans, les rivières et les lacs de la planète. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) indique que le problème de la pollution plastique ne se pose pas dans le vide. Les problèmes environnementaux, sociaux et économiques, ainsi que les risques pour la santé posés par les plastiques doivent être considérés conjointement avec d'autres problèmes

⁷ Zie bijv. [Global Resources Outlook 2024 - Bend the trend - pathways to a liveable planet as resource use spikes](#) van het International Resource Panel.

⁸ Oorlogen om (fossiele en nucleaire) energiebronnen waren al bekend.

⁹ Zie voor een omschrijving de [Woordenlijst van het International Resource Panel](#).

¹⁰ L'extractivisme a lieu depuis plus de 500 ans, il est même de tous les temps. Pensez simplement aux grandes quantités de ressources naturelles qui ont été exportées des colonies en Afrique, en Asie et en Amérique latine au cours des derniers siècles pour répondre aux modèles de production et de consommation dans le monde occidental.

environnementaux, tels que le changement climatique, la dégradation des écosystèmes et l'utilisation des ressources.

En Europe, les plastiques sont principalement (environ 74 %) utilisés à des fins autres que l'emballage, notamment dans la construction, l'ameublement, le textile et l'électronique grand public. Pourtant, 85 % de la pollution marine par les plastiques provient de sources terrestres. L'ingestion de plastiques, y compris de microplastiques, par les espèces marines est très répandue dans les mers européennes.

Raison pour laquelle la communauté internationale a décidé d'un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin, au début de l'année 2022. Les négociations sont toujours en cours. Elles devraient être conclues au cours de l'année 2025.

Le niveau politique adéquat

La politique environnementale doit être élaborée au niveau politique le plus approprié. En fait, ce niveau est lié aux processus physiques caractéristiques de l'environnement (du local au global) et à la manière dont ils sont perturbés. Une vue d'ensemble est donnée à l'annexe 3. Quelques exemples.

Étant donné que les émissions de gaz à effet de serre ou de gaz destructeurs d'ozone perturbent l'équilibre énergétique et radiatif au niveau mondial, tous les pays devront trouver une solution ensemble. C'est pourquoi la convention sur le climat de 1992 et le traité sur la protection de la couche d'ozone ont été conclus au sein des Nations unies dès 1985. La pollution des cours d'eau - par la fertilisation ou l'eutrophisation, par exemple - a des effets au niveau des bassins fluviaux qui peuvent dépasser les frontières de certains pays. C'est ainsi que la Belgique, les Pays-Bas et la France ont conclu la Convention sur la protection de l'Escaut et la Convention sur la protection de l'Escaut en 1994, par exemple. Il se peut qu'un gouvernement supranational tente d'harmoniser la politique (par exemple, l'Union européenne sur la qualité de l'eau dans les rivières), ce qui se traduirait par des (aspects des) accords conventionnels au niveau des bassins fluviaux, in casu. Cela ne signifie pas qu'une coopération étroite n'est plus nécessaire : cf. à cet égard la Commission internationale de l'Escaut.

2.2. Objectifs politiques (provisaires)

Comme indiqué ci-dessus, la définition des limites planétaires repose sur les conclusions scientifiques des groupes intergouvernementaux (GIEC, IPBES, etc.). Ils formulent des objectifs scientifiques de base à atteindre - par exemple en matière de changement climatique - d'ici 2030 et 2050. C'est ensuite dans le cadre du droit des traités que la réflexion politique sur la manière de traiter ces questions est menée ; en outre, chaque partie (lire : État membre) au traité définira une position à ce sujet avant les négociations. Les 27 États membres de l'Union européenne parlent d'une seule voix au niveau multilatéral ; l'Union européenne est également considérée comme une partie.

L'un des problèmes majeurs rencontrés depuis longtemps dans ce contexte est invariablement l'accent mis sur l'une des questions environnementales : dans le cadre de la CCNUCC, le changement climatique, dans le cadre de l'IPBES, la perte de biodiversité, dans le cadre de l'UNECE-LRTAP, la pollution transfrontalière de l'air, etc. Il existe plusieurs exemples (du passé) de transfert (lire : « amplification de ») vers un autre problème environnemental lors de la recherche d'une solution à un problème environnemental. Prenons l'exemple de la promotion des biocarburants (à partir de l'huile de palme et du soja, par exemple) au début de ce siècle, en réponse au changement climatique et à toutes ses conséquences environnementales et sociales pour la biodiversité en Amérique latine et en Asie du Sud-Est.

De plus en plus, des objectifs mondiaux sont également proposés, ou du moins nommés. La « triple crise planétaire », par exemple, est un concept récemment adopté par les Nations unies : le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution de l'environnement. Ce concept

souligne également leur interdépendance et leur impact commun sur les écosystèmes, les sociétés et les économies de la planète.

Le Parlement européen, quant à lui, a proposé comme objectif « une société et une économie neutres en carbone, durables sur le plan environnemental, non toxiques et entièrement circulaires d'ici 2050 » (en anglais : une société et une économie neutres en carbone, durables sur le plan environnemental, non toxiques et entièrement circulaires d'ici à 2050"). Une fois de plus, on peut lire les liens établis entre les différents problèmes environnementaux afin d'éviter les effets spatiaux et temporels (et les effets de rebond).

La transition écologique nécessaire n'est donc pas évidente et elle est complexe. La section suivante l'illustre.

2.3. Innovations et transitions des systèmes sociotechniques

Depuis les années 1990, la recherche scientifique dans ce domaine progresse. Plusieurs centres aux Pays-Bas ont été et sont encore une référence. Les publications de Weterings ainsi que de Geels et Kemp, par exemple, étaient à l'époque à la pointe du progrès.^{11, 12}

La transition écologique nécessaire ne peut être réalisée uniquement en se concentrant sur des produits et des processus de production innovants. Le système socio-économique qui sous-tend notre prospérité - comme les sous-systèmes de la mobilité, de l'alimentation, des soins et du logement - doit être repensé dans son ensemble. Cela nécessite, entre autres, de nouvelles technologies, de nouvelles institutions appliquant de nouvelles règles, des structures repensées, des acteurs se comportant différemment. Les processus de changement social qui doivent accompagner cette évolution sont décrits dans la littérature scientifique comme des innovations et des transitions de systèmes sociotechniques. Une transition indique des changements profonds dans le mode de fonctionnement d'un tel sous-système. Elle s'inscrit dans le long terme, se manifeste à différents niveaux et se caractérise par des changements simultanés aux niveaux économique, culturel, technologique, écologique, social et institutionnel. Les transitions sont donc des processus complexes visant à résoudre des « problèmes complexes ».

La section précédente le montre déjà clairement : dans l'innovation systémique, les sous-systèmes sont délimités sur la base des « fonctions » qu'un système sociotechnique doit assurer, fonctions qui sont assurées au sein d'un tel système d'offre et de demande par des produits, par des combinaisons produit-service ou par des organisations la thématique du changement climatique.¹³ En se référant à Weterings et al (1997), on peut distinguer différents types de besoins à satisfaire dans une société : les fonctions génériques (approvisionnement en matières premières, approvisionnement en énergie), les fonctions intermédiaires (services aux entreprises, déménagement, communication...), les fonctions d'utilisateur final (logement, loisirs, alimentation, soins personnels, soins de santé sociaux...). Les exemples ne sont pas exhaustifs et sont parfois interchangeable entre les catégories de « fonctions » intermédiaires et d'utilisateurs finaux. La recherche scientifique sur les « fonctions de l'utilisateur final » est fortement liée à la réflexion sur les « besoins humains fondamentaux », faisant invariablement référence aux travaux fondamentaux d'Abraham Maslow dans les années 1950 et

¹¹ Weterings, R., Kuijper, J., Smeets, E., Annokkée, G.J., Minne, B. (1997), 81 mogelijkheden: technologie voor duurzame ontwikkeling. Eindrapport van de milieugerichte technologieverkenning, VROM, Den Haag.

¹² Geels, F.W., en Kemp, R. (2000) Transitie vanuit sociotechnisch perspectief, achtergrondrapport voor de studie "Transities en Transitie management" van ICIS en MERIT ten behoeve van NMP-4, November 2000, UT, Enschede en MERIT, Maastricht.

¹³ De Jonge W., Paredis E., Lavrijsen J., Vander Putten E. (2009) Vlaanderen en de transitie naar een koolstofarme economie. Wetenschappelijk rapport, MIRA 2009, VMM.

1960.¹⁴ Les transitions sont donc des changements dans la manière dont les besoins fondamentaux et les fonctions sociales sous-jacentes sont satisfaits. Selon Geels et Kemp (2000), il ne s'agit pas seulement d'un processus de changement technique, mais aussi d'un processus de changement socioculturel.

Plus loin dans le rapport, une interprétation sera donnée de l'objectif de ce Blueprint pour une transition juste. Il sera indiqué que les besoins fondamentaux « se nourrir », « se déplacer », « se soigner » et « se loger » jouent un rôle important. C'est pourquoi le lien avec les limites planétaires est établi ci-dessous pour ces besoins fondamentaux.

¹⁴ De Jonge W., Mazijn B. & Van Assche J. (2000). Milieugebruiksruimte: operationalisering van een vaag concept. In: Duurzame ontwikkeling meervoudig bekeken (pp. 1-67). Gent: RUG. Centrum voor Duurzame Ontwikkeling en Academia Press.

3. Satisfaire les besoins fondamentaux : se heurter aux limites planétaires

Comme indiqué plus haut, le cadre des « limites planétaires » établit un lien entre la perturbation des « processus du système terrestre » (lire : problèmes environnementaux) et le risque posé par le dépassement des limites, c'est-à-dire lorsque la capacité de charge de la terre est dépassée.

Le cadre d'analyse DPSI-R établit un lien entre les facteurs de perturbation et les problèmes environnementaux. DPSI-R signifie « forces motrices », « pression », « état de l'environnement », « impact sur l'homme et la nature » et « réponse ». Les forces motrices de la société (**D**) font référence aux activités socio-économiques, à la population, au développement économique, etc. Les pressions exercées sur l'environnement (**P**) sont, du côté des intrants, l'utilisation de matières premières et de ressources énergétiques et, du côté des extrants, les émissions dans l'environnement. Ces pressions modifient l'état de l'environnement (**S**) : la surveillance peut être basée sur les concentrations, les dépôts, les immissions, les caractéristiques structurelles, etc. Il est évident que ce changement a un impact (**I**) sur les personnes et la société, ainsi que sur la nature : pensez aux effets sur la santé, la biodiversité, l'économie, etc. L'idée est que la société ne reste pas inactive et réagisse (**R**), qui peut être préventivement axé sur le « **D** », rationnellement sur le « **P** », sur les effets du changement « **S** » ou curativement sur le « **I** » ou l'« offre ».

L'annexe 4 détaille schématiquement les forces motrices (**D**). Chaque personne a des besoins fondamentaux qui doivent être satisfaits (« besoins »). Ceux-ci donnent lieu à des désirs (« désirs ») fondés sur sa propre vision du monde, ses valeurs ... La façon dont on se trouve dans la vie joue également un rôle : « Êtes-vous satisfait ? », « Êtes-vous malade ? ... Vous ne vivez pas seul, bien sûr ; votre mode de vie dans la société, y compris vos habitudes de consommation et votre pouvoir d'achat, influencent comment et où vous pouvez satisfaire vos désirs (« satisfactions ») ; la satisfaction et/ou la frustration jouent également un rôle à cet égard. La satisfaction et/ou la frustration jouent également un rôle à cet égard. Elles donnent lieu à votre demande de biens ou de services fournis par l'offre des secteurs socio-économiques de la société. Il y a bien sûr beaucoup plus à dire à ce sujet : il suffit de penser à la question de savoir dans quelle mesure les consommateurs sont autonomes dans leur « demande » et dans quelle mesure celle-ci est guidée par l'« offre ».

Un exemple. L'appauvrissement de la couche d'ozone.

Description. Il s'agit de l'amincissement ou de l'appauvrissement à long terme de la couche d'ozone stratosphérique dû aux émissions de certains composés contenant du chlore et du brome fabriqués par l'homme et libérés dans l'atmosphère en raison des activités humaines. On parle parfois de « trou dans la couche d'ozone ».

*DPSI-R - cadre. Un besoin fondamental important est « manger et boire » (« needs »). Vous souhaitez que (certains) aliments soient frais et/ou froids (« desires »). Pour cela, les réfrigérateurs étaient et sont toujours un outil important (« satisfiers »), qui ont été et sont produits dans le secteur de la métallurgie. Tous ces éléments sont les moteurs (**D**) de la pression (**P**) exercée sur l'environnement par l'émission (lors de la production ou du démantèlement des réfrigérateurs) de substances appauvrissant la couche d'ozone par le système de réfrigération (cf. cycle de Carnot). L'épaisseur de la couche d'ozone s'en trouve modifiée, c'est-à-dire que la couche d'ozone s'appauvrit (**S**), ce qui a pour effet de réduire la quantité de lumière UV filtrée par le rayonnement solaire, qui est une tâche importante de cette couche d'ozone. Il est possible de prendre des mesures préventives en utilisant d'autres technologies dans le réfrigérateur, c'est-à-dire des substances moins/non nocives pour la couche d'ozone, mais également des mesures curatives en appliquant une protection solaire lors d'une exposition (courte) au soleil ou en traitant le cancer de la peau.*

Il est important de procéder de manière systématique et cohérente lors de l'adoption de cadres analytiques en préparation d'intentions ou de stratégies politiques (il s'agit de dépasser le niveau d'une discussion de café ou de nombreux messages sur les médias sociaux).

3.1. Se nourrir

Le sous-système « agriculture et nutrition » répond aux attentes, aux désirs et aux besoins de la population en matière d'alimentation. La nécessité d'une transition écologique de ce sous-système est décrite dans de nombreux rapports scientifiques à tous les niveaux politiques : local, régional (Flandre et Wallonie)¹⁵, national (Belgique), continental (Union européenne) et mondial¹⁶.

Nous citons ci-dessous un rapport récent de l'Agence européenne pour l'environnement qui présente les facteurs clés de la section « agriculture » et explique pourquoi il est urgent d'opérer une transition écologique du système agricole et alimentaire (traduit) :¹⁷

- Les zones agricoles, qui comprennent les terres cultivées, les pâturages et les terres agricoles en mosaïque, représentent 39 % de la superficie totale de l'UE.
- Les zones agricoles sont la catégorie la plus touchée par les prélèvements de terres. Entre 2000 et 2018, 1,4 % des zones agricoles ont été perdues dans l'UE-28 en raison de la conversion des zones urbaines.
- L'agriculture biologique dans l'UE n'a cessé d'augmenter depuis 2012, atteignant 10,5 % de la surface agricole utilisée. Elle devrait atteindre 15 %, ce qui pourrait être accéléré par le soutien supplémentaire prévu dans le cadre du « Green Deal » européen.
- L'agriculture est à l'origine de 11 % de l'ensemble des gaz à effet de serre émis dans l'UE, dont plus de 54 % de l'ensemble des émissions de méthane.
- Malgré la législation relative à la pollution par les nutriments, les concentrations moyennes de nitrates dans les eaux souterraines de l'UE n'ont pas évolué de manière significative entre 2000 et 2021.
- L'agriculture contribue également à 94 % de l'ensemble des émissions d'ammoniac.
- D'après les données communiquées dans le cadre des directives « Habitats » et « Oiseaux », les activités agricoles (ainsi que l'urbanisation) sont les pressions les plus fréquemment signalées pour les habitats et les espèces.
- En 2020, un ou plusieurs pesticides ont été détectés au-dessus des seuils de préoccupation (risque pour la santé humaine) dans 22 % de tous les sites de surveillance des rivières et des lacs en Europe. En ce qui concerne la contamination des sols, 83 % des sols agricoles testés dans le cadre d'une enquête réalisée en 2019 contenaient des résidus de pesticides.

Note : lors de la Conférence pour une transition juste en Belgique (Bruxelles, 8-9 novembre 2023), le thème « agriculture et nutrition » a été introduit par le professeur Joost Dessen (UGent). Sa présentation peut être (re)visionnée via www.justtransition.be.

¹⁵ Zie bijv.

https://pure.ilvo.be/ws/portalfiles/portal/3508705/Hubeau_2015_178_Systeembeschrijving_van_het_Vlaams_e_landbouw_en_voedingssysteem_een_nulmeting.pdf (Vlaanderen) of <https://developpementdurable.wallonie.be/thematiques/alimentation-durable> (Wallonië).

¹⁶ Zie bijv. <https://openknowledge.fao.org/items/93eefa6e-bb86-4834-9450-29b07d3e28b8>.

¹⁷ Zie <https://www.eea.europa.eu/en/topics/in-depth/agriculture-and-food> (laatst geraadpleegd op 3 december 2024).

3.2. Se loger

Le sous-système « construction et habitat » répond aux attentes, aux désirs et aux besoins des personnes en matière de logement. La nécessité d'une transition écologique de ce sous-système est décrite dans de nombreux rapports scientifiques à tous les niveaux politiques, du local au régional (Flandre et Wallonie)¹⁸, du national (Belgique) et continental (Union européenne) au mondial. Nous citons ci-dessous un rapport récent de l'Agence européenne pour l'environnement qui présente les facteurs clés de la section « bâtiments et construction » expliquant pourquoi il est urgent d'opérer une transition écologique du système de logement :¹⁹

- Le logement représente 52 % de l'empreinte matérielle de l'UE, ce qui en fait le secteur ayant l'impact environnemental le plus élevé. Environ un tiers de la consommation de matériaux dans l'Union européenne est consacré à la construction. L'utilisation des bâtiments représente 42 % de la consommation totale d'énergie et 35 % des émissions de gaz à effet de serre.
- L'Europe a un parc immobilier vieillissant qui affecte la santé et le bien-être de nombreuses personnes. Environ 15,5 % des Européens vivent dans des habitations dont les toits fuient ou dont les murs, les sols ou les fondations sont humides, ou encore dont les châssis de fenêtres ou les sols sont pourris.
- Entre 2005 et 2021, les politiques existantes et les hivers plus doux ont contribué à une réduction de 31 % des émissions de gaz à effet de serre provenant des bâtiments pendant leur phase d'utilisation. Les bâtiments représentant 40 % de la consommation annuelle d'énergie de l'UE, l'amélioration de leur durabilité joue un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de l'UE en matière d'atténuation du changement climatique.
- En utilisant ou en reportant l'utilisation de nouveaux matériaux dans les bâtiments, les approches de rénovation fondées sur l'économie circulaire peuvent contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre. On estime que 20 à 25 % des émissions du cycle de vie du parc immobilier actuel de l'UE sont intégrées dans les matériaux de construction.

Note : lors de la Conférence pour une transition juste en Belgique (Bruxelles, 8-9 novembre 2023), ce sujet a été introduit par le professeur Leo Van Broeck (KUL). Sa présentation peut être (re)visionnée via www.justtransition.be.

3.3. Se (faire) soigner

Le sous-système « soins de santé » donne corps aux satisfactions, aux désirs et aux besoins des personnes de (se) faire soigner. La nécessité d'une transition écologique de ce sous-système est décrite dans de nombreux rapports scientifiques à tous les niveaux politiques : local, régional (Flandre et Wallonie), national (Belgique), continental (Union européenne) et mondial.

Nous ne pouvons pas citer ci-dessous un rapport récent de l'Agence européenne pour l'environnement car les « soins de santé » n'ont pas fait l'objet d'une évaluation. Toutefois, d'autres organisations, telles que l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), une organisation internationale pour les institutions de sécurité sociale, les départements gouvernementaux et les agences, ont récemment décrit l'importance de l'écologisation des soins de santé et le besoin urgent d'une transition écologique du système de soins de santé. Les questions environnementales suivantes sont mises en évidence (traduites) :²⁰

¹⁸ Zie bijv. <https://developpementdurable.wallonie.be/thematiques/construction-durable> (Wallonië).

¹⁹ Zie <https://www.eea.europa.eu/en/topics/in-depth/buildings-and-construction> (laatst geraadpleegd op 3 december 2024).

²⁰ Zie <https://www.issa.int/analysis/greening-health-care-social-security-and-environmental-preservation> (laatst geraadpleegd op 3 december 2024).

- Émissions de gaz à effet de serre : les soins de santé contribuent à près de 5 % des émissions mondiales de CO₂ ; les établissements de santé émettent directement par la consommation d'énergie et le transport ; des émissions indirectes se produisent dans la chaîne d'approvisionnement, de la production de biens à la dotation en personnel et aux déplacements des patients ;

- Consommation d'eau et d'énergie : les systèmes de soins de santé consomment d'importantes quantités d'eau et d'énergie pour le chauffage, la climatisation, l'éclairage et le fonctionnement des équipements ; les grands hôpitaux, en particulier, présentent une forte intensité énergétique, tandis que la production de produits de soins de santé peut impliquer une consommation d'eau importante ;
- Les déchets médicaux sont constitués de matériaux jetés par les établissements de santé, tels que les aiguilles, les seringues, les pansements et les produits chimiques usagés. Au niveau mondial, le volume important de déchets générés et l'utilisation généralisée de produits jetables rendent la gestion des déchets difficile, une situation exacerbée par la pandémie de COVID-19.

Note : lors de la Conférence pour une transition juste en Belgique (Bruxelles, 8-9 novembre 2023), ce thème a été introduit par le Dr Charlotte Scheerens (UGent). Sa présentation peut être (re)visionnée via www.justtransition.be.

3.4. Se déplacer

Le sous-système « mobilité » répond aux satisfactions, aux désirs et aux besoins de mobilité des personnes. La nécessité d'une transition écologique de ce sous-système est décrite dans de nombreux rapports scientifiques à tous les niveaux politiques, du local au régional (Flandre et Wallonie)²¹, national (Belgique) et continentale (Union Européen) au mondial.

Nous citons ci-dessous un rapport récent de l'Agence européenne pour l'environnement sur les facteurs clés de la section transport et mobilité qui expliquent l'urgence d'une transition écologique du système de mobilité (traduit):²²

En 2022, les émissions de gaz à effet de serre de l'UE provenant des transports étaient environ 26 % plus élevées qu'en 1990. Par rapport aux autres secteurs économiques, les transports représentaient environ 29 % des émissions de GES de l'UE en 2022. Cette part devrait encore augmenter à mesure que la décarbonisation de l'économie européenne progresse plus rapidement dans d'autres secteurs, en particulier dans celui de la production d'énergie.

Avec les politiques actuelles et prévues dans les États membres de l'UE, les émissions de gaz à effet de serre provenant des transports devraient diminuer d'environ 14 % en 2030 et de 37 % en 2050, par rapport aux niveaux de 2022. Des efforts plus importants sont donc nécessaires pour atteindre l'objectif de l'UE de réduire les émissions des transports de 90 % d'ici à 2050.

Nos indicateurs montrent certaines des dernières tendances :

- Gemiddelde CO₂ -uitstoot van alle nieuwe auto's die in 2023 in Europa waren geregistreerd, bleven afnemen en waren 1,4% lager dan in 2022, volgens voorlopige gegevens die vandaag door de EER zijn gepubliceerd. Evenzo bleven de gemiddelde CO₂ -uitstoot van nieuwe bestelwagens dalen en waren 1,6% lager dan in 2022. De

²¹ Zie <https://developpementdurable.wallonie.be/thematiques/mobilite-durable> (laatst geraadpleegd op 3 december 2024).

²² Zie <https://www.eea.europa.eu/en/topics/in-depth/transport-and-mobility>? (laatst geraadpleegd op 3 december 2024).

verminderingen van de emissies van nieuwe auto's en bestelwagens zijn gerelateerd aan het groeiende aandeel van volledig elektrische voertuigen.

- Après six années de croissance régulière des émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur des transports de l'UE, les émissions du secteur des transports ont chuté de manière significative en 2020 en raison d'une réduction de l'activité pendant la pandémie de grippe aviaire de 19 ans. Les estimations préliminaires des émissions en 2021 indiquent une reprise de 8,6 % dans le secteur des transports, suivie d'une nouvelle croissance de 2,7 % en 2022.
- Les émissions de polluants atmosphériques provenant des transports ont diminué dans l'UE-27 au cours des dernières décennies, à l'exception du NH₃ et du N₂O, grâce aux efforts déployés dans les différents modes de transport. Les réductions dans le secteur du transport routier expliquent la majeure partie de ces progrès, tandis que les émissions des secteurs du transport maritime et de l'aviation ont augmenté pour certains polluants.
- La part d'énergie provenant de sources renouvelables utilisée pour les transports dans l'UE est passée de moins de 2 % en 2005 à 8,7 % en 2022, selon des estimations préliminaires.
- Le nombre de véhicules électriques augmente chaque année en Europe. En 2023, les véhicules électriques représentaient 22,7 % des nouvelles immatriculations de voitures et 7,7 % des nouvelles immatriculations de fourgonnettes. Au total, 2,4 millions de nouvelles voitures électriques ont été immatriculées en 2023, contre 2 millions en 2022.
- Au moins 18 millions de personnes sont très gênées et 5 millions ont le sommeil très perturbé par l'exposition à long terme au bruit des transports dans l'UE.

Note : lors de la Conférence pour une transition juste en Belgique (Bruxelles, 8-9 novembre 2023), ce thème a été introduit par le professeur Cathy Macharis (VUB). Sa présentation peut être (re)visionnée via www.justtransition.be.

4. L'importance d'une transition juste

Le concept de transition juste est né en réponse à la lutte des syndicats américains dans les années 1970. À l'époque, l'Union des travailleurs de l'industrie du pétrole, de la chimie et de l'énergie atomique revendiquait la création d'un fonds destiné à soutenir les travailleurs qui se retrouvaient au chômage en raison de l'impact environnemental de leur industrie. À partir de là, le concept de transition juste s'est développé et a progressivement trouvé sa place dans les débats au niveau international. De 2010 à 2015, des travaux sont en cours au sein de l'Organisation internationale du travail pour élaborer « 9 lignes directrices pour une transition juste vers une économie et une société durable pour tous »²³. Ils seront officiellement adoptés par les parties tripartites en **2015**.

En **2015** également, l'Agenda 2030 pour le développement durable, décliné en 17 objectifs de développement durable avec la devise « Ne laisser personne de côté », sera adopté lors de l'Assemblée générale des Nations unies. Cet agenda vise à éradiquer la pauvreté, à assurer une existence digne pour tous, à protéger la planète et à garantir la paix et la justice pour tous. Toujours en **2015**, la communauté internationale conclura l'Accord de Paris²⁴ avec l'objectif commun de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré au-dessus des niveaux préindustriels. L'introduction de l'accord reprend les travaux de l'Organisation internationale du travail et évoque « la nécessité d'une transition juste pour la main-d'œuvre et la création d'un travail décent et d'emplois de qualité ».

En **2018**, les marches pour le climat auxquelles ont appelé des milliers de jeunes du monde entier ont fait de la réalisation des objectifs climatiques une priorité politique de plus en plus importante. La même année a également vu le début de la vague de protestation des « chemises jaunes » en France, après quoi elle s'est propagée à d'autres parties de l'Europe occidentale. L'augmentation des accises sur les carburants et la hausse du coût de la vie sont à l'origine de ces protestations. Les responsables politiques ont ainsi pris conscience de la nécessité de prendre des mesures urgentes pour lutter contre la crise climatique, tout en précisant que les mesures jugées injustes ne seraient pas tolérées sans protestation.

Pour la mise en œuvre du Green Deal européen en **2019**²⁵, la transition juste est un pilier essentiel de la nouvelle stratégie de la Commission européenne. La promesse de « ne laisser personne de côté » sur la voie d'une Union européenne respectueuse des limites planétaires est au cœur de ce programme. Pour tenir cet engagement, la Commission européenne lance le mécanisme de transition juste. L'objectif de ce mécanisme est d'atténuer les impacts socio-économiques les plus lourds de la transition vers une économie climatiquement neutre, en particulier dans les régions fortement dépendantes des industries à forte intensité de carbone. Ces régions ont souvent un PIB plus faible et une stagnation économique, ce qui les rend particulièrement vulnérables. La plupart des fonds seront consacrés à la diversification économique des communautés minières qui ont peu d'emplois en dehors du secteur.

Le Conseil de l'Union européenne a approuvé une série de recommandations en **2022**²⁶ qui soulignent la nécessité d'un dialogue social, d'un soutien aux groupes vulnérables et de l'intégration de la justice sociale dans toutes les actions liées au climat. Ces recommandations soulignent la nécessité d'un dialogue social, d'un soutien aux groupes vulnérables et de l'intégration de la justice sociale dans

²³ Zie:

https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40ed_emp/%40emp_ent/documents/publication/wcms_432859.pdf

²⁴ Zie: https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/english_paris_agreement.pdf

²⁵ Voir: https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:b828d165-1c22-11ea-8c1f-01aa75ed71a1.0002.02/DOC_1&format=PDF

²⁶ Zie: <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9107-2022-INIT/en/pdf>

l'ensemble de l'action climatique. En **2023**, le Fonds social pour le climat²⁷ a été créé dans le cadre du paquet « Fit for 55 » du Green Deal européen. Le fonds, qui entrera en vigueur en 2026, vise à alléger le fardeau financier de la transition énergétique pour les groupes vulnérables et est financé par les recettes provenant de l'expansion du système d'échange de quotas d'émission (ETS). Il offre à la fois une aide au revenu et des investissements dans, par exemple, la rénovation de logements et la mobilité durable.

Au niveau national, plusieurs pays ont mis en place une politique de transition juste passant par une planification et une présence sur le terrain renforcée. Par exemple, l'Espagne a mis en place l'Institut pour une Transition Juste, destiné à accompagner la fermeture des industries fossiles sur le territoire.

Sous les présidences espagnole (**2023**) et belge (**2024**) du Conseil de l'UE, la transition équitable a été présentée comme une priorité politique. Cela s'est concrétisé par l'organisation de la Conférence européenne pour une transition juste. Cette conférence de deux jours a rassemblé des décideurs politiques européens, des partenaires sociaux et des universitaires afin de préciser les contours d'une politique cohérente de transition juste en Europe. Lors de la conférence, l'étude « The European Green Deal and the “Leave No One Behind” principle : State of the art, gaps and ways forward » (Le marché vert européen et le principe « Ne laisser personne de côté » : état des lieux, lacunes et perspectives) a été présentée pour la première fois²⁸.

Cette étude, menée par l'Observatoire social européen pour le compte de la Présidence belge, évalue la manière dont le principe « Ne laisser personne de côté » a été pris en compte jusqu'à présent dans la mise en œuvre du Green Deal européen et identifie les principales lacunes et limites du cadre actuel de l'UE pour la transition juste. Sur cette base, les auteurs formulent 11 recommandations politiques pour renforcer le rôle de la transition juste dans la poursuite de la mise en œuvre du Green Deal et d'autres politiques de l'UE.

Lors du Conseil européen de l'environnement de juin **2024**, des conclusions du Conseil ont été adoptées, intitulées : « Le 8e programme d'action pour l'environnement Examen à mi-parcours - La voie à suivre pour une transition verte, juste et inclusive pour une Europe durable »²⁹. Sept paragraphes de ce texte formulent des recommandations concrètes à la Commission européenne et aux États membres pour la poursuite du déploiement des politiques de transition juste.

Différentes visions

Le concept de transition juste a été interprété de différentes manières au fil des années. Alors qu'il concernait initialement une lutte syndicale visant à protéger les opportunités d'emploi des travailleurs dans les secteurs polluants, ce concept est désormais utilisé dans un sens beaucoup plus large. Par exemple, la prise en compte des besoins des personnes vivant dans la pauvreté peut aujourd'hui faire partie de la transition juste. Par ailleurs, les pays du Sud global, lors des conférences internationales sur le climat, invoquent une transition juste en mettant en avant la dette historique des émissions des pays occidentaux et les paiements de restitution qui devraient en découler.

En 2023, La Gioia, Fransolet, Hudon et Meyer de l'ULB ont publié une étude regroupant les différentes visions existant dans la société civile belge autour du concept de transition juste. Il en ressort que l'appropriation de ce concept, de plus en plus populaire, par une large gamme d'acteurs a contribué à l'émergence de diverses interprétations. Il n'existe pas de définition universelle de la « transition

²⁷ Zie: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/NL/TXT/PDF/?uri=CELEX:02023R0955-20240630>

²⁸ Zie: https://www.ose.be/sites/default/files/publications/2024_OseResearchPaper63_Sabato_Vanhille.pdf

²⁹ Zie: <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11326-2024-INIT/en/pdf>

juste », mais différents groupes de parties prenantes ont développé des visions distinctes, comme le montre l’illustration ci-dessous. La Figure 2 en donne un aperçu.

Vision 1: “Holistic” vision of a just transition	Vision 2: “Workers-centered” vision of a just transition	Vision3: “Social-ecological state” vision of a just transition	Vision 4: “Pragmatic business-centered” vision of a just transition
The just transition should simultaneously reduce environmental degradations and reduce existing inequalities, while guaranteeing access to fundamental rights for all	The just transition should first focus on workers-related issues and should aim at guaranteeing the perspectives of workers and their access to decent and quality jobs as part of the ecological transition.	The action of the state (taxation, investment and social security) is key in ensuring a just transition. The ecological crises and environmental degradation should be seen as social risks to be mutualized	The just transition should ensure a “level-playing field” for companies and should aim at guaranteeing the security of supply of energy and materials.
			

Figure 2 – Les quatre points de vue sur la transition juste en Belgique. ³⁰

La vision holistique considère la transition juste comme un changement socio-écologique global visant à résoudre les problèmes environnementaux et les inégalités tout en garantissant les droits fondamentaux pour tous. Les partisans de cette vision plaident pour un élargissement de l’approche afin de traiter non seulement le changement climatique, mais également la perte de biodiversité et la pollution. Ils insistent également sur l’équité dans les politiques environnementales, comme la taxation carbone et les subventions énergétiques, ainsi que sur l’impact de la dégradation écologique (par ex. vagues de chaleur, inondations).

La vision centrée sur les travailleurs met l’accent sur les droits et intérêts des travailleurs dans la transition. Elle privilégie la création d’emplois de qualité, le soutien aux travailleurs vulnérables (par ex. ceux des industries fossiles) et l’investissement dans la reconversion professionnelle et les secteurs durables. Les défenseurs de cette vision demandent également des compensations pour les travailleurs touchés par les fermetures ou les réductions d’activité. Ils estiment que le travail doit être central pour éviter les reculs sociaux, mais trouvent la justice pour les non-humains (par ex. animaux, écosystèmes) moins pertinente.

La vision socio-écologique centrée sur l’État souligne le rôle du gouvernement dans la garantie d’une répartition équitable des coûts et des bénéfices des politiques environnementales. Les mesures politiques comme la diversification des économies locales, l’investissement dans la reconversion professionnelle, la restauration des écosystèmes et une fiscalité équitable sont mises en avant. Les défenseurs de cette approche considèrent les transitions écologiques comme des risques sociaux devant relever de la sécurité sociale et plaident pour des politiques proactives, y compris le démantèlement des industries non durables.

La vision pragmatique centrée sur les entreprises, principalement représentée par les fédérations d’entreprises, met l’accent sur le maintien de la compétitivité des entreprises belges et la sécurité d’approvisionnement en énergie et en matériaux. Les partisans plaident pour des conditions équitables au niveau européen et mondial, ainsi que pour des investissements dans la recherche et le

³⁰ La Gioia, A., Fransolet, A., Hudon, M., & Meyer, S. (2023). Mapping Visions of a Just Transition: A Q Survey of Belgian Stakeholders. Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=4969751> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4969751>.

développement de technologies durables. Cette vision chevauche également l'approche centrée sur les travailleurs en soulignant l'importance de la reconversion professionnelle et du soutien aux travailleurs des secteurs en déclin.

5. Blueprint: l'approche méthodologique

5.1. Objectif et public cible

Face à l'ampleur des défis, la Belgique, avec ses niveaux de gouvernance multiples, nécessite des orientations claires pour harmoniser les politiques entre les régions et le niveau fédéral.

Cet ouvrage s'adresse en priorité aux décideurs politiques et les institutions publiques compétentes, dans le but de les aider à prioriser les actions en vue de réaliser une transition juste en Belgique en identifiant des mesures concrètes, réalistes et basées sur des données scientifiques et des perspectives diversifiées. C'est aussi un input aux interactions entre les partenaires sociaux (entre autres un sein des négociations sectorielles), mais aussi pour le débat sociétal entre tous les groupes cibles.

Ce Blueprint propose un ensemble de mesures capables de répondre simultanément aux crises climatiques, énergétiques, économiques et sociales, tout en renforçant la résilience de la société belge. Comme la transition juste implique de transformer des systèmes interdépendants (énergie, transport, logement, alimentation, emploi, etc.), il propose une vision systémique pour éviter des approches fragmentées et inefficaces.

Ces mesures sont issues des recommandations politiques sur la transition juste en Belgique, formulées lors d'un processus participatif ambitieux, celui des Etats Généraux de la Transition Juste, un processus mené entre 2022 et 2024 impliquant des experts, la société civile et des citoyens.

Une telle démarche démocratique a eu pour but d'assurer la légitimité des recommandations et leur acceptabilité sociale. Les contributions des citoyens et des groupes vulnérables garantissent que les politiques répondent aux besoins concrets de la population. En prenant en compte les personnes les plus vulnérables dans ce processus, l'œuvre renforce la justice sociale et la résilience de notre société. De plus, parce qu'une transition juste signifie que personne ne doit être laissé pour compte, ce travail vise à garantir que tout le monde soit inclus dans la transition.

5.2. Cadre conceptuel et principes directeurs

Le concept de transition juste ici fait référence aux travaux menés sur cette thématique par l'Organisation Internationale du Travail et ses « Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous ».³¹

Comme mentionné dans l'introduction, la Ministre fédérale belge de l'environnement, du climat, du développement durable et du Green Deal, Madame Zakia Khattabi, a lancé entre 2022 et 2024 les « Etats-Généraux » sur la Transition Juste, ayant pour but « *d'organiser cette délibération collective, démocratique, sur les options à prendre pour nous rassembler autour d'un avenir désirable, socialement et écologiquement* ». La composition de ces Etats généraux se présentait de la manière suivante :

³¹ <https://www.ilo.org/fr/publications/principes-directeurs-pour-une-transition-juste-vers-des-%C3%A9conomies-et-des>

- (1) Un Haut Comité pour une Transition Juste, représentant l'axe scientifique des Etats-Généraux, et composé de 24 experts et expertes spécialisés dans les questions sociales, d'économie, d'innovation démocratique et des sciences de la terre ;
- (2) Un Forum, composé de représentants de 125 organisations de la société civile ;
- (3) Une l'Agora citoyenne, composée de 65 citoyennes et citoyens, âgés d'au moins 16 ans, issus de tout le territoire belge et représentant au mieux la diversité de la population, une attention particulière ayant été accordée aux personnes les plus vulnérables, notamment avec des personnes vivant en situation de précarité ou porteuses d'un handicap ;
- (4) Une interaction avec et entre des représentants des services public fédéraux.

Ces processus de délibération collective ont été organisés de manière participative :³²

- Ateliers participatifs : Une première phase de travail du Forum, fin 2022, a consisté en l'envoi d'un questionnaire à 125 organisations (centrales syndicales, coupoles patronales, organisations Nord-Sud, organisations de défense de l'environnement, organisations de lutte contre la pauvreté) permettant de sonder les préoccupations, les souhaits, les idées et les expériences d'un large éventail d'acteurs de la société civile organisée vis-à-vis des défis qui se posent à la Belgique dans le cadre d'une transition juste.
- Consultations d'experts : Le Haut Comité de Transition Juste s'est réuni à 11 reprises, à raison de près d'une fois tous les mois durant un an et demi.
- Enquêtes auprès des citoyens : Ce processus citoyen délibératif a réuni 65 citoyennes et citoyens, âgés d'au moins 16 ans, issus de tout le territoire belge et représentant au mieux la diversité de la population. La particularité de ce processus résidait dans son approche inclusive. Les citoyens se sont réunis durant 4 week-ends, à Bruxelles, à Gand, au Bois-du-Cazier à Charleroi et à Dison, dans des lieux emblématiques de transitions passées ou de la transition en cours.
- Consultation des services publics : les contributions de huit institutions fédérales ont été compilées dans un rapport par la Commission interdépartementale du Développement durable: le SPF Affaires étrangères, le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, le SPF Intérieur, le Mobilité & Transports, le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, le SPF Sécurité sociale, le SPP Intégration sociale, et le Ministère de la Défense.

Les résultats de ces travaux, ainsi que les avis des conseils, ont fourni des éléments pour la Conférence sur la Transition Juste en Belgique. C'est également ce qui a jeté les bases de la présidence belge de l'Union européenne. La Figure 3 donne un aperçu de ce processus.

³² Pour plus d'information, voir le site de la Transition juste en Belgique : <https://www.justtransition.be/fr/etats-generaux>.

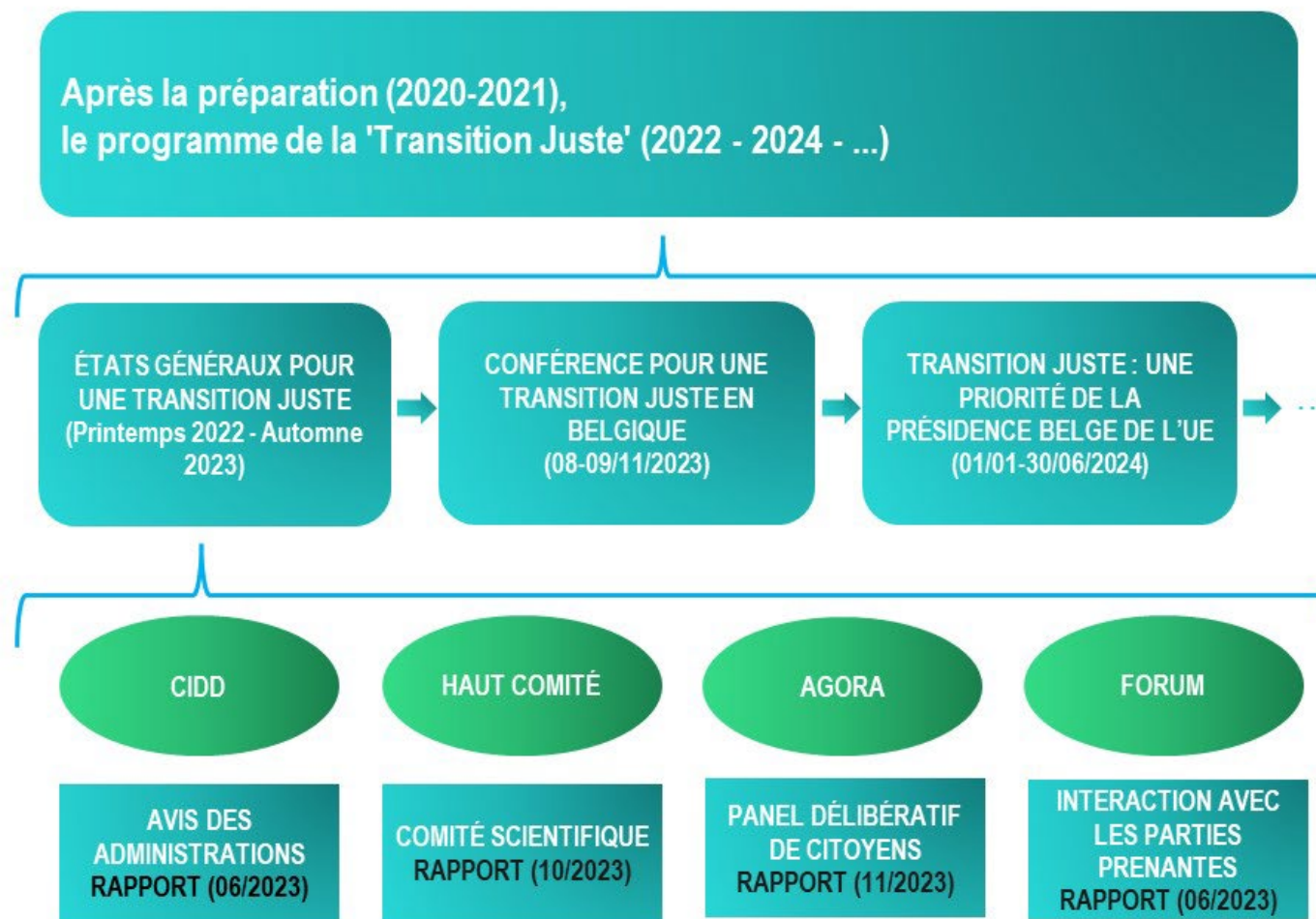


Figure 3 - Représentation schématique du processus de « Transition Juste » (2020-2024)

5.3. Sources

Le processus de délibération collective susmentionné a abouti à la formulation d'avis et recommandations qui ont servi de contribution à la Conférence pour une Transition juste en Belgique³³. Ce sont ces documents qui ont servi de sources au présent ouvrage:

- (1) Un Mémoire et un rapport scientifique du Haut Comité
- (2) Un rapport scientifique du Haut Comité
- (3) Un rapport Agora
- (4) Un rapport des services publics fédéraux.

Les avis suivants ont également été recueillis :

- (1) Avis Transition juste et droits humains
- (2) Avis du Conseil consultatif pour la cohérence des politiques au service du développement sur la solidarité internationale
- (3) Avis sur l'emploi, l'éducation et la formation dans le cadre de la Conférence pour une transition juste
- (4) Avis « Transition juste et pauvreté »
- (5) Avis « Financement et investissements dans le cadre de la transition juste- volet financement »
- (6) Avis « Financement et investissements dans le cadre d'une transition juste - volet fiscal »
- (7) Avis « Transition juste : matières premières et énergie »
- (8) Avis sur l'égalité des genres et la transition juste
- (9) Avis sur la Transition Juste et les Personnes Handicapées

Dans le tableau 1, l'avis est codé en utilisant le nom du conseil qui l'a émis. Ces codes sont utilisés au chapitre 6 avec des recommandations spécifiques et au chapitre 7 avec des recommandations génériques.

Note que les recommandations du Forum ne sont pas incluses dans cette analyse, car elles sont un résumé des différents points et idées formulés pendant le Forum et ne représentent pas nécessairement un consensus de tous les participants. Toutefois, ces recommandations se trouvent à l'annexe 6.

³³ Ces documents sont accessibles sur le site officiel de la transition juste en Belgique : <https://www.justtransition.be/fr/publications>

Tableau 1 - Liste des rapports et avis, des organismes et conseils consultatifs ainsi que des codes utilisés

Rapport	Instances	Code
Mémorandum de politique	Haut Comité pour une Transition Juste	MHC
Rapport scientifique du Haut Comité	Haut Comité pour une Transition Juste	RSHC
Rapport Agora	Agora citoyenne pour une Transition Juste	RA
Rapport Services Publics Fédéraux	Commission Interdépartementale pour le Développement durable	RSPF
Avis	Conseils d'avis/Instituts	
Avis Transition juste et droits humains	Service interfédéral de lutte contre la pauvreté et al.	DH
Avis du Conseil consultatif pour la cohérence des politiques au service du développement sur la solidarité internationale	Conseil consultatif pour la cohérence des politiques au service du développement sur la solidarité internationale	CCPD-ABCO
Avis sur l'emploi, l'éducation et la formation dans le cadre de la Conférence pour une transition juste	Conseil Central de l'Economie, Conseil National du Travail	CCE & CNT
Avis « Transition juste et pauvreté »	Service Interfédéral de lutte contre la pauvreté	PAUV
Avis « Financement et investissements dans le cadre de la transition juste- volet financement »	Conseil Fédéral pour le Développement durable	CFDD1
Avis Financement et investissements dans le cadre d'une transition juste - volet fiscal	Conseil Fédéral pour le Développement durable	CFDD2
Transition juste : matières premières et énergie	Conseil Fédéral pour le Développement durable	CFDD3
Avis sur l'égalité des genres et la transition juste	Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes	IEFH
Avis Conseil supérieur national des Personnes handicapées	Conseil supérieur national des Personnes Handicapées	CSNPH

5.4. Structure du document

Le présent document a pour objectif d'assembler les recommandations politiques de l'ensemble des documents mentionnés dans le point précédent, et de les ordonner selon quatre systèmes clés (système de soins, mobilité et système de transport, système alimentaire, parc immobilier), eux-mêmes se référant à quatre besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se soigner et se déplacer) et sept enjeux (emploi, enseignement et formation, financement et investissements, ressources et énergies, genre, lutte contre la pauvreté, solidarité internationale).

Au regard des réponses soumises dans le cadre du Forum, ainsi qu'au regard de la littérature existante, quatre besoins fondamentaux ont été identifiés, qui sont des conditions sine qua non du bien être humain à maintenir et développer au travers de la transition écologique.

Ces quatre besoins, et plus précisément les systèmes liés à ces besoins, structureront ce document (p. 17 et 18 du rapport) :³⁴

1. Système agricole et alimentaire. L'un des besoins fondamentaux est de se nourrir, grâce au système agricole et alimentaire. Les critiques à l'égard du système actuel ont considérablement augmenté depuis les années 1990. À toutes les échelles, de l'international au local, des rapports scientifiques ont été publiés pour souligner la non durabilité de ce système. Les risques pour le secteur agricole et le secteur alimentaire au sens large, qui dépendent directement du travail des agriculteurs, suscitent de vives inquiétudes. L'agriculture a été décrite comme un secteur particulièrement vulnérable en cas de non-transition, car elle est très vulnérable aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes et à diverses formes de pollution environnementale. Le risque de hausse des prix alimentaires qui pourrait résulter de mauvaises récoltes dues à des catastrophes naturelles, des tensions géopolitiques ou des politiques visant à rendre les pratiques agricoles plus durables, inquiète également.
2. Mobilité et système de transport. L'un des besoins fondamentaux est de "se déplacer", grâce au système de mobilité et de transport. Là encore, les critiques à l'égard du système actuel ont systématiquement augmenté depuis les années 1990. À toutes les échelles, de l'international au local, des rapports scientifiques ont été publiés pour souligner la nature non durable de ce système. La libre circulation des biens et des personnes a accompagné la globalisation et est aujourd'hui un élément central du fonctionnement de nos sociétés. La question de la mobilité et du système de transports concerne tant le développement de notre économie que la garantie d'une vie digne, se basant sur une approche des capacités. La capacité à se déplacer est un enjeu structurant des rapports sociaux : l'accès à l'emploi, l'éducation, l'alimentation, des soins de santé, les loisirs, etc., passe premièrement par l'accès à un mode de déplacement rapide et efficace. Au-delà de l'enjeu des personnes, figure cela du fonctionnement de notre économie. Dans le système de mobilité et de transport, le phasing-out des énergies fossiles pose la question de la dépendance de nos sociétés à certaines sources d'énergie, utiles à la production, l'importation et l'exportation de biens matériels. Cela impliquera l'adaptation de nos infrastructures de transport, aujourd'hui pensées pour l'utilisation de technologies fortement dépendantes du fossile (avion, voiture, etc.).
3. Le système de santé. L'un des besoins fondamentaux est de "se (faire) soigner", avec le soutien du système de santé. Les politiques de santé et l'avenir de la sécurité sociale sont ressortis comme des éléments fondamentaux lors des discussions du Forum. Dans la logique de One World One

³⁴ Pour plus de détails, voir le site officiel de la transition juste en Belgique : <https://www.justtransition.be/fr/le-forum>

Health, le passage à une neutralité carbone, la protection et la restauration de la biodiversité ainsi que dans l'application et du droit à un environnement sain, nous voyons que la santé de nos écosystèmes influence directement la santé humaine. Au-delà de cet enjeu de transition, réside le besoin de circulariser nos systèmes de soin ainsi que ses flux de financements (notamment via la sécurité sociale) et de réduire les expositions négatives. A toutes les échelles, de l'international au local, des rapports scientifiques ont été publiés pour souligner la nature non durable de ce système tel qu'il est actuellement.

4. Bâtiments résidentiels et non résidentiels. La possibilité de se loger et de se réchauffer est un besoin fondamental de tout humain. L'analyse des questionnaires complétés a montré que la société civile est très préoccupée par l'état du secteur du bâtiment en Belgique. Le parc immobilier résidentiel et non résidentiel en Belgique est l'un des plus gros consommateurs d'énergie de notre pays. Rendre les maisons, les bureaux, les entreprises et les bâtiments publics plus efficaces sur le plan énergétique sera, selon les inputs reçus, une clé essentielle pour atteindre les objectifs climatiques belges. Pour y parvenir, d'énormes efforts sont nécessaires en termes d'investissements, de politiques, de formation et d'embauche. Il existe des préoccupations majeures concernant les aspects de justice d'une transition dans le secteur du bâtiment en Belgique. Par exemple, de nombreux acteurs ont soulevé le fait que l'augmentation des prix de l'énergie ces dernières années a déjà poussé de nombreuses personnes dans la pauvreté énergétique, et que les prix de l'énergie montent également en flèche pour les entreprises et les soins de santé. Les personnes en situation de pauvreté et les locataires sont décrits comme particulièrement vulnérables. La nécessité de disposer d'un nombre suffisant de travailleurs dans le secteur de la construction, l'application d'une politique visant à garantir que les flux de déchets puissent rester en Belgique ou en Europe afin d'être réutilisés ici et la nécessité d'accroître la production d'énergie renouvelable et de la rendre abordable et accessible à toutes et tous, de manière juste, sont d'autres défis qui sont apparus comme très importants dans les contributions du Forum.








































Afin de structurer les différentes sections autour des quatre besoins fondamentaux, ont également été identifiées, lors du Forum (p. 19-20 du rapport), plusieurs approches transversales : l'emploi, l'enseignement et la formation, le financement et les investissements, les ressources et les énergies, le genre, la pauvreté, et la solidarité internationale.

1. L'Emploi : Afin d'atteindre les objectifs climatiques et environnementaux, certains secteurs vont être amenés à complètement se transformer, ce qui aura des conséquences sur l'emploi au sein de ces secteurs. La transition écologique sera également créatrice d'emploi. La transition ne sera juste que si elle est créatrice d'emplois durables, stables et de qualité, et qu'elle organise un accompagnement des personnes amenées à perdre les leurs.
2. L'enseignement et la formation : Cette création de nouveaux emplois nécessite une réflexion sur l'enseignement, la formation, et la requalification. Plus particulièrement, une attention doit être portée pour les formations des demandeurs d'emploi, étudiants et enseignants.
3. Le financement et les investissements : Pour atteindre les objectifs climatiques et environnementaux ainsi que les objectifs de bien-être humain, des investissements importants devront être fait afin de garantir l'accès aux transports publics, l'accès aux énergies renouvelables, l'accès à un logement digne, l'accès à une alimentation saine.
4. Les ressources et les énergies : L'accès à certaines matières premières, en particulier certaines matières premières critiques, pose des risques importants pour certains secteurs en Belgique. De nombreux matériaux qui ne sont pas disponibles en Belgique ou dans l'UE seront essentiels pour la transition énergétique, rendant plus durables des secteurs en Belgique tels que l'industrie automobile et d'autres secteurs de haute technologie. L'importance d'une transition vers une économie circulaire permettant de mieux réintégrer les matières premières et les flux de déchets clés dans la chaîne de valeur est considérée comme essentielle. Tout

comme la nécessité de devenir de toute urgence moins dépendant des autres pays pour satisfaire notre demande en combustibles fossiles en développant rapidement les sources d'énergie renouvelables.

5. Le genre et l'inclusion: Les études menées montrent que les inégalités se répartissent d'un point de vue genré, mais également envers les personnes en situation de handicap. Ceci se reflète par exemple par l'écart de participation au marché du travail, l'inégalité des chances en matière de logement adéquat, la répartition inégales du travail de soins rémunéré et non rémunéré, l'inégalité d'accès à la prise de décision, aux ressources économiques. A côté de cela, il y a également des inégalités dans l'accès aux secteurs des technologies de l'information et de la communication (STIM), et dans l'accès à la connaissance et au pouvoir qui en découle, la répartition inégale du travail non rémunéré, le risque plus élevé de pauvreté, etc.
6. La lutte contre la pauvreté : Les personnes vivant dans la pauvreté sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique et des risques environnementaux. De plus, elles ont parfois moins accès aux avantages que peut offrir la transition, par exemple, les subventions pour les rénovations énergétiques, les panneaux solaires ou les voitures vertes ne sont souvent pas accessibles aux personnes vivant dans la pauvreté. Elles sont particulièrement vulnérables aux augmentations de prix dues aux crises écologiques, sans oublier que les personnes en situation de pauvreté sont confrontées à certains risques de manière plus importante : régimes alimentaires moins sains, environnements de vie plus malsains, accès plus limité aux soins, etc.
7. Solidarité internationale : Les conséquences du changement climatique et d'autres problèmes environnementaux se font déjà sentir de manière plus aiguë dans les pays du Sud. De plus, les économies européennes dépendent encore beaucoup de la déforestation mondiale, alimentée par la demande de viande, de bois et de biocarburants bon marché, par exemple, et ceci menace de plus en plus de zones où vivent encore des populations indigènes. Ces peuples sont très vulnérables à la non-transition. Une attention particulière doit donc être donnée aux relations Nord-Sud au niveau international.

Tableau 2 – Matrice des besoins fondamentaux prioritaires et des politiques transversales

	Besoins fondamentaux	Se nourrir 	Se loger 	Se soigner 	Se déplacer 
	<i>Système</i>	<i>Agriculture et système alimentaire</i>	<i>Parc immobilier résidentiel et non résidentiel</i>	<i>Système de soins</i>	<i>Mobilité et système de transport</i>
Politiques transversales	Emploi 				
	Enseignement et formation 				
	Financement et investissements 				
	Ressources et énergies 				
	Genre 				
	Réduction de la pauvreté 				
	Solidarité internationale 				

6. Une transition juste : recommandations spécifiques

Comme indiqué dans la section précédente de ce document, 5. Blueprint : l'approche méthodologique, des recommandations spécifiques sont énumérées ci-dessous et peuvent être trouvées dans les résultats des États généraux ou dans les contributions à la Conférence. Ces recommandations sont structurées en fonction des besoins fondamentaux prioritaires formulés par les acteurs : « se nourrir », « se loger », « être soigné » et « se déplacer ». Pour chaque besoin fondamental, il est indiqué par domaine politique (également désigné comme prioritaire par les parties prenantes) si des recommandations spécifiques peuvent être trouvées : cf. les références mentionnées. En d'autres termes, aucune recommandation n'a été ajoutée qui ne figure pas dans les documents mentionnés au point 5.3. *Sources*.

6.1. Se nourrir

Pour rappel. Le besoin fondamental de « se nourrir » doit être assuré par le sous-système « agriculture et alimentation ». Cela répond aux satisfacteurs, souhaits et besoins des personnes pour « se nourrir ». La nécessité d'une transition écologique mais juste est cruciale : voir notamment au point 3.1. de ce rapport.

6.1.1. Emploi



1. Développez davantage des méthodes d'élevage et de gestion des terres respectueuses du climat afin de rendre le secteur plus durable (RSHC, p. 95). Cela nécessite non seulement des innovations technologiques, mais également une révision des processus de travail et des formations au sein du secteur.

2. Prenez des mesures supplémentaires pour les secteurs sensibles au climat, tels que l'agriculture et la sylviculture, afin de mitiger les effets du changement climatique et de s'adapter aux nouvelles conditions. Des mesures de soutien social et un accompagnement via la sécurité sociale peuvent jouer un rôle clé à cet égard. Par exemple, la sécurité sociale peut contribuer à la transition professionnelle des agriculteurs vers des pratiques écologiquement durables, telles que l'agriculture biologique. Cela peut être soutenu par l'introduction d'incitations financières, comme une réduction des cotisations sociales pour les agriculteurs qui font des choix respectueux de l'environnement (RSPF, p. 16).

3. Mettez en place des systèmes de soutien adéquats pour aider les agriculteurs à réorienter leurs pratiques vers des approches respectant les limites planétaires. Cela peut inclure la fourniture d'un accompagnement technique et financier lors de la transition vers l'agriculture régénérative et d'autres techniques durables (RSHC, p. 111).

6.1.2. Formation et enseignement



1. **Offrir gratuitement des aliments sains et durables dans les écoles et les communautés**, comme cela est recommandé en premier lieu. Cela favorise non seulement la santé physique et mentale des élèves, mais contribue également à une culture où la consommation durable devient la norme (RA, p. 52). En parallèle, il est essentiel de lancer une campagne de sensibilisation à la consommation durable, qui promeut à la fois la justice climatique et sociale. En effet, de nombreuses familles rencontrent des difficultés financières pour couvrir des besoins de base tels que l'alimentation, l'énergie et la mobilité (RSPF, p. 13).
2. **Eduquer les consommateurs pour rendre la production locale plus attrayante**. La production locale doit redevenir attrayante, et des compétences comme la conservation des aliments, la stérilisation, la mise en conserve et la préparation de recettes durables doivent être redécouvertes. Cela offre des opportunités à ceux qui disposent de temps et d'espace pour jouer un rôle actif dans la chaîne alimentaire (RA, p. 53). De plus, il est important de valoriser et de reconnaître les métiers qui contribuent à un système alimentaire sain et respectueux de l'environnement. Cela peut générer de nouveaux emplois et compétences, en ligne avec le programme européen "De la ferme à la table" (RSPF, p. 15).
3. **Soutenir des projets d'autonomie alimentaire urbaine pour régénérer les sols urbains**. Les initiatives qui enseignent les principes de la permaculture ont un fort potentiel pour régénérer les sols urbains, promouvoir la biodiversité et renforcer les communautés locales. Il est crucial d'intégrer une perspective de genre dans ces projets, afin que les femmes et les hommes puissent jouer un rôle actif dans ces transformations (IGVM, p. 16).
4. **Proposer une alimentation durable dans les écoles sans générer de stigmatisation**. Tout le monde, quelle que soit son origine ou son revenu, doit avoir accès à des options alimentaires saines et durables (PAUV, p. 30). Une telle initiative représente une fonction exemplaire pour ancrer la durabilité dans les politiques publiques.

6.1.3. Finances et investissements



1. **Développer des systèmes de soutien adéquats pour aider les agriculteurs à réorienter leurs pratiques**. Ces systèmes doivent permettre aux agriculteurs d'adopter des méthodes respectant les limites planétaires. Cela nécessite un accompagnement financier et technique pour effectuer la transition vers des méthodes agricoles écologiques et durables, telles que l'agriculture biologique et régénérative (RSHC, p. 111 ; RSPF, p. 16).
2. **Encourager une alimentation saine grâce à des mesures financières**. Par exemple, en supprimant la TVA sur les produits alimentaires de base tels que le pain, le lait, l'eau et les fruits et légumes de

saison. En parallèle, des bons mensuels pourraient être attribués à tous les citoyens pour la consommation d'aliments sains et durables. Cette approche rend l'alimentation saine et locale plus accessible et favorise la durabilité (RA, p. 52 ; IGVM, p. 17).

3. **Introduire une taxe pour réduire le gaspillage alimentaire.** Cela pourrait prendre la forme d'une taxe proportionnelle à la quantité de déchets produits, créant ainsi une incitation économique à une gestion plus efficace des aliments dans tous les secteurs (RA, p. 52).
4. **Imposer des taxes sur les produits à forte intensité d'émissions pour limiter les dommages climatiques.** Par exemple, une taxe sur des produits tels que la viande rouge pourrait contribuer à réduire l'impact climatique du secteur agricole (RSHC, p. 75).
5. **Fournir des mesures de soutien social et financier pour les secteurs sensibles au climat, tels que l'agriculture et la sylviculture, afin de faciliter leur transition.** La sécurité sociale peut jouer un rôle clé, par exemple en réduisant les cotisations sociales pour les agriculteurs qui adoptent des méthodes agricoles écologiques (RSPF, p. 16).
6. **Investir davantage dans l'adaptation au climat et le financement climatique pour les pays à revenu faible et intermédiaire.** Cela peut être réalisé via des initiatives telles que le Fonds Vert pour le Climat et un fonds spécifique pour les pertes et dommages causés par le changement climatique (CCPD-ABCO, p. 17).

6.1.4. Ressources et énergie



1. **Réduire les surplus alimentaires et la consommation de viande pour rendre la chaîne alimentaire plus durable.** La décarbonation de ce secteur exige particulièrement des changements du côté de la demande (RSHC, p. 95). La transition protéique s'inscrit pleinement dans cette démarche, en visant un passage des protéines animales vers des alternatives plus durables, qu'elles soient végétales ou animales. Il est essentiel que ces produits soient accessibles à toutes les populations, afin que personne ne soit exclu des options alimentaires saines et durables (CFDD3, p. 5).
2. **Éliminer progressivement les engrais synthétiques et les pesticides chimiques pour favoriser l'agriculture régénérative.** Ces substances ont non seulement un impact négatif sur l'environnement, mais leur élimination ouvre la voie à des pratiques agricoles régénératives qui renforcent la santé des sols et la biodiversité (RSHC, p. 95). Il est également recommandé de créer davantage de prairies naturelles, de forêts et de cultures non alimentaires, contribuant ainsi à la séquestration naturelle du CO2 et à la restauration des écosystèmes (RSHC, p. 95).
3. **Lutter contre le gaspillage alimentaire en promouvant la réutilisation et les circuits courts.** La réutilisation des aliments, par exemple comme fourrage ou compost, et la promotion des échanges entre citoyens via des circuits courts peuvent réduire le gaspillage tout en renforçant les communautés. En outre, encourager la consommation de fruits et légumes de saison est une méthode simple mais efficace pour réduire la pression sur les ressources (RA, p. 52).

6.1.5. Genre



1. **Collecter des données récentes sur les rôles des hommes et des femmes dans l'agriculture.** Cela inclut des chiffres sur le ratio femmes/hommes chefs d'exploitation, la proportion de femmes occupant des postes de direction dans les syndicats, les coopératives et les politiques agricoles, ainsi que le nombre d'heures de travail non rémunéré effectuées par les femmes et les hommes. En outre, il est nécessaire de comprendre la répartition des femmes et des hommes qui consomment des aliments biologiques et locaux. L'établissement d'indicateurs de genre reliant ces données permettra de suivre les évolutions et d'évaluer l'impact des mesures politiques. (IEFH, p. 16).
2. **Encourager le dialogue entre les syndicats, les fédérations sectorielles et les OSC qui connaissent les besoins spécifiques des femmes et des hommes.** Ce dialogue doit prendre en compte les rôles des deux groupes en tant que travailleurs, employeurs et consommateurs dans le secteur agricole. Il est également important d'inclure d'autres groupes sous-représentés dans
3. **Lors de l'élaboration de réglementations, par exemple sur les pesticides et les perturbateurs endocriniens,** il convient de tenir compte des différences éventuelles entre les réactions des hommes et des femmes à ces substances. Dit vergt een gendergevoelige benadering in wetenschappelijke studies en beleidsontwikkeling (IEFH, p. 16).
4. **Réaffirmer l'intégration de la dimension de genre dans les politiques agricoles, tant au niveau national qu'eupéen.** La politique agricole commune (PAC) de l'UE fournit un cadre permettant aux pays d'intégrer la dimension de genre dans les programmes de développement rural. L'intégration proactive de l'égalité des sexes dans les objectifs politiques peut contribuer à des changements structurels qui favorisent l'inclusion et l'équité dans le secteur (IEFH, p. 16).

6.1.6. Lutte contre la pauvreté



1. **Garantir l'accès aux biens et services essentiels, y compris une alimentation durable, pour les ménages à faible revenu.** Cela implique l'élaboration de politiques permettant à chacun dans la société d'accéder à la nourriture, à l'eau, au logement et aux transports dans les limites planétaires (RSHC, p. 111). Le manque d'accès à une alimentation saine et durable en Belgique doit être abordé afin de réduire structurellement la dépendance à l'aide alimentaire (CFDD3, p. 5).
2. **Offrir des opportunités de lutte contre la pauvreté grâce à la réduction du gaspillage alimentaire.** Les aliments non utilisés peuvent être redistribués aux personnes dans le besoin via des associations, les CPAS, les banques alimentaires et les écoles. Cette mesure contribue à une utilisation plus efficace des ressources et renforce la solidarité sociale (RA, p. 52).

3. Rendre une offre alimentaire de qualité financièrement accessible aux groupes vulnérables, tels que les personnes en situation de handicap et les personnes vivant dans la pauvreté. Cela peut être réalisé en subventionnant les produits biologiques et en rendant les aliments durables plus abordables. Il est également nécessaire d'investir dans la sensibilisation des acteurs du secteur de l'alimentation durable pour rendre ces initiatives plus accessibles. Les prix de ces initiatives doivent diminuer, et ces produits doivent également devenir plus accessibles en termes de mobilité (CSNPH, p. 6 ; PAUV, p. 30).

4. Garantir la liberté de choix comme principe important pour une vie digne. Le droit à une alimentation de qualité doit être assuré, et la liberté de choisir un mode de consommation durable doit être garantie par des mesures structurelles de lutte contre la pauvreté. Par exemple, cela peut passer par la création de jardins potagers durables dans les logements sociaux et le soutien à des initiatives citoyennes permettant aux personnes de contribuer elles-mêmes à leur approvisionnement alimentaire (PAUV, p. 30).

5. Accorder une attention particulière aux consommateurs vulnérables dans l'élaboration de plans de mitigation et d'adaptation pour les secteurs agricole et alimentaire. Cela garantit que les groupes les plus vulnérables soient protégés contre les conséquences du changement climatique et de la transition vers un système alimentaire plus durable (RSPF, p. 16).

6.1.7. Solidarité internationale



- 1. Renforcer l'influence de la Belgique dans les forums internationaux** en plaidant pour des politiques intégrées qui soutiennent un travail décent, une protection sociale universelle et une transition écologique. Cela nécessite également la création de mécanismes de financement internationaux permettant de mettre en œuvre ces politiques (RSHC, p. 146). Une approche structurelle doit être mise en place pour relever les défis interconnectés suivants : la faim, la précarité énergétique, les conflits régionaux, l'insécurité économique et les conséquences du changement climatique. Cela passe par le renforcement de systèmes alimentaires, énergétiques et industriels plus résilients, ainsi que par des réformes des règles de commerce et d'investissement internationaux et des infrastructures financières internationales (p. 146, RSHC).
- 2. Il est essentiel que l'UE intègre son Green Deal dans une vision géopolitique** qui combine le droit à l'alimentation avec le respect des limites planétaires. Cela inclut notamment la garantie de la cohérence des politiques européennes et la promotion d'un cadre multilatéral qui encourage la durabilité et la responsabilisation (CCPD-ABCO, p. 16). De plus, l'UE doit adopter des mesures à court terme, telles que l'arrêt de la production de biocarburants de première génération, l'exportation de pesticides interdits en Europe et la vente de produits agricoles en dessous des coûts de production (CCPD-ABCO, p. 16).
- 3. Soutenir des modèles agricoles durables dans les pays à faible et moyen revenu** en mettant en place un cadre financier spécifique. Par ailleurs, il est crucial d'accroître les connaissances sur les alternatives aux modèles agricoles les moins durables et sur l'impact des mesures européennes dans ces pays (p. 17, CCPD-ABCO). Les accords commerciaux doivent inclure des clauses liant le développement durable à des normes sociales, environnementales et sanitaires applicables dans le cadre de systèmes alimentaires durables. Cela permet d'éviter

des pratiques économiques non durables et de promouvoir des systèmes alimentaires équitables à l'échelle mondiale (CCPD-ABCO, p. 17).

4. **Mieux réguler les marchés agricoles de l'UE et intensifier les efforts pour l'adaptation climatique dans les pays vulnérables.** La Belgique peut jouer un rôle en plaidant pour des investissements via des mécanismes tels que le Fonds Vert et un fonds spécifique pour les pertes et dommages liés au changement climatique (CCPD-ABCO, p. 17). Ces actions s'inscrivent dans la promotion de solutions durables adaptées aux contextes locaux et aux besoins des parties prenantes dans les pays à faible revenu.
5. **Abandonner l'objectif de maximisation de la productivité agricole pour se concentrer sur une transition vers des systèmes alimentaires durables.** Ce n'est qu'en plaçant la durabilité au cœur de la coopération internationale et des politiques que l'Europe pourra préserver sa crédibilité en tant que leader dans la lutte mondiale pour un système alimentaire durable (CCPD-ABCO, p. 17).

6.1.a. Economie

Une transition juste dans le secteur agricole et alimentaire exige une politique économique qui place la durabilité et la production locale au cœur des priorités. Différentes recommandations ont été formulées pour développer une chaîne alimentaire tournée vers l'avenir et inclusive.

1. **Obligation pour les magasins de proposer des produits sains et durables :** Imposer aux magasins de proposer une offre suffisante de produits sains et durables, et de les promouvoir activement. Cela améliore non seulement l'accessibilité à ces produits, mais encourage également une consommation consciente chez les consommateurs (RA, p. 52). Par ailleurs, il est essentiel de soutenir les petits producteurs locaux, tant financièrement que logistiquement, afin de renforcer leur position sur le marché (RA, p. 52).
2. **Favoriser une concurrence équitable :** Instaurer des normes uniformes pour les produits importés, afin qu'ils répondent aux mêmes exigences que les produits nationaux. En parallèle, des normes plus strictes doivent être appliquées à la composition des aliments transformés, avec des restrictions sur le sel, le sucre, les matières grasses et les additifs (RA, p. 52).
3. **Renforcer l'agriculture locale et circulaire :** Encourager les producteurs locaux à collaborer, aussi bien au sein d'un même secteur qu'entre différents secteurs. Cela pourrait promouvoir les circuits courts, réduire les coûts de transport, diminuer l'empreinte écologique et favoriser la disponibilité de produits frais et de saison (RA, p. 53). Sensibiliser les consommateurs aux avantages des produits locaux via des campagnes publicitaires, des promotions et des prix équitables peut également soutenir cette tendance (RA, p. 53).
4. **Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire :** Renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire en augmentant leur pouvoir, notamment par des mécanismes de collaboration collective et des prix équitables. De plus, la transition vers une agriculture circulaire, exploitant par exemple des légumes oubliés et des produits locaux, pourrait contribuer à un système agricole plus durable (RA, p. 53).
5. **Plan quinquennal pour transformer les supermarchés en hubs de producteurs locaux :** Élaborer un plan sur cinq ans pour transformer progressivement les supermarchés en plateformes pour les producteurs locaux. Les produits porteraient des étiquettes claires mentionnant le nom et l'adresse du producteur, ce qui renforcerait la transparence et l'engagement des consommateurs (RA, p. 53).

6.1.b. Gouvernance

1. **Élaborer un pacte pour l'avenir du système alimentaire, basé sur les principes de gouvernance délibérative et de représentation discursive.** Ce pacte, dirigé par un organe mandaté, doit réunir une large coalition de parties prenantes, y compris les citoyens (avec une attention particulière aux jeunes et aux groupes non organisés), la société civile, l'industrie et les décideurs politiques. Le processus commence par la création d'une vision commune d'un système alimentaire juste et durable, fondée sur des valeurs et des normes plutôt que sur des possibilités technologiques ou des modèles économiques. Ensuite, des lignes directrices concrètes et une réglementation contraignante doivent être élaborées, en plaçant les principes de cette vision et l'équité de la transition au centre. Un changement de paradigme, où la croissance et la rentabilité ne sont plus les objectifs principaux, constitue un point de départ essentiel. Le suivi des progrès à l'aide de nouveaux indicateurs alignés sur ces valeurs est crucial pour garantir des résultats (RSHC, p. 125).
2. **Soutenir activement la transition vers des pratiques agricoles durables.** Cela comprend le développement de systèmes de soutien adéquats pour les agriculteurs, afin qu'ils puissent se concentrer sur des pratiques agricoles compatibles avec les limites planétaires. La sensibilisation joue un rôle clé, notamment par le biais de campagnes informant les consommateurs sur les avantages des aliments biologiques, tout en tenant compte des différences dans les besoins de communication entre les hommes et les femmes. Des stratégies sensibles au genre doivent être intégrées dès la phase de conception de ces campagnes, afin que tous soient efficacement atteints (IGVM, p. 17 ; RSHC, p. 111).
3. **Encourager des efforts ciblés pour inciter les filles à envisager des études et des carrières dans le secteur agricole.** Cela peut contribuer à rendre le secteur plus diversifié et inclusif (IGVM, p. 17).
4. **Développer des mécanismes garantissant que les besoins fondamentaux, tels que l'alimentation, l'eau, le logement et la mobilité, soient couverts en cas de conditions météorologiques extrêmes.** Cela nécessite une approche intégrée prenant en compte les risques croissants liés au changement climatique et la nécessité de construire des systèmes résilients (RSHC, p. 111).

6.2. Se loger

Pour rappel. Le besoin fondamental de « se loger » doit être assuré par le sous-système « construction et habitat ». Cela répond aux satisfacteurs, souhaits et besoins des personnes pour « se loger ». La nécessité d'une transition écologique mais juste est cruciale : voir notamment au point 3.2. de ce rapport.

6.2.1 Emploi



1. **Favoriser la transition vers des pratiques de construction durable.** Les politiques de transition écologique recommandent de soutenir activement la main-d'œuvre dans le secteur de la construction pour intégrer des pratiques de construction durable. Cela inclut la promotion de matériaux locaux et respectueux de l'environnement, contribuant à une économie circulaire tout en réduisant l'empreinte carbone des projets immobiliers (MHC, p.16).

2. **Investir dans la formation professionnelle rémunérée.** Pour répondre aux besoins croissants en rénovation durable, il est essentiel de développer des programmes de formation rémunérés et de renforcer ceux déjà en place. Ces initiatives doivent être accompagnées d'une incitation aux stages pratiques et rémunérés, facilitant ainsi une montée en compétences des travailleurs et leur insertion dans ce secteur stratégique (RA, p. 15, B6).
3. **Créer des emplois de qualité dans le cadre de la transition écologique.** Les projets liés à la rénovation et à la gestion immobilière doivent générer des emplois qualitatifs. Ces emplois, liés par exemple à la gestion des espaces verts urbains, aux énergies renouvelables, ou au reboisement, permettront non seulement de répondre aux défis climatiques, mais aussi d'intégrer les chômeurs de longue durée, en particulier ceux touchés par les pertes d'emploi liées à la transition écologique (MHC, p. 16).

6.2.2 Formation et éducation



1. Organiser des campagnes de sensibilisation pour encourager les filles et les femmes à poursuivre des études dans les domaines de l'ingénierie, de l'industrie et de la construction, ainsi que des professions dans le secteur de la construction. Se référer également aux recommandations précédentes pour briser les stéréotypes liés aux rôles de genre et aux choix d'études et de carrières basés sur le genre, ainsi que pour sensibiliser aux conséquences de ces choix. (IEFH, p. 17)
2. Commencer des formations rémunérées et renforcer les formations existantes dans ce domaine en encourageant les stages rémunérés. (RA, p.15, B6)
3. Investir dans la formation, la reconversion et, lorsque ceci est utile subventionner, la promotion de l'emploi de haute qualité dans les secteurs qui soutiennent la transition écologique, tels que la construction et l'économie circulaire. (MHC, p.16)

6.2.3. Finances et investissements



1. **Étendre et verdir le logement social.** La transition écologique nécessite un investissement massif dans la construction et la rénovation de logements sociaux écologiques. Cela permet de répondre aux enjeux climatiques, de garantir un logement abordable et de lutter contre la précarité énergétique. Les fonds climatiques doivent être mobilisés pour financer ces initiatives, avec une implication forte des gouvernements locaux (MHC, p. 16 ; PAUV, p. 33).
2. **Créer un fonds de rénovation durable.** Pour faciliter les rénovations énergétiques, il est recommandé de mettre en place un fonds de rénovation auquel tous les propriétaires contribueraient régulièrement via une taxe proportionnelle. Ce mécanisme, inspiré de pratiques

comme celle de Paris, vise à accélérer les rénovations tout en améliorant la santé et la sécurité des habitants (RA, p. 16, Reco B13).

3. **Financer la transition par des outils publics et progressifs.** La mise en place d'une banque publique pourrait jouer un rôle clé en finançant des projets liés à la transition juste, notamment via des prêts à taux réduit pour l'isolation des bâtiments et la rénovation écologique des logements sociaux. Par ailleurs, des taxes progressives comme celles sur le CO2 doivent soutenir des aides financières pour les ménages vulnérables afin de garantir leur accès à des logements durables (CFDD2, p. 6-8 ; MHC p. 16-17).
4. **Promouvoir l'innovation et les technologies accessibles.** Les autorités doivent orienter leurs investissements vers des projets de recherche et développement dans le domaine des technologies durables. Ces innovations visent à réduire les coûts des techniques de rénovation et de construction tout en rendant les principes de circularité plus accessibles aux ménages, notamment ceux à faibles revenus (CFDD3, p. 3).
5. **Encourager les infrastructures collectives.** Les rénovations doivent être soutenues par des infrastructures énergétiques collectives, comme des systèmes de chauffage partagés. Ces installations, développées avec le consentement des locataires et des propriétaires, optimisent l'utilisation des ressources et réduisent les coûts pour les habitants (RA, p. 16, Reco B12).
6. **Établir un budget vert européen.** Le Green budgeting, promu par la Commission européenne, inclut par exemple la rénovation écologique des logements sociaux comme priorité budgétaire. Ce cadre encourage les États membres à allouer des ressources significatives à des projets de rénovation durable, tout en intégrant une perspective sociale (CFDD1, p. 8).

6.2.4. Ressources et énergie



1. **Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.** Il est essentiel de réduire la consommation d'énergie et les coûts en améliorant l'efficacité énergétique des logements et bâtiments publics. Cette initiative doit être accompagnée de normes PEB claires et harmonisées à l'échelle nationale, facilitant l'adoption de ces standards par les propriétaires et les autorités locales (MHC, p.12 ; CFDD3, p.4).
2. **Favoriser les rénovations énergétiques inclusives.** Les plans de rénovation énergétique doivent prioriser les « passoires énergétiques », tout en veillant à protéger les locataires contre des augmentations excessives de loyers après travaux. Des solutions comme des logements temporaires pendant les rénovations importantes ou des prêts avantageux pour les propriétaires sont nécessaires pour accélérer la transition tout en garantissant l'équité (RA, p. 14, B1; RA, p. 16, B3).
3. **Investir dans les logements sociaux durables.** La rénovation énergétique et la construction de logements sociaux doivent être au centre des politiques publiques, combinant objectifs climatiques, énergétiques et sociaux. Ces logements doivent offrir des performances énergétiques élevées tout en restant financièrement accessibles, avec des mesures spécifiques pour atténuer les inégalités, notamment de genre (CFDD3, p. 7 ; IEFH, p. 38).
4. **Renforcer l'accès aux aides énergétiques pour tous.** Il est nécessaire de lutter contre les « effets Matthieu », où les ménages à hauts revenus bénéficient davantage des subventions et aides

publiques. Cela passe par des démarches simplifiées pour les primes de rénovation et des guichets locaux offrant des informations accessibles sur les offres énergétiques et les soutiens disponibles (PAUV, p.22 ; RA, p. 17, B7).

5. **Promouvoir des solutions collectives et innovantes.** Encourager les rénovations collectives par rue ou quartier, via des achats groupés, peut réduire les coûts et améliorer l'efficacité des travaux. Par ailleurs, les autorités doivent investir dans des technologies de pointe, telles que les panneaux solaires ou les pompes à chaleur collectives, tout en appliquant des principes de circularité pour les matériaux de construction (RA, p. 15, B15 ; CFDD3, p. 3).
6. **Exemplarité des bâtiments publics.** Le secteur public doit démontrer l'exemplarité énergétique en réhabilitant ses bâtiments selon des normes strictes de neutralité carbone. Cela inclut la gestion intelligente de l'énergie, la production et le stockage d'énergies renouvelables, et l'adoption des standards PEB pour les biens loués (CFDD3, p. 7).

6.2.5. Genre



1. **Soutenir financièrement l'isolation des logements privés.** Les femmes, et en particulier celles à la tête de familles monoparentales, sont surreprésentées dans le secteur locatif, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux impacts d'un logement mal isolé. Fournir un soutien financier, sous forme de taxes réduites ou de subsides, pour l'isolation des logements privés, notamment locatifs, est donc essentiel pour réduire cette vulnérabilité. Par ailleurs, il est nécessaire de collecter des données permettant d'évaluer l'impact genré des aides à la rénovation énergétique (IEFH, p. 17).
2. **Améliorer la durabilité des logements sociaux.** La rénovation des logements sociaux pour améliorer leur performance énergétique est une mesure clé pour réduire la pauvreté et l'insécurité énergétiques. Ces initiatives profitent particulièrement aux femmes, qui sont surreprésentées dans le secteur locatif social. Cependant, il est crucial de veiller à ce que les investissements nécessaires et les réglementations qui en découlent ne creusent pas davantage les écarts de revenus entre les hommes et les femmes. Des mesures générales de protection et de redistribution des revenus pourraient atténuer ces inégalités (IEFH, p. 38).

6.2.6. Lutte contre la pauvreté



1. **Faciliter l'accès à des logements abordables et durables.** Pour lutter efficacement contre la pauvreté, il est primordial de développer des mécanismes de financement adaptés permettant aux ménages à faibles revenus et aux locataires d'accéder à des logements économes en énergie et en eau. Cela inclut un investissement massif dans la construction et la rénovation de

logements durables, en mobilisant les ressources des fonds climatiques et en engageant les gouvernements locaux dans ce processus (PAUV, p. 23, p. 33).

2. **Réguler et soutenir le marché locatif privé.** Face à la pénurie de logements durables dans le secteur locatif privé, des réglementations strictes combinées à des soutiens financiers doivent être mises en place. Ces mesures visent à rendre les logements locatifs privés plus durables, tout en interdisant des augmentations excessives de loyers ou la revente des biens immédiatement après rénovation (PAUV, p. 33).
3. **Protéger les locataires lors des rénovations énergétiques.** Les locataires ne doivent pas supporter seuls le coût de la transition énergétique. Il est recommandé de plafonner les augmentations de loyers après rénovation en fonction des économies réalisées par les occupants. De plus, pour les rénovations majeures, des logements temporaires devraient être fournis afin d'éviter que les locataires ne se retrouvent à la rue (RA, p. 14, Reco B1-B2).
4. **Renforcer l'information et les infrastructures pour les ménages vulnérables.** Un soutien accru aux consommateurs vulnérables est nécessaire pour leur permettre d'accéder facilement aux informations sur les offres d'énergie et d'eau. Des guichets locaux, des portails internet centralisés et des services régionaux pourraient jouer un rôle clé dans cette démarche. Par ailleurs, des infrastructures adaptées, comme des espaces de stockage pour vélos dans les logements sociaux, sont également à envisager (PAUV, p. 34).
5. **Agir contre la précarité énergétique.** Pour prévenir la précarité énergétique et éviter qu'elle ne devienne un frein à la transition écologique, le rythme des rénovations doit s'accélérer. Une approche collective par quartier, avec un opérateur chargé de coordonner les efforts et de proposer des préfinancements publics, permettrait de soutenir les ménages vulnérables tout en optimisant les ressources (CFDD – Énergie, p. 3, p. 6).
6. **Garantir des rénovations de qualité respectueuses des situations de vulnérabilité.** Lors des rénovations, il est crucial de tenir compte de la qualité des travaux et de la situation particulière des locataires vulnérables. Des solutions adaptées doivent être mises en œuvre pour garantir un impact positif et inclusif des rénovations énergétiques (CFDD3, p. 7).

6.2.7. Solidarité internationale



On peut constater que ni dans le rapports des Etats-généraux ni pendant le processus (cf. les avis des conseils) de la Conférence pour une Transition Juste en Belgique (CTJB) des recommandations pour la politique transversale 'Solidarité internationale' ont été formulées. Il est remarqué que dans d'autres rapports cette politique est considérée comme importante pour le sous-système de la 'construction et se loger', pensons p.e. à UN-Habitat.

6.2.a. Politique économique

1. Établir un fonds de rénovation dans lequel tous les propriétaires (qu'il s'agisse de leur résidence principale ou de bailleurs possédant plusieurs logements) versent une contribution proportionnelle à intervalles réguliers (tous les x ans) via une taxe*. (RA, p.16, B13)

6.2.b. Gouvernance

On peut constater que – contrairement à d'autres sous-systèmes - ni dans le rapports des Etats-généraux ni pendant le processus (cf. les avis des conseils) de la Conférence pour une Transition Juste en Belgique (CTJB) des recommandations pour gouvernance ont été formulées. Il est remarqué que dans d'autres rapports cette politique est considérée comme importante pour le sous-système de la 'construction et se loger'.

6.3. Se (faire) soigner

Pour rappel. Le besoin fondamental de « se faire soigner » doit être assuré par le sous-système « soins de santé ». Cela répond aux satisfacteurs, souhaits et besoins des personnes pour « se faire soigner ». La nécessité d'une transition écologique mais juste est cruciale : voir notamment au point 3.3. de ce rapport.

6.3.1. Emploi



Pour assurer une transition juste dans le domaine des soins de santé au niveau du travail, il est essentiel de :

1. Répondre aux défis structurels et organisationnels rencontrés par les secteurs clés, notamment celui des soins de santé et de la protection sociale. Tout d'abord, il est primordial de faire un suivi précis du manque structurel de professionnels de la santé (Agora, p.55). Cela implique non seulement de combler les pénuries, mais aussi de redéfinir les rôles et responsabilités des différents acteurs du système de soins. Par exemple, les médecins généralistes devraient se concentrer exclusivement sur les tâches purement médicales, sans être accablés par des charges bureaucratiques inutiles, tandis que les "infirmiers praticiens" pourraient se voir confier des prestations techniques simples. Cette redéfinition des compétences paramédicales permettrait une meilleure répartition des tâches et une utilisation optimale des compétences disponibles.

2. Améliorer la rémunération des professions en pénurie, une mesure qui contribuerait non seulement à attirer davantage de travailleurs dans ces secteurs, mais aussi à reconnaître leur rôle essentiel dans la société (Agora, p.55). Une revalorisation globale des métiers de soins, passant par des augmentations salariales significatives et des améliorations des conditions de travail, est tout aussi cruciale pour renforcer l'attractivité et la durabilité de ces professions (IEFH, p.18).

3. Valoriser et reconnaître pleinement les métiers liés à la sécurité sociale, notamment ceux en lien avec les soins de santé, l'insertion socio-professionnelle, et tout le champ du « care » (RSPF, p.15). Ces professions jouent un rôle clé dans la cohésion sociale et le bien-être des populations, et leur importance doit être reflétée dans les politiques publiques.

4. Encourager l'innovation en matière de protection sociale dans le cadre de la transition écologique (RSPF, p.15). Cela inclut le développement de prestations de soins de santé durables et la mise en œuvre de mesures visant à protéger l'emploi dans des contextes de transformation économique. Dans ce cadre, il est également indispensable de garantir que les prestataires de soins disposent du temps

et des connaissances nécessaires pour offrir des traitements de qualité, accessibles et compréhensibles pour tous les patients, y compris ceux ayant des besoins spécifiques, comme les personnes en situation de handicap (CSNPH, p.7).

6.3.2. Formation et éducation



On peut constater que ni dans le rapports des Etats-généraux ni pendant le processus (cf. les avis des conseils) de la Conférence pour une Transition Juste en Belgique (CTJB) des recommandations pour la politique transversale ‘Formation et éducation’ ont été formulées. Il est remarqué que dans d’autres rapports cette politique est considérée comme importante pour le sous-système des ‘soins de santé’.

6.3.3. Finances et investissements



Pour réorienter les investissements et les priorités financières vers des secteurs stratégiques, en mettant l'accent sur la santé, l'accessibilité et la durabilité, il est essentiel de :

1. Investir massivement dans la prévention, tant au niveau des soins de santé que dans la gestion des risques environnementaux. La prévention joue un rôle clé en réduisant les coûts à long terme et en améliorant la qualité de vie des citoyens. Le système de santé devrait donner la priorité à la préparation, au renforcement et à un soutien financier suffisant (RSHC, p.119). Dans cette optique, renforcer la prévention dans les soins de santé est une priorité qui nécessite des moyens financiers adaptés (RSPF, p.15 ; MHC, p.18). Ces politiques devraient cibler les déterminants de la santé tels que la consommation d'alcool et de tabac, le surpoids, le manque d'activité physique, la mauvaise qualité de l'alimentation, les faibles niveaux de connaissances en matière de santé et la pollution atmosphérique (Scienscano, 2022) (RSHC, p.119).

2. Prévoir des investissements sur l'innovation en matière de protection sociale. Cela pourrait inclure le développement de nouvelles prestations adaptées aux besoins émergents et une meilleure prise en compte des risques environnementaux (RSPF, p.15). À ce titre, il serait pertinent de créer une nouvelle branche de la sécurité sociale spécifiquement dédiée aux risques environnementaux ou d'adapter les structures existantes pour répondre à ces défis (RSPF, p.19).

3. Garantir l'accessibilité universelle aux soins de santé en investissant dans des infrastructures inclusives, adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap et aux différences liées aux sexes (IEFH, p.19 ; CSNPH, p.7). Cela implique d'accélérer la transition écologique des infrastructures de soins, des hôpitaux, des crèches, des logements et des administrations, afin de répondre aux exigences environnementales tout en garantissant un cadre de vie sain et durable (MHC, p.18).

4. Investir dans la santé physique et mentale de la population. Cela passe par la mise en place d'un système de soins de santé adéquat, accessible et abordable pour tous, tout en renforçant son caractère universel (MHC, p.19). Par ailleurs, pour lutter contre les inégalités, il est nécessaire d'investir davantage dans l'accessibilité financière des soins (PAUV, p.35). Cela inclut la réduction des coûts à charge des patients et un renforcement de l'assurance maladie obligatoire, rendant ainsi superflues les assurances hospitalisation privées.

6.3.4. Ressources et énergie



On peut constater que ni dans le rapports des Etats-généraux ni pendant le processus (cf. les avis des conseils) de la Conférence pour une Transition Juste en Belgique (CTJB) des recommandations pour la politique transversale 'Ressource et énergie' ont été formulées. Il est remarqué que dans d'autres rapports cette politique est considérée comme importante pour le sous-système des 'soins de santé'.

6.3.5. Genre et inclusion



Dans le cadre de la transition juste, il est essentiel d'intégrer une perspective de genre afin de garantir une équité réelle et d'améliorer la qualité de vie de tous. Cela passe tout d'abord par le fait de :

1. Valoriser et reconnaître les métiers liés à la sécurité sociale, tels que les soins de santé, l'insertion socio-professionnelle, la remise à l'emploi, et toutes les activités liées au « care », qui jouent un rôle fondamental mais sont souvent sous-évaluées (RSPF, p.15).

2. Produire, collecter, ordonner, analyser et publier des statistiques ventilées par genre, notamment sur les soins non rémunérés et les indicateurs de performance des systèmes de santé (IEFH, p.18). Ces données permettront de mieux comprendre les disparités et d'orienter les politiques publiques pour un système de santé plus inclusif et efficace.

3. Tester les médicaments et produits d'hygiène qui sont destinés aux femmes, comme les somnifères et les serviettes hygiéniques (IEFH, p.18). Les maladies touchant exclusivement les femmes doivent recevoir la même attention que celles qui concernent uniquement les hommes, afin de garantir une égalité dans la recherche, le diagnostic et les soins (IEFH, p.19).

4. Mettre en places des campagnes de sensibilisation pour lutter contre les idées reçues qui nuisent à la santé des femmes. Par exemple, il est nécessaire de déconstruire le mythe selon lequel les règles douloureuses seraient normales, en informant les patientes et les prestataires de soins sur le fait qu'elles peuvent être le symptôme d'affections graves et souvent sous-diagnostiquées. Ce problème est d'autant plus aigu pour les femmes noires, qui subissent des inégalités accrues dans le traitement de la douleur (IEFH, p.19). Il est également important de mener des campagnes de sensibilisation

destinées aux hommes, afin de briser les tabous qui les empêchent de parler de leurs sentiments et les rendent moins enclins à chercher une aide psychologique. En intégrant ces dimensions de genre, la transition juste peut devenir un levier puissant pour construire une société plus juste et inclusive.

5. Les PSH puissent recevoir les soins dont elles ont besoin à une distance raisonnable de leur lieu de vie (CSNPH, p7).

6.3.6. Lutte contre la pauvreté



Pour garantir une transition juste et inclusive, il est essentiel de prendre en compte les enjeux de la pauvreté et de l'accessibilité dans les politiques liées à la transition écologique et sociale. Il s'agit de :

1. Optimiser l'accessibilité du dossier médical du patient, tant sur le plan informatique que pratique, pour garantir à chacun un accès simple et efficace à ses données de santé (RA, p.55). Cela pourrait s'accompagner d'un examen médical annuel gratuit pour tous, ainsi que de la disponibilité de médicaments à un prix abordable, afin de prévenir les inégalités dans l'accès aux soins.

2. Penser la transition écologique en lien étroit avec la sécurité sociale, en encourageant l'innovation pour offrir des prestations de soins de santé durables et des mécanismes de protection de l'emploi (RPSF, p.19). Par ailleurs, une réforme des contributions des ménages en fonction de leur empreinte écologique pourrait être envisagée, mais sans pénaliser les groupes les plus vulnérables, afin de garantir une justice sociale dans l'effort environnemental (RSPF, p.15).

3. Être transparent et communiquer à temps avec la population est également cruciale pour protéger les plus précaires. Les patients doivent être informés en temps voulu et de manière compréhensible du coût réel des soins médicaux, afin de leur permettre de mieux planifier leurs dépenses et d'éviter les dettes liées à des frais de santé imprévus (PAUV, p.35). En complément, un suivi attentif et des conseils appropriés doivent être assurés par les prestataires de soins, en collaboration avec les CPAS et les services sociaux, pour prévenir les situations de surendettement et assurer un accompagnement adapté.

6.3.7. Solidarité internationale



La transition juste exige une approche de solidarité internationale qui place les droits humains, la justice sociale et le développement durable au cœur des politiques mondiales. Dans ce cadre, il est essentiel de :

1. Améliorer les normes de travail décent pour les travailleurs de la santé dans les pays partenaires de la Coopération belge au développement, conformément aux recommandations de l'Organisation

internationale du travail (OIT) (CCPD-ACBO, p.2). Ces efforts doivent être soutenus par un financement renforcé des planchers de protection sociale, permettant l'accès à des services de santé essentiels de qualité, ainsi que par un appui belge et européen accru au Fonds mondial de protection sociale.

2. Orienter l'aide publique au développement (APD) vers des investissements dans les services publics de santé et de soins, afin de renforcer durablement les systèmes de santé nationaux. Cela contribuera à éviter la privatisation de la santé et à garantir que l'accès à des soins de qualité reste un droit universel (CCPD-ACBO, p.2). La Belgique peut jouer un rôle clé à la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle doit y défendre une réforme de l'OMC alignée sur les Objectifs de développement durable (ODD) et œuvrer pour garantir l'accès à des médicaments et des vaccins abordables à l'échelle mondiale (CCPD-ACBO, p.15).

3. Créer un accord contraignant réglementant les activités de prévention, préparation et réponse aux pandémies dans le cadre d'une gouvernance mondiale juste et efficace dirigée par l'OMS ; (CCPD-ACBO, p.2)

La Belgique peut également promouvoir une politique normative centrée sur les principes de Recognize, Reduce & Redistribute (reconnaître le travail informel et non rémunéré dans les soins et redistribuer les responsabilités entre hommes et femmes), Reward (améliorer les salaires et les conditions de travail des travailleurs de la santé et des soins) et Representation (encourager la négociation collective et l'organisation syndicale dans ce secteur). Ces actions doivent s'inscrire dans une discussion générale sur le travail décent dans le domaine des soins, consolidant ainsi la coopération internationale pour une transition juste qui ne laisse personne de côté.

6.3.a. Politique économique

On peut constater que ni dans les rapports des Etats-généraux ni pendant le processus (cf. les avis des conseils) de la Conférence pour une Transition Juste en Belgique (CTJB) des recommandations pour la politique économique ont été formulées. Il est remarqué que dans d'autres rapports cette politique est considérée comme importante pour le sous-système des 'soins de santé'.

6.3.b. Gouvernance

La gouvernance dans la transition juste nécessite une approche cohérente, intégrée et résolument orientée vers l'efficacité. Ceci consiste à :

1. Refédéraliser les compétences, en attribuant un ministre par domaine, notamment pour la santé publique. Cela permettrait une coordination centralisée et renforcée sur des enjeux essentiels tels que la santé préventive, curative, les soins, et les politiques transversales associées (RA, p.55).

2. Placer le système de santé au cœur du débat, avec un accent particulier sur sa résilience, sa qualité et son accessibilité (RSPF, p.16). Dans le domaine de la santé, beaucoup de travail reste à faire en termes d'évaluation de la vulnérabilité de la population belge aux chocs écologiques au niveau d'un secteur statistique, en utilisant des ensembles de données disponibles publiquement basées, par exemple, sur des données de recensement. (RSHC, p.133). Cela inclut une planification rigoureuse, un financement adéquat, une reconnaissance de la santé comme secteur stratégique, ainsi que des mesures concrètes pour renforcer la prévention, améliorer l'emploi et les conditions de travail dans les soins, et optimiser les interactions entre les différentes lignes de santé (RSPF, p.16). Par ailleurs, une attention particulière doit être accordée à la gestion et à la préparation des crises de santé publique et environnementales, ainsi qu'à l'adaptation du système de santé face au changement climatique. Ces actions s'inscrivent dans une vision globale intégrant la gouvernance de crise, les risques importés et les initiatives comme un Plan national environnement-santé.

3. Adopter une approche intersectorielle qui prenne en compte l'impact sociétal global des politiques de santé. Cela nécessite la mise en place de partenariats stratégiques avec d'autres secteurs politiques pour intégrer des objectifs de santé et d'environnement dans leurs stratégies respectives (RSPF, p6). Ce type de coordination est essentiel pour maximiser les synergies entre politiques publiques et pour répondre aux défis de la transition écologique et sociale.

4. Développer une nouvelle branche de la sécurité sociale dédiée aux risques environnementaux ou, à défaut, d'adapter le système existant pour mieux prendre en compte ces risques (RSPF, p19). Cette mesure contribuerait à une protection sociale renforcée face aux impacts des changements environnementaux, consolidant ainsi une gouvernance tournée vers la durabilité et l'équité.

6.4. Se déplacer

Pour rappel. Le besoin fondamental de « se déplacer » doit être assuré par le sous-système « mobilité ». Cela répond aux satisfacteurs, souhaits et besoins des personnes pour « se déplacer ». La nécessité d'une transition écologique mais juste est cruciale : voir notamment au point 3.4. de ce rapport.

6.4.1. Emploi



1. Améliorer l'accessibilité et l'efficacité des transports publics Investir dans des transports publics efficaces, sûrs et abordables constitue une priorité. Une meilleure coordination entre les différents opérateurs et une harmonisation des tarifs pourraient renforcer l'attractivité de ces moyens de transport, notamment pour les groupes vulnérables, comme les personnes en situation de précarité ou de handicap (RSPF, p.13 ; CFDD3, p.7-8). Par ailleurs, des efforts spécifiques doivent être déployés pour rendre les infrastructures plus accessibles physiquement et financièrement. Cela inclut une attention particulière à l'éclairage, à la propreté et à l'intermodalité des déplacements. Ces mesures sont également essentielles pour réduire la dépendance aux voitures individuelles et limiter les émissions de gaz à effet de serre (RSHC, p.115).

2. Encourager la mobilité douce et active La promotion du vélo et de la marche comme alternatives durables au transport motorisé est centrale. Les incitations fiscales, le développement d'infrastructures sûres, comme des pistes cyclables séparées, et la lutte contre le vol de vélos par des initiatives telles que le registre national « MyBike » sont des étapes concrètes pour encourager ces modes de déplacement (CFDD3, p.8 ; PAUV, p.34). Apprendre le vélo dès l'école et dans les organisations est également souligné comme une approche pédagogique pour ancrer durablement ces pratiques (PAUV, p.34).

3. Soutenir le télétravail et les modèles de proximité Réduire les déplacements domicile-travail en favorisant le télétravail sur une base volontaire est un autre axe clé. Cela nécessite une sensibilisation des employeurs et des salariés aux avantages de cette pratique, ainsi qu'une planification urbaine intégrant la proximité entre logements, lieux de travail et équipements publics (RA, p.86).

4. Intégrer les questions de genre et d'inclusion Les politiques de mobilité doivent intégrer une perspective intersectionnelle, en tenant compte des besoins spécifiques des femmes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Par exemple, réduire le coût des transports publics,

particulièrement pour les femmes, et améliorer les infrastructures pour les trajets combinés (trip-chaining) peuvent significativement accroître leur participation économique et sociale (IEFH, p.19-20). Par ailleurs, il est essentiel d'impliquer activement les femmes dans les processus de planification et aux postes de décisions pour garantir que leurs attentes soient prises en compte (IEFH, p.20).

5. Encourager les innovations et les approches collaboratives Le partage de voitures, les systèmes de transport à la demande et les solutions numériques inclusives représentent des opportunités pour élargir l'accès à une mobilité durable. Un cadre réglementaire favorable et des offres tarifaires sociales sont nécessaires pour démocratiser ces innovations (PAUV, p.34). En outre, une collaboration accrue entre entreprises pour mutualiser les déplacements des travailleurs peut améliorer l'efficacité tout en réduisant les impacts environnementaux (CFDD3, p.8).

6.4.2. Formation et éducation



1. Former des techniciens pour accompagner la transition écologique D'abord, un effort accru est nécessaire pour former des techniciens spécialisés dans l'entretien des véhicules électriques, reflétant l'électrification croissante du parc automobile. Ces formations permettront de répondre aux besoins du marché tout en accompagnant les travailleurs dans cette transition technologique (CFDD3, p. 7).

2. Intégrer l'apprentissage de la mobilité douce dès l'école Par ailleurs, l'apprentissage des compétences liées à la mobilité douce, comme le vélo, doit être intégré dès l'école. Cette mesure vise non seulement à promouvoir des modes de transport durables, mais également à développer une culture de la mobilité respectueuse de l'environnement dès le plus jeune âge (PAUV, p. 34).

3. Promouvoir l'inclusivité dans les formations et métiers de la mobilité Ensuite, pour garantir une transition équitable, il est impératif de rendre ces formations accessibles à tous, y compris aux populations précarisées et aux groupes sous-représentés dans le secteur de la mobilité, comme les femmes. À ce titre, il est recommandé de développer des initiatives spécifiques pour encourager une participation accrue des femmes dans les métiers de la mobilité, notamment par des campagnes de sensibilisation et des programmes adaptés (IEFH, p. 20).

4. Sensibiliser à la sécurité et à l'inclusivité dans l'espace public Enfin, les organisations doivent également investir dans la sensibilisation à la sécurité et à l'inclusivité dans l'espace public, en collaboration avec les acteurs locaux et les citoyens. Ces initiatives contribueront à favoriser l'appropriation des nouveaux modes de transport et à répondre aux besoins diversifiés des usagers.

Ces recommandations reflètent une vision intégrée où l'éducation et la formation deviennent des leviers stratégiques pour accompagner la transformation du système de mobilité tout en garantissant son équité sociale et son efficacité écologique.

6.4.3. Finances et investissements



1. Prioriser les transports publics accessibles et intégrés Il est essentiel de prioriser des transports publics accessibles, fiables et abordables. Cela inclut des investissements pour améliorer leur coordination à travers différents niveaux de pouvoir, et l'introduction d'un billet unique valable pour tous les opérateurs de transport public (CFDD3, p. 8). Ces mesures peuvent significativement réduire la dépendance à la voiture individuelle et offrir une alternative viable, en particulier pour les groupes vulnérables.

2. Développer les infrastructures pour la mobilité active Le développement d'infrastructures favorisant les modes de mobilité active, comme les pistes cyclables et les espaces piétonniers, est indispensable. Des incitations fiscales pour encourager l'usage du vélo peuvent également jouer un rôle clé, notamment en stimulant une mobilité plus durable et en améliorant l'accès des groupes à faible revenu (RSHC, p. 115). Pour lever les obstacles, tels que le vol de vélos, la création d'un registre national des vélos, comme le projet « MyBike », est une initiative à promouvoir (CFDD3, p. 8).

3. Réduire les barrières économiques à la mobilité active Pour soutenir l'utilisation de moyens de transport économiquement et écologiquement viables comme le vélo, des initiatives telles que le financement des achats de vélos pour les ménages à faibles revenus et le développement de facilités de stockage dans les logements sociaux sont essentielles. Ces mesures visent à éliminer les barrières économiques tout en favorisant des modes de transport actifs et durables (PAUV, p. 34).

4. Soutenir la mobilité collective avec des tarifs sociaux Le financement de solutions de mobilité collective, telles que le partage de voitures et d'autres moyens de transport, devrait inclure une offre tarifaire sociale. Cela contribuerait à élargir l'accès pour les ménages à revenus modestes, tout en renforçant la durabilité du système de transport (PAUV, p. 34).

5. Réformer le cadre fiscal pour une mobilité durable Pour aligner les politiques de mobilité avec les ambitions climatiques, il est nécessaire de réformer le cadre fiscal des voitures de société afin de réduire les subventions aux combustibles fossiles tout en promouvant des alternatives bas-carbone comme les voitures électriques (CFDD2, p. 10).

6. Abroger le système des voitures de société et introduction d'un budget mobilité Cela aurait un effet positif sur l'environnement en réduisant le volume des transports routiers liés à ce système et en éliminant une source importante de subventions aux combustibles fossiles. Cette mesure aurait également des effets positifs sur l'équité, car ces systèmes bénéficient principalement aux groupes à revenu élevé grâce à des avantages fiscaux au détriment de l'État et des contribuables. (RSHC p. 115)

7. Augmenter la tarification routière Elle garantit que le pollueur paie et peut donc réduire les kilomètres parcourus. Elle a un effet positif sur l'environnement en diminuant les émissions, ainsi que la pollution sonore et atmosphérique due au trafic routier. Elle peut améliorer l'équité si les recettes budgétaires générées par le dispositif sont réinvesties de manière progressive, par exemple dans les transports publics, ce qui renforce la durabilité du système de transport et accroît la mobilité des groupes à faible revenu, ou par un transfert fiscal. Les groupes à faible revenu dépendants de la voiture peuvent être affectés négativement s'ils n'ont pas d'alternatives réelles pour se déplacer, auquel cas un soutien compensatoire devrait être envisagé. (RSHC p. 115)

8. Mobiliser des recettes fiscales existantes De plus, les recettes issues de mécanismes tels que la tarification routière ou la taxe carbone devraient être réinvesties de manière progressive pour soutenir les transports publics et améliorer les infrastructures existantes, en particulier dans les zones rurales ou mal desservies (MHC, p. 17).

9. Anticiper les impacts des mesures environnementales Enfin, il est essentiel de prévenir les effets régressifs des politiques environnementales, telles que les taxes sur le CO₂, qui pourraient accroître la précarité énergétique dans les zones isolées. Le soutien aux communautés vulnérables, notamment celles mal desservies par les transports publics, est indispensable pour garantir une transition juste (MHC, p. 17).

10. Une vision stratégique pour une transition juste En conclusion, une vision stratégique interfédérale et des investissements cohérents sont indispensables pour répondre aux besoins diversifiés de la population belge tout en atteignant les objectifs climatiques. Ces initiatives, si elles sont menées avec une attention particulière à l'équité et à l'accessibilité, permettront de garantir une transition juste et inclusive vers une mobilité durable.

6.4.4. Ressources et énergie



1. Réduire les impacts énergétiques des déplacements Il est crucial de développer rapidement une vision stratégique interfédérale en matière de mobilité, cohérente avec le développement durable. Cette stratégie devrait inclure des aménagements du territoire permettant de réduire la demande en matière de mobilité et les congestions, tout en favorisant des déplacements efficaces et économes en énergie (CFDD3, p. 7).

2. Réduire l'empreinte carbone des transports publics Les transports publics doivent devenir une alternative accessible et durable à faible empreinte carbone. Cela inclut une harmonisation des tarifs entre les différentes entreprises de transport et le maintien des avantages sociaux, pour encourager une transition énergétique inclusive (CFDD3, p. 8).

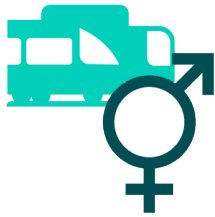
3. Investir dans une mobilité douce et active Pour réduire la dépendance énergétique des modes de transport traditionnels, il est recommandé de soutenir les politiques favorisant le vélo et les modes de transport actifs.

4. Éliminer progressivement le soutien public aux énergies fossiles Les aides publics devraient éviter au maximum de fournir une aide directe aux énergies fossiles, d'offrir une diminution du niveau des taxes sur ces énergies, un niveau de taxe pour des énergies fossiles inférieurs à leur équivalent non-fossiles ou inférieur à la taxation d'autres acteurs. Ainsi, la baisse de la TVA sur le gaz et l'électricité non compensée par les accises, les primes (chèques) à l'énergie, le tarif social ou le soutien CRM aux centrales au gaz dans le cadre de sécurité d'approvisionnement du pays sont considérés comme des soutiens aux énergies fossiles. Ces « soutiens » répondent à des besoins spécifiques critiques qui expliquent leur existence (CFDD 2, p. 10).

5. Encourager des infrastructures partagées et économes en énergie Les autorités devraient promouvoir des solutions créatives pour optimiser les ressources énergétiques dans la mobilité. Par exemple, encourager le partage des voitures et des moyens de transport à travers un cadre

réglementaire et des offres tarifaires sociales. Cela permettrait de mutualiser les ressources énergétiques tout en répondant aux besoins des populations vulnérables (PAUV, p. 34).

6.4.5. Genre et inclusion



1. Intégrer les besoins spécifiques des femmes dans les politiques de mobilité Les femmes, plus dépendantes des transports publics que les hommes, ont souvent des trajets complexes impliquant des enfants ou des achats. Il est essentiel de les impliquer activement dans les processus de planification pour garantir des infrastructures adaptées, telles que des embarquements bas et des espaces intérieurs spécifiques. Ces aménagements peuvent réduire les inégalités en matière de mobilité et permettre une participation économique et sociale accrue (IEFH, p. 20).

2. Rendre les services de transports publics universellement accessibles L'accessibilité universelle couvre par exemple les personnes porteuses d'un handicap physique ou d'une déficience et les personnes malvoyantes. Les mesures prises pour renforcer l'accessibilité universelle profiteront à tous, en particulier les personnes avec des bagages, poussettes, vélos etc. (CFDD3 p. 8) Dans trop de circonstances, recourir à un mode de déplacement individuel reste malheureusement la seule solution. Une attention particulière doit être apportée à l'accessibilité des groupes les plus vulnérables à leurs besoins de mobilité. Il faut par exemple tenir compte de l'accès aux soins de santé. (CFDD3 p. 7-8)

3. Promouvoir l'égalité dans les postes de décision Actuellement, les femmes occupent seulement 25 % des postes décisionnels dans le secteur de la mobilité en Belgique. Des actions de sensibilisation et des quotas pourraient encourager leur recrutement, à la fois au niveau national et européen, pour équilibrer la représentation et enrichir les perspectives stratégiques dans ce domaine (IEFH, p. 20).

4. Assurer la sécurité et l'accessibilité des infrastructures Les femmes se montrent plus préoccupées par les risques associés aux modes de transport comme le vélo ou les transports publics. Pour y remédier, il est recommandé de construire des pistes cyclables séparées, d'améliorer l'éclairage des arrêts et de renforcer la présence humaine dans les lieux publics pour diminuer le sentiment d'insécurité (IEFH, p. 20).

5. Réformer les cadres fiscaux et sociaux S'il devait être maintenu, le cadre fiscal actuel des voitures de société avantage principalement les hommes, qui occupent plus fréquemment des postes éligibles. Il est recommandé de revoir ce cadre pour promouvoir une plus grande égalité entre les sexes dans l'accès à ces avantages (IEFH, p. 20).

6. Encourager une communication inclusive et cohérente Dans les campagnes visant à promouvoir l'usage des transports publics, il est important de tenir compte des différences de réceptivité entre les genres. Par exemple, les femmes se montrent plus sensibles aux arguments écologiques. Par ailleurs, une vigilance doit être exercée pour éviter les messages publicitaires stéréotypés qui pourraient contredire des initiatives comme celles contre le harcèlement (IEFH, p. 20).

7. Adopter une approche intersectionnelle Les infrastructures doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap, aux femmes, aux enfants, aux seniors et à d'autres groupes vulnérables. Une attention particulière doit être portée aux personnes qui perçoivent certains lieux comme dangereux,

notamment les personnes transgenres, dont 60 % évitent de voyager ouvertement dans les transports publics (IEFH, p. 20).

6.4.6. Lutte contre la pauvreté



1. Investir dans les services publics essentiels L'accès aux services de base, y compris la mobilité, est essentiel pour garantir les droits fondamentaux. Les investissements publics doivent renforcer les services de transport pour qu'ils soient accessibles à tous, afin de contribuer à une transition juste (PAUV, p. 29).

2. Veiller à leur accessibilité financière pour tous L'accessibilité financière des transports publics est un élément clé. Les autorités doivent veiller à ce que les tarifs restent abordables pour toutes les catégories de passagers, tout en maintenant une qualité de service élevée (CFDD3, p. 8). Appliquer automatiquement les avantages sociaux liés à la mobilité pourrait également réduire les barrières financières (PAUV, p. 34).

3. Aligner et harmoniser les offres de transport public Une meilleure coordination entre les compagnies de transport public est nécessaire pour offrir des services cohérents et accessibles. Cela inclut l'harmonisation des tarifs et des offres pour les populations vulnérables (PAUV, p. 34).

4. Encourager le partage de véhicules à un coût social Le développement d'un cadre politique favorisant le partage de voitures ou d'autres moyens de transport est recommandé. Cela pourrait inclure des offres tarifaires sociales pour encourager une mobilité collaborative et accessible (PAUV, p. 34).

5. Favoriser l'accès au vélo pour les populations défavorisées Pour améliorer l'accès à une mobilité active et économique, il est essentiel de soutenir les personnes en situation de pauvreté dans l'achat ou l'utilisation de vélos. Cela inclut également l'apprentissage du vélo à l'école et dans les organisations, ainsi que le développement de facilités de stockage, notamment dans les logements sociaux tels que les appartements (PAUV, p. 34).

6.4.7. Solidarité internationale



On peut constater que ni dans le rapports des Etats-généraux ni pendant le processus (cf. les avis des conseils) de la Conférence pour une Transition Juste en Belgique (CTJB) des recommandations pour la politique transversale 'Solidarité internationale' ont été formulées. Il est remarqué que dans d'autres rapports cette politique est considérée comme importante pour le sous-système du 'transport et mobilité'.

6.4.a. Politique économique

On peut constater que ni dans les rapports des Etats-généraux ni pendant le processus (cf. les avis des conseils) de la Conférence pour une Transition Juste en Belgique (CTJB) des recommandations pour la politique transversale 'Economie ont été formulées. Il est remarqué que dans d'autres rapports cette politique est considérée comme importante pour le sous-système du 'transport et mobilité'.

6.4.b. Gouvernance

1. Renforcer le dialogue social sur la mobilité Il est recommandé de promouvoir un dialogue actif avec les citoyens et la société civile sur toutes les questions liées à la mobilité, incluant les transports publics et les espaces de transport. Ce dialogue permettrait une meilleure intégration des besoins de la population dans la planification des politiques (IEFH, p. 20).

2. Prévenir les effets sociaux des politiques environnementales Les politiques environnementales doivent inclure des mesures pour atténuer les impacts négatifs sur les communautés locales, notamment en anticipant les effets régressifs de taxes telles que le CO2 dans les zones mal desservies par les transports en commun. Cela garantirait une transition juste et inclusive (MHC, p. 17).

3. Coordonner les politiques interfédérales Une vision stratégique interfédérale est nécessaire pour harmoniser les politiques de mobilité entre les différents niveaux de pouvoir. Cette vision devrait s'aligner avec des objectifs de développement durable et inclure une planification intégrée de l'aménagement du territoire, afin de réduire la demande en mobilité et les impacts négatifs liés aux déplacements (CFDD3, p. 7).

4. Encourager la coopération entre secteurs et entités Pour une transition juste, il est essentiel de renforcer la coopération entre les entités politiques et les secteurs. Une proposition clé est d'aligner les surveillances sociales et écologiques au niveau européen, tout en intégrant les investissements sociaux dans les calculs de déficit public. Cela permettrait une gouvernance plus cohérente et résiliente (MHC, p. 22).

5. Créer un cadre pour une mobilité partagée Le développement d'un cadre réglementaire pour encourager le partage des voitures et d'autres moyens de transport est essentiel. Ce cadre devrait inclure des offres tarifaires sociales pour rendre ces solutions accessibles aux populations vulnérables (PAUV, p. 34).

6. Promouvoir une gouvernance exemplaire dans les projets innovants Le registre national des vélos, « MyBike », représente un exemple de gouvernance à suivre. Cette initiative basée sur une coopération interfédérale montre comment des projets bien coordonnés peuvent lever les barrières à l'utilisation des modes de transport actifs, tels que le vélo (CFDD3, p. 8).

7. Une transition juste : recommandations générales

Comme indiqué dans la partie 5. Blueprint : l'approche méthodologique de ce document, des recommandations générales sont listées ci-après. Elles figurent dans les résultats des États Généraux ou dans les contributions pour la Conférence. Il s'agit de recommandations qui n'ont pas pu être structurées selon les besoins fondamentaux prioritaires formulés par les parties prenantes : « se nourrir », « se loger », « se (faire) soigner » et « se déplacer ». Ces recommandations dépassent cette spécificité : il est indiqué ci-dessous, pour chaque domaine transversal (également identifié comme prioritaire par les parties prenantes), si des recommandations générales peuvent être retrouvées, avec des références mentionnées à cet effet. En d'autres termes, aucune de ces recommandations n'a été ajoutée si elle ne figure pas dans les documents mentionnés au point 5.3. *Sources*.

7.1.1. Emploi

La transition vers une société durable offre des opportunités pour le marché du travail, mais elle pose également d'importants défis. Voici les principales recommandations pour promouvoir un marché du travail équitable et inclusif :

- 1. Créer des emplois de qualité pour la transition écologique**
La transition écologique offre des opportunités uniques pour créer des emplois de qualité. L'aménagement et l'entretien des espaces verts, le développement des infrastructures de transport public, l'investissement dans les énergies renouvelables, le reboisement et le recyclage sont essentiels. Ces emplois contribuent non seulement à une société plus verte, mais favorisent également l'intégration sur le marché du travail des chômeurs de longue durée, y compris ceux qui perdent leur emploi en raison de la transition (MHC, p. 16).
- 2. Investir dans la formation et les compétences**
Le succès d'une transition juste repose sur un marché du travail doté de travailleurs bien formés et flexibles. Il est nécessaire d'investir massivement dans la formation et la reconversion, en mettant l'accent sur les compétences numériques et l'expertise dans les secteurs verts émergents. Les gouvernements doivent promouvoir des emplois de qualité et, si nécessaire, les subventionner. La collaboration avec les partenaires sociaux, les PME et les organisations sectorielles peut renforcer ce processus en proposant des programmes de formation accessibles à tous (MHC, p. 16). Une attention particulière doit être portée aux groupes vulnérables et sous-représentés, tels que les femmes, les migrants et les personnes âgées (IEFH, p. 13).
- 3. Anticiper les pertes d'emploi et planifier une transition contrôlée**
Il est crucial d'anticiper les pertes d'emplois dans certains secteurs. Les gouvernements doivent non seulement encourager l'innovation économique, mais aussi soutenir activement l'abandon des pratiques obsolètes (« exnovation »). Cela implique de fournir des programmes de reconversion, de l'accompagnement et un accès à de nouvelles opportunités aux travailleurs concernés. Le Fonds social pour le climat de l'Union européenne peut jouer un rôle clé, à condition qu'il soit coordonné avec les instruments nationaux existants, tels que le tarif social énergétique (MHC, p. 17).
- 4. Sensibiliser aux choix d'études et de carrières**
Des campagnes peuvent sensibiliser les jeunes à l'impact de leurs choix d'études sur leurs opportunités professionnelles et leurs revenus, à court et à long terme. Une attention particulière à l'égalité des genres est indispensable. Les employeurs doivent également être sensibilisés aux stéréotypes de genre et prendre des mesures concrètes pour les combattre. Les plans de diversité, le mentorat et les réseaux peuvent contribuer à un marché du travail plus inclusif (IEFH, p. 13).

5. **Redéfinir les emplois durables**
Les emplois durables ne se limitent pas aux secteurs de l'énergie, des technologies numériques ou de la mobilité. Les secteurs tels que les soins et l'éducation doivent être reconnus comme essentiels pour une transition juste. Ces emplois, ayant une faible empreinte carbone, jouent un rôle crucial dans le renforcement de la résilience de la société, notamment face au vieillissement de la population et à la pression croissante sur les systèmes de santé due au changement climatique. Ces emplois méritent de meilleures conditions de travail, des salaires équitables et une protection sociale accrue. Ils nécessitent également un meilleur équilibre entre les sexes, les femmes y étant souvent surreprésentées (IEFH, p. 14).
6. **Soutenir les entreprises et introduire un plan social pour le climat**
Pour réussir la transition, il est essentiel de soutenir les entreprises. Cela inclut une aide financière, un cadre prévisible et accessible, ainsi qu'un accès simplifié aux permis. La mise en place d'un plan social pour le climat est également cruciale. Ce plan devrait inclure des mesures d'investissement visant à atteindre les objectifs climatiques de manière structurelle, conformément aux recommandations de l'OIT (CFDD2, p. 10).
7. **Encourager des régimes de congés flexibles et soutenir un équilibre travail-vie privée**
Enfin, des régimes de congés flexibles sont essentiels pour répartir équitablement les responsabilités familiales et maintenir un lien avec le marché du travail. La lutte contre la stigmatisation liée au congé parental et l'octroi d'un revenu de remplacement élevé encouragent les hommes à assumer des responsabilités familiales. Cela contribue à un meilleur équilibre travail-vie privée et soutient le bien-être des familles (IEFH, p. 15).

7.1.2. Formation et éducation

L'éducation et la formation jouent un rôle crucial dans le soutien d'une transition juste. En misant sur l'apprentissage tout au long de la vie, l'égalité des genres et les compétences durables, la société peut se préparer aux défis et opportunités de la transition écologique.

1. **Investir dans la formation et des emplois de qualité**
Une transition juste réussie nécessite des investissements ciblés dans la formation et la reconversion pour préparer les travailleurs aux emplois des secteurs essentiels à la transition écologique, tels que l'économie circulaire et la construction. Les gouvernements doivent promouvoir ces emplois de qualité et les soutenir financièrement si nécessaire, afin de garantir leur accessibilité à tous (MHC, p. 16).
2. **Briser les stéréotypes de genre dans les choix d'études et de carrières**
Pour réduire les inégalités de genre sur le marché du travail, il est essentiel de déconstruire les idées reçues sur les rôles des hommes et des femmes. Les décideurs politiques doivent appliquer le principe de l'intégration de la dimension de genre (« gender mainstreaming ») dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. Des campagnes de sensibilisation inclusives, mettant en avant des modèles diversifiés, jouent un rôle clé. Par exemple, encourager les jeunes filles à poursuivre des études et des carrières en STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) ou en TIC, et les jeunes garçons à s'orienter vers les secteurs des soins et de l'enseignement, renforce l'offre de main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs stratégiques tout en offrant des emplois mieux rémunérés (IEFH, p. 13).
3. **Sensibiliser aux choix d'études et de carrières**
Il est crucial d'informer les jeunes, leurs parents et les éducateurs des conséquences des choix d'études et de carrières, notamment sur les perspectives d'emploi, les revenus et les retraites. Les campagnes de sensibilisation doivent également mettre en lumière les risques liés au travail à temps partiel pour les femmes, tels que des prestations sociales et des retraites plus

faibles. Le mentorat, les réseaux et les plans de diversité au sein des entreprises sont des outils efficaces pour encourager une participation plus inclusive au marché du travail (IEFH, p. 13).

- 4. Adopter une définition élargie des emplois durables**
Les emplois durables ne se limitent pas aux secteurs de l'énergie, de la construction ou de la mobilité. Les secteurs des soins et de l'éducation, où les femmes sont surreprésentées, doivent être reconnus comme essentiels pour une transition juste. Ces emplois doivent bénéficier des mêmes conditions de travail et protections sociales que les emplois dits « verts ». En promouvant l'égalité des genres et en valorisant ces emplois, ils peuvent être intégrés au cœur du marché du travail durable (IEFH, p. 13).

7.1.3. Finances et investissements

Une transition juste nécessite des ressources financières considérables et une révision des systèmes fiscaux. Voici un résumé des principales recommandations issues de recherches récentes, mettant l'accent sur une répartition équitable des ressources et la promotion d'investissements durables.

1. Protéger les plus vulnérables

Le financement d'une transition juste doit donner la priorité à la protection et au soutien des groupes les plus vulnérables de notre société. Les budgets doivent être mobilisés pour garantir leurs droits et les aider à s'adapter aux impacts du changement climatique. Il est essentiel d'éviter les mesures qui perpétuent ou aggravent les inégalités sociales. Des fonds tels que le Fonds social pour le climat européen et les revenus tirés de la tarification du carbone peuvent jouer un rôle clé en fournissant un soutien direct, par exemple dans les domaines de la mobilité et du logement (AM, p18).

2. Réformer le système fiscal

Pour garantir durablement le financement de la transition, une réforme du système fiscal est nécessaire. Une fiscalité progressive sur le patrimoine et la pollution, combinée à une réduction des charges sur le travail, peut non seulement contribuer aux investissements climatiques mais aussi permettre une répartition plus équitable des coûts. L'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles est essentielle. L'introduction d'une taxe sur les transactions financières et l'augmentation de l'impôt minimum pour les multinationales sont des mesures supplémentaires à envisager (MHC, p19).

3. Encourager la planification stratégique et renforcer la coordination nationale

Une stratégie nationale de financement durable est essentielle pour aligner les investissements publics et privés. Cette stratégie doit établir des priorités, coordonner les instruments financiers existants tels que le Plan national énergie-climat et le Plan social pour le climat, et tenir compte des objectifs sociaux et des effets de redistribution (MHC, p19).

4. Stimuler les investissements publics et privés

En complément des ressources publiques, il est crucial de réorienter les capitaux privés vers des projets durables. Les modèles coopératifs permettant aux citoyens de participer, même avec des apports financiers limités, représentent une option intéressante. Les banques publiques et des instruments tels que les obligations d'État peuvent être mobilisés pour renforcer le financement des infrastructures et des services publics nécessaires à la transition. De plus, la Belgique doit plaider activement pour un

programme européen de "Quantitative Easing" vert et des projets d'investissements transfrontaliers (FRDO1, p7-8).

5. Intégrer l'égalité des genres et la justice sociale dans les politiques budgétaires

Le "gender budgeting", une application de l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire, doit faire partie de la stratégie financière pour une transition juste. Cela implique d'analyser systématiquement les budgets en fonction de leur impact sur les hommes et les femmes, avec une attention particulière à l'égalité des chances et à l'inclusion. Les marchés publics et les subventions peuvent être utilisés comme leviers à cet effet (IGVM, p12).

7.1.4. Ressources et énergie

Une transition juste vers une économie durable exige une révision approfondie de notre utilisation des ressources et de l'énergie. Voici les principales recommandations pour soutenir une approche écologiquement responsable et socialement inclusive :

- 1. Réduire l'utilisation des combustibles fossiles et renforcer les mesures de protection sociale**
Une priorité majeure de la transition juste est la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles. Cela nécessite une révision des mesures sociales qui subventionnent ces combustibles, telles que les taux de TVA réduits et les tarifs sociaux énergétiques. Des mesures d'accompagnement doivent protéger les groupes vulnérables, comme des tarifs sociaux pour l'énergie et des compensations pour le fioul domestique. Une vision interfédérale de l'énergie doit être développée pour réduire rapidement les combustibles fossiles tout en garantissant une énergie propre, abordable et sûre pour tous (MHC, p. 17 ; CFDD3, p. 3).
- 2. Lutter contre la précarité énergétique**
Lutter contre la précarité énergétique nécessite des mesures ambitieuses, notamment l'isolation des bâtiments énergivores, la sensibilisation aux économies d'énergie, et la mise en place de tarifs énergétiques accessibles pour les groupes vulnérables via des droits sociaux énergétiques. Les communautés énergétiques, qui permettent de partager l'énergie, offrent des opportunités supplémentaires pour réduire la précarité énergétique et promouvoir une utilisation durable de l'énergie (CFDD3, p. 3).
- 3. Promouvoir l'économie circulaire**
La transition vers une économie circulaire peut réduire la dépendance aux importations d'énergie et de matières premières, tout en diminuant l'empreinte globale des ressources. Les investissements dans le réemploi, la réparation, le recyclage et la valorisation créent non seulement des emplois locaux, mais renforcent aussi la résilience des communautés locales. Il est essentiel de garantir que les matériaux recyclés soient abordables et compétitifs par rapport aux nouvelles matières premières, tout en évitant des effets néfastes sur les pays exportateurs (CFDD3, p. 4).
- 4. Renforcer l'éducation et l'innovation**
L'éducation et la formation doivent être adaptées pour préparer les étudiants et les travailleurs à l'économie circulaire. Simultanément, les investissements dans la recherche et le développement doivent maximiser le potentiel des matériaux alternatifs et durables. Les innovations existantes doivent être mises à l'échelle pour accroître leur impact (CFDD3, p. 4-5).
- 5. Utiliser les marchés publics comme levier pour la durabilité et la circularité**
Les pouvoirs publics doivent jouer un rôle exemplaire en intégrant des critères sociaux, environnementaux et de circularité dans leurs marchés publics. L'élimination des critères qui freinent la circularité et la simplification des procédures d'appel d'offres les rendent plus

accessibles aux PME. Cela stimule la transition vers des pratiques durables et renforce la gouvernance de l'économie circulaire (CFDD3, p. 4-5).

6. **Encourager l'innovation et l'exnovation dans les secteurs de l'énergie et des ressources**
En plus de développer et de généraliser les innovations durables, il est essentiel d'éliminer progressivement les industries et technologies non durables. Ce processus, appelé « exnovation », nécessite un soutien ciblé et une coordination entre les différents niveaux politiques pour garantir une transition juste (RSHC, p. 24).

7.1.5. Genre

Une transition juste ne peut se faire sans une attention particulière à l'égalité des genres. Les décideurs politiques doivent prendre des mesures proactives pour réduire les inégalités entre les sexes et garantir des opportunités égales aux femmes et aux hommes dans la transition vers une société durable.

1. **Collecter des données genrées et évaluer les politiques**
Pour lutter efficacement contre les inégalités de genre, il est crucial de collecter et d'analyser des statistiques genrées. Cela offre aux décideurs une vue claire des différences entre hommes et femmes et aide à concevoir des politiques ciblées. Des indicateurs de genre et des outils tels que les analyses d'impact réglementaire (RIA) doivent être systématiquement utilisés pour évaluer l'impact des politiques. Un dialogue régulier avec les partenaires sociaux et les parties prenantes renforce ce processus (IEFH, p. 10-12).
2. **Intégrer la dimension de genre et le gender budgeting dans les politiques**
L'intégration de la dimension de genre (« gender mainstreaming ») doit devenir une composante systématique des politiques, tant au niveau national qu'europpéen. Cela implique de traiter proactivement les inégalités de genre et d'inclure cette dimension dans les processus politiques, y compris dans les stratégies budgétaires par le biais du gender budgeting. En combinant les objectifs sociaux, environnementaux et économiques, cette méthode peut réduire les inégalités et promouvoir l'égalité des chances, notamment dans les marchés publics et les subventions (IEFH, p. 11-12).
3. **Combattre les stéréotypes de genre dans l'éducation et sur le marché du travail**
Pour parvenir à l'égalité des genres, il est essentiel de déconstruire les stéréotypes ancrés sur les rôles des hommes et des femmes. Cela peut se faire par le biais de l'éducation, de l'apprentissage tout au long de la vie, et de campagnes visant à déconstruire ces préjugés. Une attention particulière doit être portée aux femmes dans les secteurs des STEM et des TIC pour leur donner accès à des emplois mieux rémunérés et accroître leur participation économique. L'éducation, de la maternelle à l'enseignement supérieur, doit intégrer une perspective de genre et viser un meilleur équilibre parmi le personnel éducatif (IEFH, p. 13).
4. **Investir dans les soins, les congés et les infrastructures sociales**
Investir dans des services de soins accessibles et des régimes de congés flexibles est essentiel pour réduire la charge des femmes et augmenter leur participation au marché du travail. Le congé parental doit être partagé équitablement entre les hommes et les femmes afin de répartir les responsabilités familiales de manière plus équilibrée. Cela contribue à une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, tout en remettant en question les rôles traditionnels liés au genre (IEFH, p. 14-15).
5. **Intégrer la dimension de genre dans la transition économique**
La majorité des investissements publics liés à la transition juste se concentrent sur des secteurs où les hommes sont surreprésentés, comme la construction, l'énergie et les TIC. Il est crucial d'accroître la participation des femmes dans ces secteurs. De plus, les emplois dans les secteurs des soins et de l'éducation, où les femmes sont souvent surreprésentées, doivent être reconnus comme essentiels à une économie durable et bénéficier des mêmes avantages sociaux que les emplois « verts » (IEFH, p. 15).

6. **Reconnaître et soutenir le travail de soins non rémunéré**

Le travail de soins non rémunéré apporte une contribution essentielle à la société et doit être soutenu de manière adéquate. Cela passe par des services de soins abordables et de qualité, des congés payés suffisants et une responsabilité partagée au sein des familles. Bien que ce travail ne doive pas être entièrement transformé en emplois rémunérés, il doit être reconnu et valorisé (IEFH, p. 15).

7.1.6. Lutte contre la pauvreté

Une transition juste doit placer la lutte contre la pauvreté au cœur des politiques. Divers rapports soulignent l'importance des réformes structurelles et des processus participatifs pour soutenir et impliquer les groupes les plus vulnérables.

1. **Renforcer les fondations sociales**

Le renforcement des minimums sociaux, des salaires minimaux et de la sécurité sociale constitue un levier important pour lutter contre la pauvreté. Cela doit s'accompagner d'un engagement accru en faveur de l'activation, de l'éducation, de l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que de l'accès à des logements abordables et aux services sociaux. Ces mesures sont essentielles pour réduire les inégalités et offrir plus d'opportunités aux groupes vulnérables (MHC, p. 17).

2. **Favoriser la participation des groupes vulnérables**

L'implication des personnes en situation de pauvreté dans les processus politiques est indispensable. Depuis la conception jusqu'à l'évaluation des politiques, leur voix doit être entendue à chaque étape. Le principe « Rien sur nous sans nous » souligne que les politiques ne peuvent être efficaces que si elles sont basées sur les expériences et les perspectives des personnes en situation de pauvreté, de leurs associations et de leurs réseaux (PAUV, p. 26).

3. **Réaliser des analyses d'impact**

Pour garantir que les mesures de transition aient un impact positif sur les groupes vulnérables, des analyses d'impact ex-ante et ex-post doivent être effectuées. Une approche systématique est nécessaire pour sélectionner et évaluer les dossiers politiques pertinents (PAUV, p. 27).

4. **Appliquer des critères de revenus progressifs**

Pour les mesures liées aux revenus, il est recommandé d'adopter des critères de revenus progressifs (avec différents seuils) plutôt qu'une limite absolue. Cela évite que des ménages soient complètement exclus lorsqu'ils dépassent légèrement un seuil, et assure une répartition plus équitable des ressources (PAUV, p. 27).

5. **Encourager des initiatives inclusives et des coopératives**

La crise climatique a engendré de nombreuses initiatives citoyennes, comme les coopératives énergétiques et les projets d'économie circulaire. Il est crucial que ces initiatives soient accessibles aux personnes en situation de pauvreté, par exemple grâce à une tarification équitable, à des options de choix, et à des compensations pour des contributions financières limitées. Les coopératives peuvent fonctionner comme des modèles de partenariat, où les inégalités sont compensées par des subventions ou d'autres mécanismes de soutien (PAUV, p. 29).

6. **Soutenir les communautés énergétiques et le commerce peer-to-peer**

Les communautés énergétiques et le commerce peer-to-peer d'énergie renouvelable peuvent jouer un rôle clé dans la lutte contre la précarité énergétique. Ces initiatives doivent être activement soutenues et considérées comme des bénéficiaires prioritaires du Fonds pour une transition juste (CFDD2, p. 9).

7. **Développer des indicateurs pour les groupes vulnérables**

Enfin, il est essentiel de développer des indicateurs spécifiques pour ancrer l'attention portée

aux groupes vulnérables dans les politiques climatiques et environnementales. Ces indicateurs doivent être intégrés dans la conception, le suivi et l'évaluation des politiques (DH, p. 20).

7.1.7. Solidarité internationale

Une transition juste ne s'arrête pas aux frontières nationales : elle exige une forte coopération et solidarité internationales. La Belgique joue un rôle clé à l'échelle européenne et mondiale. Les recommandations suivantes mettent en évidence les étapes nécessaires pour renforcer la solidarité internationale et garantir une transition juste à l'échelle mondiale.

- 1. Renforcer le cadre politique européen**
L'Union européenne a jeté les bases d'un lien entre politiques écologiques et sociales avec des instruments comme le Fonds pour une transition juste et le Fonds social pour le climat. La Belgique doit non seulement soutenir ces initiatives, mais aussi œuvrer pour leur renforcement. Il est également essentiel que la Belgique plaide en Europe pour une solidarité accrue grâce à des instruments politiques existants et nouveaux, comme les fonds sociaux (ESF+) (MHC, p. 20).
- 2. Jouer un rôle de leader international**
La Belgique peut montrer l'exemple en promouvant activement le principe des « responsabilités communes mais différenciées » inscrit dans l'Accord de Paris et en l'appliquant. Ce principe doit également être étendu à d'autres défis environnementaux afin que la communauté internationale assume collectivement et équitablement la responsabilité de protéger la planète (MHC, p. 20).
- 3. Soutenir les pays du Sud global**
La solidarité avec les pays du Sud global est essentielle pour une transition juste réussie. La Belgique est appelée à soutenir ces pays dans leurs efforts de transition, tant financièrement que par le partage de connaissances et la coopération technologique. Ces pays subissent souvent les conséquences les plus graves du changement climatique et des crises environnementales, bien qu'ils en soient les moins responsables. Favoriser la coopération internationale pour limiter les perturbations écologiques mondiales est donc une priorité (MHC, p. 20).
- 4. Renforcer la protection sociale mondiale**
La Belgique joue un rôle actif dans la promotion des mécanismes visant à renforcer la protection sociale à l'échelle mondiale. Des initiatives comme l'Accélérateur mondial de l'OIT ou le Fonds mondial pour la protection sociale soutenu par la Belgique méritent un appui continu. Mettre en place de nouveaux mécanismes de financement pour renforcer la protection sociale dans les pays en développement est crucial pour permettre une transition juste dans les contextes aux ressources limitées (MHC, p. 20).

7.1.a. Politique économique

Une transition juste nécessite un équilibre entre croissance économique et durabilité. Les entreprises, PME et indépendants jouent un rôle central dans cette transition, avec les gouvernements dans un rôle de soutien et de coordination.

- 1. Soutenir les entreprises pendant la transition**
Le maintien et le développement des entreprises sont essentiels pour l'emploi et la résilience économique. Les gouvernements doivent fournir un cadre clair et prévisible pour soutenir les entreprises dans leur transition vers des modèles de production et d'affaires durables. Cela inclut :

- **Stabilité à long terme** : Des cadres fiscaux et réglementaires prévisibles pour permettre aux entreprises de prendre des décisions stratégiques.
 - **Conditions de concurrence équitables** : Les taxes et charges doivent favoriser la compétitivité durable, même à l'international.
 - **Flexibilité du marché du travail** : Investir dans la formation et la reconversion des employés pour une main-d'œuvre adaptable aux besoins de l'économie durable.
 - **Accès simplifié aux permis** : Des procédures de permis claires et efficaces pour permettre aux entreprises d'agir rapidement.
 - **Soutien financier et technique** : Subventions directes, avantages fiscaux et assistance technique, notamment pour les PME et indépendants (CFDD2, p. 8).
2. **Stimuler l'innovation et l'« exnovation »**
 La transition nécessite le développement d'alternatives durables ainsi que l'élimination progressive des industries et technologies non durables (« exnovation »). Ce processus demande une gestion active par les gouvernements, en stimulant l'innovation économique tout en soutenant les travailleurs affectés par la restructuration des secteurs traditionnels grâce à des reconversions, des subventions et des aides à la réorganisation (RSHC, p. 24).

7.1.b. Gouvernance

Une structure de gouvernance efficace est essentielle pour réaliser une transition juste. Cela nécessite une approche intégrée et ciblée, combinant justice écologique et sociale.

1. **Élaborer des stratégies et politiques ciblées**
 Pour concrétiser une transition juste, la Belgique doit élaborer des stratégies, plans et actions en phase avec des accords internationaux comme l'Agenda 2030 des Nations Unies, l'Accord de Paris et le Pacte de Glasgow. Ces cadres mettent l'accent non seulement sur la protection de l'environnement, mais aussi sur la lutte contre la pauvreté et la justice sociale (DH, p. 17).
2. **Encourager la coopération et la cohérence**
 Une approche intégrée nécessite une collaboration étroite entre les domaines politiques et les niveaux de gouvernance. En exploitant les plateformes existantes de coopération intergouvernementale et intersectorielle, comme les conférences interministérielles, les objectifs écologiques et sociaux peuvent être mieux alignés (DH, p. 17). Il est également crucial que la politique soit cohérente à l'échelle européenne et internationale, avec un accent clair sur la solidarité et l'inclusion (RSHC, p. 150).
3. **Stimuler la participation et l'inclusion**
 Une participation inclusive des citoyens, en mettant particulièrement l'accent sur les groupes vulnérables, est une pierre angulaire de la bonne gouvernance. Impliquer les parties prenantes à toutes les étapes – planification, mise en œuvre, suivi et évaluation – garantit des politiques justes et efficaces. Les initiatives telles que les comités citoyens délibératifs et les structures de dialogue social doivent être renforcées et rendues accessibles aux groupes sous-représentés (PAUV, p. 26 ; RSHC, p. 150).
4. **Renforcer le suivi, l'évaluation et la collecte de données**
 Pour mesurer les progrès et l'efficacité des politiques de transition, des indicateurs et des critères détaillés doivent être développés. Les données intersectionnelles et genrées sont essentielles pour identifier et corriger les inégalités. Les analyses d'impact ex-ante et ex-post doivent être systématiques pour mesurer les effets des politiques sur les groupes vulnérables et les ajuster si nécessaire (DH, p. 20-24).
5. **Appliquer les principes d'un universalisme proportionné**
 L'application des principes d'universalisme proportionné – adapter les politiques aux besoins des différents groupes – est une clé pour une transition juste. Cela inclut des mesures

transitoires et compensatoires, comme l'attribution automatique de droits et la simplification des réglementations pour lutter contre la non-utilisation des services sociaux (DH, p. 18).

- 6. Promouvoir une culture de transparence et de dialogue**
La transparence et la responsabilité sont cruciales pour une bonne gouvernance. Les décisions politiques doivent être communiquées de manière claire et motivée, avec des retours d'information à tous les acteurs concernés. Un dialogue continu avec les partenaires sociaux, les organisations de la société civile et les citoyens est indispensable pour ajuster et améliorer les politiques (DH, p. 22-23).

7.1.c. Inclusion

Une transition juste exige une approche inclusive qui tienne compte de la diversité et des différents besoins au sein de la société. Les groupes vulnérables et les personnes souvent exclues des processus politiques doivent être placés au centre du développement, de la mise en œuvre et de l'évaluation des mesures de transition.

1. Promouvoir une culture de transparence et de dialogue

L'inclusion commence par la reconnaissance de la diversité au sein de la société et l'adoption d'une perspective intersectionnelle. Des facteurs tels que la pauvreté, l'âge, le handicap, l'identité de genre et les origines migratoires influencent la manière dont les individus vivent les politiques climatiques et environnementales. Les décideurs doivent se poser des questions telles que : qui est davantage exposé aux conséquences négatives ? Qui est sous- ou surreprésenté ? Cette approche permet d'adapter les politiques et les mesures de manière plus équitable à la réalité des différents groupes (IGVM, p12).

2. Encourager la participation des groupes vulnérables

L'implication des groupes vulnérables à toutes les étapes du processus politique – de la conception à l'évaluation – est essentielle. Des initiatives participatives comme les commissions délibératives et les forums citoyens doivent être accessibles à tous, y compris aux groupes souvent difficiles à atteindre. Leur contribution doit avoir un impact direct sur les décisions politiques, soutenue par une communication et un retour d'information transparents (AM, p22).

3. Renforcer le suivi et l'évaluation

La collecte de données détaillées et intersectionnelles est indispensable pour identifier qui est exposé à des risques accrus en raison des politiques climatiques et environnementales. Des évaluations ex-ante et ex-post doivent être réalisées systématiquement pour mesurer les effets des politiques sur les groupes vulnérables. Si nécessaire, des mesures compensatoires ou correctives doivent être prévues, avec des budgets suffisants pour les mettre en œuvre efficacement (AM, p18).

4. Garantir la réalisation des droits fondamentaux

L'inclusion signifie également garantir les droits fondamentaux des personnes les plus vulnérables. Cela inclut l'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement, à la santé et à un environnement sain. Les politiques climatiques ne doivent pas aggraver les inégalités ; elles doivent viser à éliminer les barrières structurelles et à offrir des alternatives abordables et accessibles pour tous (AM, p25).

5. Améliorer l'information et l'accès aux droits

Des informations accessibles et compréhensibles sur le changement climatique et les mesures politiques sont essentielles pour permettre aux groupes vulnérables de comprendre et de revendiquer leurs droits. L'amélioration de l'accès à la justice offre aux citoyens et aux associations un outil puissant pour lutter contre les discriminations et les inégalités (AM, p24).

8. Enfin : conclusion sommaire

L'objectif de ce Blueprint pour une politique de « Transition Juste » est d'harmoniser les recommandations issues des sources d'information des travaux liés aux États Généraux et à la Conférence en Belgique, au bénéfice des décideurs politiques aux niveaux fédéral, des entités fédérées et local. Les partenaires sociaux (employeurs et travailleurs) peuvent également l'utiliser. En outre, le Blueprint constitue une contribution au débat sociétal sur la quête d'une transition juste.

Au début de ce document, il a été souligné qu'il est toujours crucial de se baser sur la science. En effet, le débat sociétal est de plus en plus influencé par des voix (proéminentes) qui croient ou non à certaines idées, plutôt que de s'en tenir aux faits scientifiques. C'est sur cette base scientifique qu'il a été démontré pourquoi une transition écologique est urgente et nécessaire. En s'appuyant sur les priorités mises en avant par les parties prenantes réunies dans un forum, le document aborde brièvement l'empreinte écologique de chacun des sous-systèmes (« agriculture et alimentation » ; « construction et habitat » ; « soins de santé » ; « mobilité ») qui répondent aux besoins fondamentaux suivants : « se nourrir », « se loger », « se (faire) soigner » et « se déplacer ».

Différentes enquêtes indiquent que de nombreux citoyens européens considèrent qu'une transition écologique au sein de l'Union européenne (UE) est effectivement nécessaire, mais ils ne sont pas convaincus qu'elle soit organisée de manière équitable : une transition juste et inclusive est donc d'une importance capitale. Ce document fournit des éclairages sur la genèse de ce concept et sur les différentes interprétations (parfois divergentes) qui en sont données.

La méthodologie présentée dans ce document a été rigoureusement suivie. Cela a abouti à un total de 180 recommandations. Une conclusion synthétique de ces recommandations est présentée ci-après, pour le chapitre consacré à chaque besoin fondamental et pour le chapitre identifiant une approche générale. Enfin, une réflexion est proposée sur les travaux futurs possibles pour mettre en œuvre et approfondir ce « Blueprint pour la politique en Belgique ».

Concernant les recommandations spécifiques

Un total de 128 recommandations spécifiques a été formulé pour parvenir à une transition juste dans la satisfaction des quatre besoins fondamentaux identifiés comme prioritaires, tout en tenant compte de la transition écologique nécessaire. Tout cela s'inscrit dans le cadre du développement durable. Une conclusion synthétique est formulée ci-dessous pour chaque besoin fondamental ; naturellement, le lien est établi avec le système qui y répond.

Se nourrir

Les 39 recommandations dans les rapports et avis sur la transition juste en Belgique au cours des trois dernières années soulignent que la transition sociale et écologique sont indissociables. Un avenir où les agriculteurs, le secteur alimentaire et la société dans son ensemble peuvent prospérer de manière résiliente et équitable commence par la revalorisation du travail dans le secteur agricole et le soutien aux pratiques durables.

L'éducation et la formation jouent également un rôle crucial dans cette transition. La collaboration entre les gouvernements, les établissements d'enseignement et les communautés locales peut poser les bases d'un secteur agricole et alimentaire résilient et durable. Les investissements dans des

programmes éducatifs axés sur la durabilité et l'innovation contribuent à renforcer les connaissances et les compétences nécessaires pour relever les défis de demain.

En outre, des incitations financières intelligentes et des mesures sociales constituent une base solide pour soutenir une transition juste. Une combinaison d'investissements durables et d'un soutien ciblé aux groupes vulnérables peut aider à atteindre un équilibre social et écologique. Cela exige une collaboration étroite entre les décideurs politiques, les producteurs et les consommateurs.

L'inclusivité est un élément clé. Reconnaître et soutenir les contributions spécifiques des femmes et des hommes dans le secteur agricole est essentiel. De plus, la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans le secteur agricole et alimentaire est indispensable pour parvenir à un système alimentaire durable.

La transition belge ne peut être dissociée du contexte international. La Belgique et l'Union européenne doivent jouer un rôle actif et responsable dans la transition mondiale vers des systèmes alimentaires durables. La solidarité avec les pays et régions vulnérables est cruciale pour contribuer à une transition juste à l'échelle mondiale.

La politique économique doit également assumer sa responsabilité. En liant des politiques durables au développement économique, il est possible de créer un système agricole et alimentaire qui soit non seulement résilient, mais qui profite aussi aux producteurs, aux consommateurs et à la société dans son ensemble.

Enfin, une bonne gouvernance est fondamentale pour le succès de cette transition. Des processus participatifs et l'égalité des genres dans la prise de décision sont indispensables pour réaliser une transition à la fois socialement et écologiquement juste. Cela nécessite des modèles de gouvernance renouvelés qui dépassent les structures traditionnelles.

En adoptant et en mettant en œuvre ces recommandations, la Belgique peut franchir des étapes importantes vers une transition juste du système agricole et alimentaire.

Se loger

Les 24 recommandations recueillies à partir des rapports des trois dernières années mettent en évidence que la transition sociale et la transition écologique sont indissociables. Dans ce cadre, l'accès au logement est un facteur clef.

Les recommandations soulignent la nécessité d'une approche inclusive et durable dans les projets de construction et de rénovation. Un pilier essentiel est la promotion de pratiques de construction durables en utilisant des matériaux locaux, respectueux de l'environnement, et en appliquant des principes circulaires. Cela nécessite des investissements ciblés dans les formations professionnelles et les stages, avec un accent particulier sur le développement des compétences en rénovation durable. La création d'emplois de qualité dans des secteurs tels que la gestion des espaces verts urbains et les énergies renouvelables est considérée comme cruciale pour renforcer l'emploi, notamment pour les chômeurs de longue durée.

Les recommandations préconisent également une revalorisation des métiers du secteur du logement grâce à des augmentations salariales et de meilleures conditions de travail, ce qui devrait rendre ce secteur plus attractif. De plus, une attention particulière est demandée pour l'égalité des genres, notamment en encourageant les femmes à embrasser des carrières techniques et liées à la construction, et en offrant un soutien spécifique aux mères célibataires dans le secteur locatif.

En matière de financement, il est conseillé de réaliser des investissements d'envergure dans le logement social et les rénovations énergétiques. La création d'un fonds de rénovation et de banques publiques pourrait faciliter l'accès des propriétaires et des ménages vulnérables à des options de financement abordables. L'innovation dans les technologies durables et les infrastructures énergétiques collectives, comme les systèmes de chauffage partagés, devrait réduire les coûts et améliorer l'efficacité.

Pour lutter contre la précarité énergétique, une approche collective et inclusive des rénovations est indispensable, avec une protection des locataires contre les coûts excessifs. Cela inclut des réglementations plafonnant les augmentations de loyer après les rénovations et prévoyant des solutions de relogement temporaire pendant les travaux importants. Les pouvoirs publics sont invités à montrer l'exemple en rendant les bâtiments publics neutres en carbone.

Se (faire) soigner

Les 23 recommandations indiquent qu'une transition juste dans le domaine des soins de santé nécessite des actions coordonnées pour relever les nombreux défis. Il est crucial de combler les pénuries de professionnels de santé, de redéfinir les rôles pour optimiser les compétences disponibles et d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des métiers essentiels. La valorisation des professions du « care » et de la sécurité sociale, souvent sous-évaluées, doit être reflétée dans les politiques publiques pour renforcer leur attractivité et leur impact sur la cohésion sociale.

Des investissements massifs dans la prévention et les infrastructures inclusives sont nécessaires pour réduire les coûts à long terme et améliorer la qualité de vie. Ces investissements doivent cibler les facteurs de risque (alimentation, sédentarité, pollution) et accélérer la transition écologique des structures de soins tout en garantissant leur accessibilité universelle, y compris pour les personnes vulnérables. L'innovation dans la protection sociale, comme la création d'une branche dédiée aux risques environnementaux, est indispensable pour anticiper les besoins émergents et protéger les populations face aux transformations économiques et climatiques.

L'inclusion sociale exige une perspective de genre pour réduire les inégalités, améliorer la reconnaissance des soins non rémunérés et garantir l'accès équitable à la santé, notamment pour les femmes et les groupes marginalisés. La lutte contre la pauvreté doit s'accompagner de mesures pour assurer l'accessibilité aux soins et aux médicaments, prévenir le surendettement des ménages, et informer la population de manière transparente sur les coûts et droits associés aux soins.

La solidarité internationale est un pilier fondamental. La Belgique doit renforcer son soutien aux systèmes de santé dans les pays partenaires, promouvoir des normes de travail décent et défendre un accès mondial aux médicaments et vaccins abordables. Une gouvernance cohérente et intégrée, avec une meilleure coordination des politiques publiques, est indispensable pour maximiser les synergies entre santé, environnement et emploi. Cette gouvernance doit s'appuyer sur des partenariats intersectoriels, une planification rigoureuse et un financement adéquat pour renforcer la résilience, l'équité et la durabilité des systèmes de santé face aux défis sociaux et environnementaux.

Se déplacer

La mobilité constitue un levier essentiel pour garantir une transition juste en Belgique, alliant équité sociale, durabilité environnementale et innovation économique. Dans cette partie du document, les 42 mesures principales à intégrer dans cette transformation sont expliquées.

L'amélioration de l'accessibilité et de l'efficacité des transports publics est une priorité incontournable. Investir dans des réseaux sûrs, abordables et bien coordonnés permettra de répondre aux besoins des groupes vulnérables tout en réduisant la dépendance à la voiture individuelle et les émissions de gaz à effet de serre. Parallèlement, la promotion de la mobilité douce et active, par le biais de pistes cyclables sécurisées, d'incitations fiscales et d'initiatives comme le registre national « MyBike », de la promotion du vélo dès l'école, vise à instaurer une culture durable dès le plus jeune âge.

Les politiques de mobilité doivent également intégrer les dimensions de genre et d'inclusion. Réduire les coûts des transports pour les populations précarisées, mieux prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des personnes en situation de handicap, et favoriser leur implication dans les processus de décision renforcent leur participation économique et sociale. Par ailleurs, l'éducation et la formation sont des outils stratégiques pour accompagner cette transition. Former des techniciens spécialisés dans l'électrification des véhicules, promouvoir l'apprentissage de la mobilité douce dans les écoles et garantir l'accès aux formations pour les populations précarisées sont autant de mesures clés.

Un cadre financier et fiscal réformé est également indispensable. Une tarification routière équitable, combinée à la réduction des subventions aux combustibles fossiles, doit soutenir des alternatives durables. Les fonds générés par ces mécanismes doivent être réinvestis dans les infrastructures publiques et actives, tout en protégeant les groupes les plus vulnérables. Enfin, l'innovation et la collaboration jouent un rôle crucial, notamment à travers le développement de solutions comme le partage de voitures, les systèmes de transport à la demande et les outils numériques inclusifs.

Pour coordonner ces efforts, une gouvernance exemplaire est essentielle. Une vision stratégique interfédérale, associée à un dialogue actif avec la société civile et une coopération renforcée entre secteurs, garantit une mise en œuvre cohérente et efficace. Des initiatives comme le projet « MyBike » illustrent comment une gouvernance bien pensée peut lever les obstacles à la transition.

Ces recommandations montrent que la mobilité dépasse la simple question des transports pour devenir un moteur de justice sociale et de protection de l'environnement. Avec des politiques bien conçues et inclusives, la Belgique a l'opportunité de faire de la transition juste un exemple à suivre, répondant à la fois aux défis environnementaux et aux besoins de sa population.

Concernant les recommandations génériques

Une transition juste est essentielle pour réaliser une société durable où la justice sociale et la durabilité écologique convergent. La création d'emplois de qualité dans des secteurs tels que les énergies renouvelables, les transports publics et le recyclage est cruciale, tout comme le soutien aux travailleurs affectés par cette transition. La reconversion ciblée, l'accompagnement et la collaboration entre les gouvernements, les entreprises et les partenaires sociaux sont indispensables.

L'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie constituent la colonne vertébrale de cette transition. Renforcer les compétences numériques et vertes tout en impliquant des groupes vulnérables tels que les femmes, les migrants et les personnes âgées contribue à un marché du travail inclusif. Par ailleurs, les mécanismes de financement doivent viser à protéger les plus vulnérables, par exemple grâce à un renforcement de la sécurité sociale, à la lutte contre la précarité énergétique et à des taxes progressives sur la pollution.

L'économie circulaire offre des opportunités pour réduire l'utilisation des ressources et stimuler l'emploi local. Les gouvernements peuvent promouvoir des pratiques durables et circulaires à travers les marchés publics. L'égalité des genres est une composante essentielle : des secteurs tels que les

soins et l'éducation doivent être reconnus comme fondamentaux pour une économie durable, avec de meilleures conditions de travail et une budgétisation sensible au genre pour réduire les inégalités.

Une participation inclusive et une bonne gouvernance sont les pierres angulaires de cette transition. Les groupes vulnérables doivent être impliqués dans l'élaboration des politiques, soutenus par un suivi transparent et des données intersectionnelles. La solidarité aux niveaux national et international est indispensable. La Belgique peut jouer un rôle de pionnier en renforçant la coopération au sein de l'Europe et avec le Sud global grâce à un soutien financier, au partage des connaissances et à la collaboration technologique.

Une approche intégrée, axée sur des objectifs sociaux, écologiques et économiques, avec des stratégies claires et un large soutien sociétal, est essentielle pour réaliser une transition juste et inclusive.

Réflexion sur les travaux futurs

Au total, 180 recommandations spécifiques et générales ont été recensées dans ce document, résultat des travaux menés lors des États Généraux et de la Conférence en Belgique. La répartition des recommandations par besoin fondamental/système et pour les recommandations générales, accompagnée d'une conclusion synthétique, a été présentée précédemment. Cependant, d'autres observations peuvent être formulées.

Parmi les 7 axes politiques transversaux considérés comme prioritaires par les parties prenantes, plusieurs dizaines de recommandations ont été élaborées pour une transition juste dans chaque catégorie, réparties entre recommandations spécifiques et générales : travail (23) ; finances et investissements (31) ; ressources et énergie (20) ; genre (24) ; lutte contre la pauvreté (26). Cependant, les domaines de l'éducation et de la formation (12) et de la solidarité internationale (12) comptent un nombre relativement faible de recommandations, bien que ces axes soient cruciaux pour une transition juste. Il est donc recommandé d'examiner pourquoi ces chiffres sont faibles et de chercher dans d'autres rapports existants des recommandations pertinentes pour une transition juste.

Concernant les trois catégories de politiques transversales qui n'ont pas été explicitement identifiées comme prioritaires par les parties prenantes mais qui ont émergé à la lecture des documents, le nombre de recommandations est variable : politique économique (7) ; gouvernance (20) ; inclusion (5). Il convient de noter que dans cette dernière catégorie, l'inclusion est parfois mentionnée en lien avec la lutte contre la pauvreté dans les recommandations spécifiques. Étant donné que ce Blueprint cadre une transition écologique et juste dans le contexte du développement durable, il est logique d'explorer également d'autres cadres pour identifier des recommandations relatives à la politique économique.

Concrètement:

Sur la base des observations précédentes, les initiatives suivantes sont proposées :

- **Aux autorités en Belgique** : Appliquer les recommandations au niveau de gouvernance approprié et en rendre compte aux parties prenantes.
- **Aux parties prenantes en Belgique** : Utiliser les recommandations pour suivre les politiques et alimenter le débat sociétal.

- **Aux institutions de recherche (en collaboration avec l'Institut fédéral pour le Développement Durable),** dans le cadre d'une transition juste :
 - Étudier l'éventuelle extension de la matrice des besoins fondamentaux/systèmes et des axes politiques transversaux.
 - Évaluer, dans d'autres rapports existants, quelles recommandations consensuelles ont été formulées pour chaque besoin fondamental/système et chaque axe politique transversal, en particulier pour les domaines « éducation et formation » et « solidarité internationale ».
 - Situer l'urgence d'une transition écologique mais juste dans le cadre du développement durable, notamment en ce qui concerne la « politique économique ».
- **Aux autorités et aux parties prenantes :** Valoriser les nouvelles recherches des institutions académiques dans les politiques et dans le débat sociétal.

Annexe 1 – Publications scientifiques

La science n'est pas une question de « croyance ». Elle repose sur des faits et des données collectés selon une méthodologie transparente. Une publication scientifique en est le résultat. Dans ce cadre, il est important de mettre en avant les deux points suivants :

1. **Objectivité, subjectivité, intersubjectivité**
En science, un sujet est étudié avec une certaine objectivité, mais la subjectivité intervient toujours, par exemple dans les choix liés à la délimitation du domaine de recherche. La valeur des résultats de la recherche augmente lorsque toutes les parties prenantes (« stakeholders ») s'accordent pour dire que cette approche est valable (ce que l'on appelle « intersubjectivité ») : voir ci-dessous.
2. **L'augmentation de la valeur des résultats de recherche**
Deux processus méritent d'être soulignés ici :
 - **Pour une publication de type A1 dans une revue scientifique**, une évaluation par des pairs (peer review) anonyme est réalisée par plusieurs collègues. Une fois ce processus terminé, la publication des résultats de recherche est soit acceptée, soit rejetée.
 - **Un processus encore plus rigoureux est celui des rapports rédigés par des panels scientifiques internationaux** (climat, biodiversité, ressources...). L'Annexe 1 présente un aperçu succinct du cycle de rédaction des rapports du GIEC (IPCC).

La recherche scientifique sans évaluation par les pairs peut être précieuse en soi, mais elle n'offre aucune garantie quant à la transparence des choix subjectifs effectués, par exemple pour délimiter le domaine d'étude. Il convient également de noter que l'autorité scientifique est trop souvent attribuée à des institutions comme le Bureau fédéral du Plan ou l'OCDE, sans que les choix subjectifs, la délimitation du champ d'étude, ou les hypothèses erronées/incomplètes incluses dans les recherches soient explicitement mentionnés. Les résultats de leurs recherches sont souvent considérés comme allant de soi et à tort qualifiés d'« objectifs ».

Annexe 2 – Cycle de rédaction du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Depuis sa création, l'organisation a publié six rapports d'évaluation complets sur le changement climatique :

- en 1990, [1er rapport d'évaluation](#)
- en 1995, [2e rapport d'évaluation](#)
- en 2001, [3e rapport d'évaluation](#)
- en 2007, [4e rapport d'évaluation](#)
- en 2014, [5e rapport d'évaluation](#)
- en 2021, [6e rapport d'évaluation](#)

Le GIEC et Albert Arnold (Al) Gore Jr. ont reçu le Prix Nobel de la Paix en 2007 « pour leurs efforts visant à accroître et à diffuser les connaissances sur les changements climatiques d'origine humaine et à poser les bases des mesures nécessaires pour contrer ces changements ». 195 pays sont membres du GIEC.

Le cycle de rédaction

L'Assemblée générale du GIEC décide du contenu des rapports. Ensuite, le Bureau nomme des scientifiques comme auteurs d'un chapitre, en se basant sur leurs publications A1. Ces auteurs évaluent toute la littérature scientifique existante des dernières années.

- Une **première version** du rapport d'évaluation (Assessment Report, AR) est lue et commentée par leurs pairs (ainsi que les éditeurs). Des ajustements sont effectués si nécessaire.
- Une **deuxième version** du rapport (et une première version du résumé à l'intention des décideurs) est ensuite lue et commentée par des collègues **et** des représentants des gouvernements. Des modifications sont éventuellement apportées.
- Une **troisième version** du rapport (et une deuxième version du résumé pour les décideurs) est soumise aux représentants des gouvernements.

Après une interaction entre les auteurs et les représentants des gouvernements, l'Assemblée générale approuve le « rapport d'évaluation ».

Annexe 3- Le cadre des 9 limites planétaires

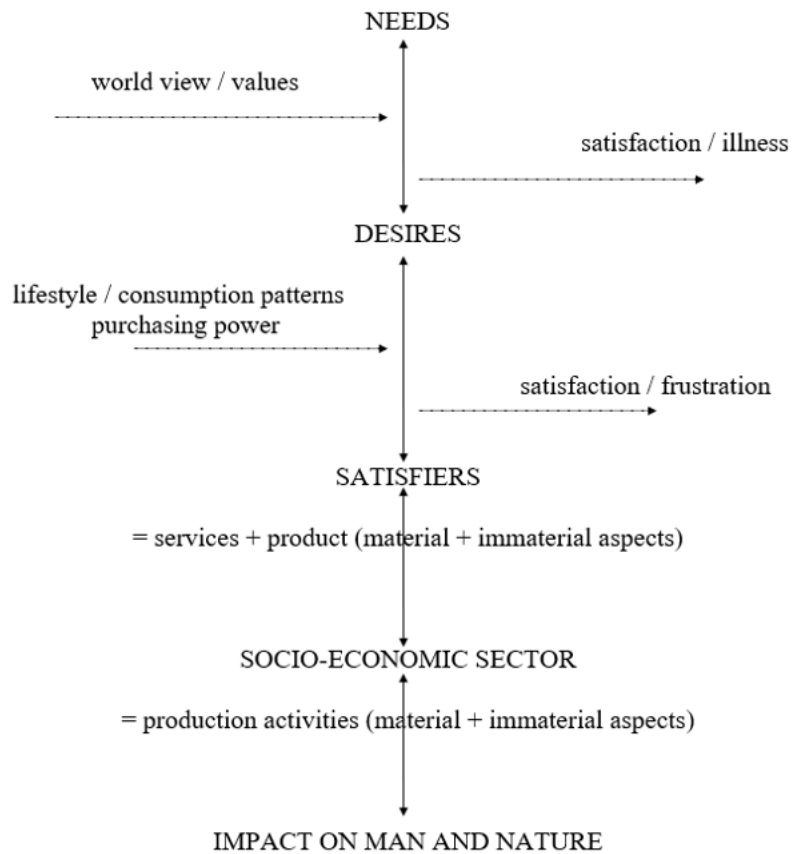
Earth-system process	Parameters	Proposed boundary	Upper end of zone of increasing risk	Current status	Pre-industrial value	Safe and Just ESBs
Climate change	Atmospheric CO ₂ concentration (ppm CO ₂)	350	450	417,0	280	A maximum of 1.0°C of global warming
	Total radiative forcing at top-of atmosphere, W m ⁻²	1	1,5	2,91	0	
Change in biodiversity integrity	Generic diversity : E/MSY	<10	100	>100	1	Natural ecosystem area: >50–60% should be largely intact, depending on spatial distribution (upper end recommended)
	Functional integrity – Measured as energy available to ecosystems (NPP) (% HANPP)	> 90 %	20 % HANPP	30 % HANPP	1,90%	Functional integrity: >20–25% of each km ² should comprise natural or semi-natural vegetation
Biochemical flows	Global: industrial and intentional fixation of N (Tg of N year ⁻¹)	62	82	190	0	Nitrogen: surplus <57 (uncertainty range 34–74) Tg per year (total input <134 [85–170] Tg per year)
	global: P flow from freshwater systems into the ocean (Tg of P year ⁻¹)	11	100	22,6	0	Phosphorus: surplus <4.5–9 (the ESB itself is the uncertainty range) Tg per year (mined input <16 [uncertainty range 8–17] Tg per year); aligned with local boundary to avoid eutrophication (<50–100 mg per m ³)
	regional: P flow from fertilizers to erodible soils (Tg of P year ⁻¹)	6,2	11,2	17,5	0	
Stratospheric ozone depletion	Stratospheric O ₃ concentration, (global average) (DU)	< 5 % reduction from J10	261	284,6	290	

Ocean acidification	Carbonate ion concentration, average global surface ocean saturation state with respect to aragonite (Ω_{arag})	≥ 80 % of J11	2,75	2,8	3,44	
Freshwater change	Blue water: human induced disturbance of blue water flow	10,20%	50%	18,20%	9,40%	Surface water flow: <20% monthly flow alteration (aligned with WHO and UN Environment Programme quality standards)
	Green water: human induced disturbance of water available to plants (% land area with deviations from preindustrial variability)	11,1	50%	15,80%		Groundwater: annual drawdown from natural and anthropogenic factors does not exceed recharge (aligned with WHO and UN Environment Programme quality standards)
Land-system change	Global: area of forested land as the percentage of original forest cover	75%	54%	60%	100%	
	biome: area of forested land as the percentage of potential forest (% area remaining)	100%	
Atmospheric aerosol loading	Interhemispheric difference in AOD	0,1	0,25	0,076	0,03	annual mean interhemispheric aerosol optical depth difference <0.15 (aligned with an annual limit of $15 \mu\text{g}/\text{m}^3$ of particulate matter smaller than $2.5 \mu\text{m}$ in diameter).
Novel entities	Percentage of synthetic chemicals released to the environment without adequate safety testing		NA	Transgressed	0	

Annexe 4- Le niveau approprié pour la politique environnementale

	GLOBAL	CONTINENTAL	FLUVIAL	REGIONAL	LOCAL
PROCESSES	energy and radiation	flow of air	flow of water	formation of soil and landscapes	construction and demolition of buildings and infrastructures
WASTE	gaseous	Gaseous	liquid	households and agriculture	construction and demolition
PROBLEMS	global warming depletion of the ozone layer	acidification summer smog spread van dust from a nuclear disaster	eutrophication spread	eutrophication spread drought	noise odor nuisance air pollution in city centers and indoor pollution

Annexe 5 - Le cadre d'analyse DPSIR pour les questions environnementales, en détail



Annexe 6 - Forum pour une Transition Juste : recommandations

1. Agriculture et système alimentaire

1. Révision des mécanismes de soutien financier

La transition juste du système alimentaire implique une révision des mécanismes de soutien, notamment financier. Se donner les moyens d'être à la hauteur des objectifs de transition environnementale fixés est primordial.

Les participants sont partis d'un constat : celui du besoin de redonner vie à la profession agricole. Les personnes exerçant un métier agricole doivent pouvoir en vivre décemment et leur travail doit pouvoir être valorisé. Conjointement à ce besoin de renforcer l'attractivité de la profession, il y a la nécessité de l'accessibilité des produits durables à tou.te.s, y compris les personnes dans des situations précaires. Des moyens sont donc nécessaires pour garantir ce prix juste/ accessible pour les citoyens, et en même temps, la juste rémunération de l'ensemble des acteurs de la chaîne. Un projet de sécurité sociale de l'alimentation durable, qui permettrait de redistribuer les cotisations pour cibler certains types de produits (durables, prix juste, circuits courts, etc.), est par ailleurs mis en avant par certains comme une politique d'investissement nécessaire.

Les échanges mettent également en lumière un constat partagé : en l'état actuel, les subsides ne permettront pas la transition des acteurs de la chaîne de valeur du système alimentaire. Si le consensus est difficile à trouver sur les moyens, de nombreuses pistes sont avancées : arrêt du conditionnement des aides de la PAC au nombre d'hectares pour favoriser les petites exploitations, diminution, voire suppression, des subsides pour des produits et des productions non durables, soutien aux filières protéinées végétales en Europe, accompagnement financier plus massif pour les techniques agricoles résilientes qui consomment moins d'eau et moins d'engrais chimiques, ...

Ensuite, afin de défendre une vision de la coopération internationale cohérente avec les objectifs de transition juste, le besoin d'investir dans l'agriculture régénérative dans les pays du Sud a été souligné. De fait, l'augmentation de la part de budget liée à l'alimentation durable est une des réponses 39 amenées par des participants, tout comme l'investissement dans la transformation alimentaire durable dans les pays producteurs des produits de base. Si la suppression de la dette pour les pays de Sud peut être perçue comme une aide de soutien aux systèmes alimentaires durables pour certains, la question n'a pas pu être approfondie.

Enfin, l'entreprenariat féminin doit être soutenu. En effet, certains soulignent que les femmes peuvent être considérées comme des moteurs de la transition car elles sont souvent force de propositions sur la diversification de modèles de production. S'il manque des agriculteurs aujourd'hui, un investissement féminin pourrait également permettre de redynamiser l'apparition de modèles alternatifs. Il est donc primordial de les soutenir et de prévoir des aides dans ce sens. Cela peut se faire en subsidiant des initiatives entrepreneuriales féminines positives en matière de transition, ou en accordant des moyens à des structures associatives œuvrant dans ce sens.

A noter qu'en interrogeant l'ensemble de ces mécanismes de soutien, il faut, pour certains, veiller aux enjeux de compétitivité et à l'octroi de moyens suffisants en R&D. Il est nécessaire que le marché belge reste compétitif par rapport aux marchés européen et international. De même, une remarque a été émise sur le rôle (important) de levier que pourrait jouer le secteur bancaire s'il était activé dans le cadre de la transition.

2. Adaptation du cadre réglementaire adapté à la transition environnementale

Les participants ont formulé une série de propositions en lien avec la réglementation, pour garantir la transition vers un système alimentaire juste et durable. Tout d'abord, la nécessité d'avoir un système alimentaire qui ne dépend pas des pays du Sud, tant pour les matières premières que pour la main-d'œuvre, est mise en avant. Dans ce sens, le statut des travailleurs agricoles saisonniers est considéré comme un chantier. Des pistes sont avancées sur le sujet, certains défendent un système de migration légal au niveau européen pour former et faire travailler les ouvriers agricoles dans des conditions décentes. De même, il y a une volonté de certains d'être moins dépendants sur l'importation de certains produits, comme les intrants (engrais, aliments concentrés ,...) utilisés dans les exploitations agricoles.

D'autres mesures réglementaires sont évoquées, notamment l'importance, dans un souci de cohérence, de mettre en place des mesures miroirs, c'est à dire d'aligner les réglementations en matière d'importations et d'exportations sur les normes européennes. A noter que ces questions d'import-export suscitent des débats : pour certains, il faut agir plus durement car cela permet la relocalisation de la production de certains produits ; pour d'autres, il faut d'abord une vue d'ensemble sur les filières développées et leurs enjeux sous-jacents. De même, pour certains, les réglementations liées à l'OMC notamment via les traités de libre-échange, doivent être challengées.

Ensuite, l'importance de préserver les ressources est soulignée de manière forte et fait l'objet d'un constat unanime. La régulation de l'accès à la terre est pointée comme une priorité, face à un prix trop élevé de la terre pour les agriculteurs belges. Cela constitue un frein central à la rentabilité d'une exploitation agricole, surtout familiale. Il en va de même pour l'accès à l'eau qui nécessite une attention forte. Cette précieuse ressource doit être régulée de manière rationnelle, tant pour sa quantité que pour sa qualité. De manière transversale, il semble pertinent de travailler à une meilleure cohabitation des systèmes privés-publics sur ces enjeux. L'importance de la circularité pour l'ensemble de la chaîne de valeur est également soulignée. Cependant, un point d'attention est émis sur l'importance de maintenir les flux connexes de l'industrie alimentaire dans l'agriculture.

Enfin, les questions de genre peuvent aussi faire l'objet de réglementation, notamment via l'installation de quotas dans les instances décisionnaires liées au système alimentaire. Au-delà de ce point, le statut d'aidant attribué majoritairement aux femmes dans les métiers agricoles est aussi souligné. Si pour certains il y a déjà eu des efforts du secteur sur ce point, cela reste insuffisant pour d'autres qui le pointent du doigt et appellent à le repenser pour être plus inclusif.

3. Accompagnement systématique au changement pour favoriser l'évolution des paradigmes sociétaux vers plus de durabilité

A côté des enjeux de financements et de réglementations, l'accompagnement systématique au changement est fondamental pour aboutir à une transition juste. Les paradigmes sociétaux autour des enjeux d'alimentation doivent être amenés à évoluer, et il reste du chemin à faire, tant en matière de sensibilisation et d'éducation, que d'accompagnement.

Dans un premier temps, il semble pertinent de travailler sur la connaissance, par le grand public, du système alimentaire et de ses enjeux : la définition d'une alimentation saine, les externalités derrière les coûts, etc. A noter que cette sensibilisation aurait des effets positifs puisque la malnutrition entraîne des répercussions, notamment sur le secteur de la santé. Parallèlement, il est nécessaire pour certains de renforcer cette sensibilisation au niveau des cadres dirigeants (gouvernement, industries, etc.).

En matière d'enseignement, le besoin de promouvoir l'intégration des enjeux du système alimentaire dans tous les parcours scolaires, en lien avec d'autres enjeux de biodiversité, de nature, etc. est souligné. La durabilité comme partie intégrante du cursus des futurs agriculteurs est également

avancée comme primordiale. Si c'est déjà le cas dans certaines structures, ce n'est pas encore suffisamment généralisé.

Enfin, il est important de porter une attention sur les travailleurs qui doivent/veulent effectuer leur transition. Dans ce sens, un soutien renforcé à la formation professionnelle tout au long de la carrière pour les métiers du système alimentaire est nécessaire. Cela permet par ailleurs de favoriser la mobilité entre les secteurs. Il faudrait néanmoins veiller à laisser le temps à ces personnes de s'adapter, et de s'assurer qu'ils disposent des bons outils, tant théoriques que techniques.

4. Renforcement de la coopération institutionnelle multi-niveau

De manière transversale, il a été rappelé l'importance d'intégrer et de faire des liens avec les plans régionaux développés récemment (Good Food 2.0 à Bruxelles, Voedselstrategie en Flandre, Référentiel système alimentaire durable wallon, etc.). On y retrouve de multiples mesures et mécanismes de gouvernance inspirants.

2. Parc immobilier résidentiel et non résidentiel

1. Mise en place d'une feuille de route visant à encourager la rénovation au niveau belge.

L'ensemble des parties prenantes souhaite voir apparaître une feuille de route de gouvernance publique de rénovation du bâti en Belgique. Selon leurs priorités respectives, la stratégie devrait prioriser : (1) les investissements publics dans la rénovation du bâtiment, (2) la rénovation des passoires énergétiques, (3) la rénovation par quartier, (4) la mise en place d'un dispositif d'accompagnement dans la rénovation du bâtiment, (5) l'élaboration d'une évaluation ex-ante et ex-post du suivi des travaux et des politiques de rénovation du bâtiment, (6) la mise en œuvre des politiques de rénovation thermique fondées sur base des réalités des publics les moins aisés, (7) la favorisation du recours au tier investisseur (public ou privé) pour les publics dans le besoin et (8) la fédéralisation du certificat de performance énergétique du bâtiment.

Il a été dit lors des discussions que le secteur nécessite tant une revalorisation générale dans les imaginaires collectifs qu'une amélioration concrète des conditions de travail (pénibilité, sécurité, égalité des genres, etc.). La revalorisation passe par des plans de formation adaptés pour les demandeurs d'emploi et travailleurs en reconversion et/ou en formation continue. Ces formations doivent spécifiquement porter attention aux enjeux de durabilité et de circularité des matériaux. Il est essentiel aussi que ces formations portent une attention particulière sur la dimension genrée du secteur du bâtiment en tendant vers une meilleure représentation et inclusion des femmes au sein de celui-ci.

Pour répondre aux enjeux évoqués plus haut, des recrutements importants semblent nécessaires. A cet égard, certains évoqueront la nécessité de développer une culture de la volonté en Belgique avec la mise en place de politiques publiques en ce sens. D'autres, évoqueront le besoin de repenser l'attractivité des métiers des secteurs de la construction et de l'énergie.

2. Déploiement d'une stratégie de financement

La rénovation du bâti belge soulève la question du financement. Plusieurs pistes sont à explorer quant aux solutions qui pourraient être apportées : (1) le recours aux banques centrales pour financer les travaux nécessaires à la neutralité carbone du parc immobilier, (2) l'utilisation des recettes des ventes de droit d'émission du système d'échanges de quotas d'émissions mis en œuvre par l'Union Européenne, (3) la révision globale de la fiscalité immobilière belge et (4) la révision allégée de la fiscalité pour les entreprises qui contribuent à la transition.

Quelles que soient les stratégies de financement adoptées, certains indiquent l'importance de la lutte contre la pauvreté dans le processus d'une transition juste. Il est, par exemple, important de garder de la cohérence dans la rénovation de bâtiments loués: il faut veiller à l'amélioration du confort des locataires et de la performance énergétique de leur location, tout en garantissant le retour sur investissement des propriétaires. Par ailleurs, les bénéficiaires de logements sociaux, dont une pénurie est observée dans différentes localités belges, ne peuvent pas être oubliés par les politiques publiques de rénovation énergétique du bâti. La priorité est la rénovation des logements sociaux pour une partie des participants.

3. Progression de la transition technologique

La transition du parc immobilier passera également par l'innovation technologique. Des participants relèvent trois axes : un basculement rapide vers une économie circulaire, un développement accru de solutions low-tech dans les chaînes de production et un développement actif de nouveaux modes de production et de partages de l'énergie pour ainsi limiter les différents impacts sur l'environnement. En repensant fondamentalement notre rapport aux technologies et en considérant leurs effets sur les écosystèmes, selon certains participants les low-tech peuvent contribuer à la transition énergétique. Enfin, la décentralisation de la production d'énergie ayant été actée en 2019 au niveau européen (Directive 2019/944 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juin 2019), les ménages et les entreprises sont mis au cœur du marché énergétique de demain (la production, le stockage, la consommation, le partage et la vente d'énergie).

4. Identification d'un cadre réglementaire adapté à la transition écologique

Le secteur de la construction requiert un cadre réglementaire adapté afin qu'il puisse contribuer de façon effective et efficace à la transition écologique au travers de services de rénovation de haute qualité. Deux aspects semblent essentiels pour les différents participants. Certains relèvent l'importance de l'extension des normes sociales et environnementales, telles que conçues par la directive Due Diligence de l'Union Européenne, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, avec par exemple un ajustement du prix carbone aux frontières de l'Union Européenne. Les possibilités de dumping social seraient ainsi limitées. Un deuxième aspect, relevé par un autre participant, concerne le déploiement de mesures incitatives et autres (facilitation administrative, fiscalité) visant à accompagner les entreprises belges du secteur de la construction dans leur transition, sans porter préjudice à leur compétitivité et à leurs activités.

De par la dimension internationale de la directive Due Diligence promulguée par le Parlement Européen, celle-ci peut avoir pour effets de limiter les pressions sur les écosystèmes de la planète. En contrôlant les conditions d'exploitation de l'ensemble des chaînes de valeur des matériaux nécessaires à la construction et à la rénovation des bâtiments européens, l'Union Européenne peut garantir des conditions de travail dignes et un meilleur environnement, même en dehors de ses frontières.

Pour garantir l'adaptation du cadre réglementaire aux besoins du secteur, un monitoring devra être mis en place en vue de permettre le suivi de la progression du secteur dans la réalisation des objectifs de la transition.

5. Mise en place de processus d'accompagnement

Au regard des enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées et de la complexité des politiques publiques pour y remédier, il est apparu essentiel pour l'ensemble des parties prenantes que des processus d'accompagnement personnalisés soient mis en place. En effet, qu'il s'agisse d'entreprendre les travaux nécessaires à la neutralité carbone de son bien immobilier, de négocier la mise en œuvre de ces travaux en tant que locataire, du financement de ceux-ci, de l'appropriation du fonctionnement

de communautés d'énergies, tout cela requiert du temps et de nouvelles connaissances. De ce fait, pour certains participants, des mécanismes d'accompagnement et de soutien doivent être pensés et mis à disposition des citoyens et citoyennes, plus particulièrement pour les plus vulnérables. Par ailleurs, d'autres formes organisationnelles de la rénovation des bâtiments belges ont été suggérées, comme, par exemple, une approche plus collective à l'échelle d'un quartier en opposition à une approche reposant sur une approche individuelle.

3. Système de soins

1. Revalorisation des métiers du soin

Il existe une volonté de créer des chemins adaptés vers l'emploi dans le secteur du soin (y compris les moyens facilitant l'accès à l'emploi tels que le renforcement des transports publics ou encore les services d'accueil des enfants), afin de renforcer la cohésion sociale et de répondre aux enjeux de santé. Le constat est partagé en ce qui concerne la pénurie de travailleurs, le faible nombre de candidatures et le raccourcissement du temps de carrière du personnel qualifié soignant. Ceci entraîne une volonté de rendre les métiers du soin plus attractifs et avec des conditions de travail (rythmes, postes de travail, etc.) plus humaines, ainsi qu'une meilleure valorisation des compétences existantes.

Des moyens doivent être dégagés pour identifier le modèle de soins idéal, sur base des futures besoins, nécessitant de nouvelles compétences et de nouveaux métiers. Certains participants insistent sur le fait de considérer les déterminants sociaux en termes d'accès aux soins de santé et les enjeux de conditions de travail. Concernant l'anticipation pour 2050, il faut aussi intégrer les potentielles futures crises (et l'enchaînement et enchevêtrement de celles-ci). Il y a donc une question liée à la robustesse des systèmes et la capacité de s'adapter et de vivre à long terme. Le modèle du denktank Nederland 20402 développé aux Pays-Bas semble inspirant pour un participant. Les métiers des soins dépassent de loin les structures privées et publiques, ils englobent aussi l'économie informelle (dont les aidants proches), ce qui implique, pour certains participants, de veiller à la reconnaissance, la contractualisation à la protection sociale de ces soignant-e-s officiellement invisibles pour le PIB. Faut-il dès lors formaliser structurellement (et donc faire entrer dans le « marché ») ces activités informelles, avec le risque de créer des emplois précaires ou aider les activités informelles à se renforcer ? Les avis des participants divergent sur la question.

Les échanges ont mis en lumière une tension concernant les emplois à créer, soit selon les besoins des employeurs, soit selon les compétences et volontés des travailleurs-euses. La recherche du profit comme seul moteur des entreprises actives dans le secteur des soins de santé fut aussi un point de divergence, avec comme suggestion de réencastrer leurs activités économiques dans une contribution obligatoirement déterminée par l'intérêt général. La corrélation entre le travail et la santé³ nécessite de déterminer les conditions d'emploi nécessaires afin de protéger la santé des travailleurs. Veiller à une compétitivité pour les entreprises ainsi qu'à des moyens suffisants en R&D dans le secteur de la santé sont également soulignés par certains participants.

2. Développement d'une sécurité sociale « gender proof »

Les enjeux spécifiques dans le domaine de la santé qui concernent les femmes ou minorités de genre nécessitent une sécurité sociale « gender proof ». Des participants indiquent que les différences dans notre société, en termes de schémas familiaux, de diversité des modes de vie et de compositions de ménages (célibataires, monoparentaux, etc.) doivent être pris en compte.

La question du genre devrait être considérée comme un enjeu sociétal (y compris au sein des foyers), culturel et éducationnel qui doit permettre de questionner le rapport hiérarchique, salarial et social genré ainsi que la place et les rôles des femmes (les tâches allouées aux femmes, la féminisation des

métiers). Il y a également des choix d'investissements publics à réaliser : faut-il renforcer les allocations familiales ou renforcer les services publics permettant de soutenir des soins de santé performants (transports publics, crèches, etc.) pour réduire les pièges à l'emploi? La question du renforcement de la « masculinisation » ainsi que de la diversité (au-delà de la question du genre) dans le secteur de la santé a également émergé lors des échanges.

3. Adaptation des formations, conduisant aux métiers du soin, selon les évolutions sociétales

Il s'agit pour certains participants d'investir dans la promotion de la santé en renforçant un modèle basé sur la prévention. Il s'agit également d'intégrer les conséquences des changements climatiques et les adaptations nécessaires dans les formations des travailleurs selon une approche holistique. Il a été mentionné aussi de déterminer des critères indispensables en vue de la transition écologique dans les subsides des structures de formation des professionnel-le-s.

L'enseignement ne peut pas être réduit à un processus formant uniquement des futur-e-s travailleuseuses, il s'agit aussi de former des futur-e-s citoyen-ne-s en y intégrant notamment : le concept « One Health », l'éducation à l'environnement, à la santé et l'éducation à la citoyenneté. Il s'agit pour certains participants également d'assurer des formations dans l'entrepreneuriat social dans les parcours d'enseignement et de formation.

Il semble aussi pertinent pour certains participants de renforcer la mobilité des travailleur.euses par l'éducation et la formation continue. Des participants au Forum soulignent l'importance de cartographier l'ensemble des « trajets de formations » (prenant en compte la diversité des parcours de vie) en termes de durées et de formats (courtes, en alternance, etc.) vers les métiers des soins et de la santé. Cette cartographie pourrait mettre en évidence les compétences actuelles et futures (notamment en termes de soft skills), les possibilités de requalification et de montée en compétences, dans un parcours où les individus sont eux aussi responsables du développement de leurs apprentissages.

Cela implique également pour certains participants d'identifier les ponts à renforcer ou à créer entre le domaine de l'éducation et les organisations du secteur de la santé. Ces processus permettent, en renforçant les moyens des acteurs du terrain, de raccourcir la distance entre les personnes éloignées du marché du travail et les possibilités d'emplois. En appliquant le concept « One Health », des participants indiquent que la ressource prioritaire à préserver dans le secteur de soins est le personnel soignant. C'est pourquoi il est nécessaire de repenser le financement des soins de santé, d'autant plus dans un contexte de vieillissement de la population.

4. Augmentation de la robustesse du système de soins face aux défis écologiques, énergétiques et de circularité des ressources

Plusieurs problématique liées aux impacts environnementaux du matériel et des ressources dans le soins de santé sont mentionnés telles que la pollution de l'eau et de l'air, les nombreux emballages, les intrants pour les médicaments et le principe de « l'usage unique ». Il y a donc marge d'amélioration, compatible avec les normes sanitaires, afin d'augmenter la robustesse des systèmes et infrastructures. Des participants indiquent qu'il s'agit de repenser la conception, l'accessibilité, de circularité, d'efficacité, de mutualisation et de décarbonation.

La robustesse des soins de santé passe aussi par la prévention. Est citée comme prioritaire la dépollution et la rénovation (selon des matériaux et processus adaptés) des logements des personnes les plus précaires afin de diminuer les risques sanitaires pour ceux-ci. L'enjeu concernant l'annulation du TCEi4 a également été débattu par les participants. La question se pose aussi de savoir si la

transition doit être une contrainte dans l'ensemble des politiques et compétences du gouvernement ou la compétence d'un.e seul.e ministre.

5. Réduction des inégalités en termes d'accès à des soins de santé de qualité

L'accessibilité (financière, géographique, informationnelle, informatique) à des soins de santé de qualité est un enjeu clé pour certains participants, notamment dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation de pathologies dues aux changements climatiques. De plus, certains participants insistent sur les inégalités face aux pollutions et aux enjeux d'adaptation aux changements climatiques, ceux-ci se marquant plus fortement dans les quartiers précaires. La digitalisation du secteur des soins pourrait aussi renforcer les inégalités en raison de la fracture numérique.

D'autres participants relèvent que l'indice de Gini5 montre que la Belgique doit encore progresser pour réduire les inégalités en termes de revenus. Certains participants disent que la transition ne sera juste que si la question des privilèges et de la concentration des richesses est débattue. La généralisation du conventionnement des médecins et le lien avec le financement de la sécurité sociale sont des enjeux qui doivent aussi être affinés.

6. Réorganisation du financement de la santé en prenant en compte ses impacts systémiques

L'adaptation et la réorganisation des systèmes de financement du système de soins semblent être un enjeu unanimement reconnu. Pour certains participants, la R&D et les expérimentations doivent être encouragées, en visant la robustesse du système de santé. Il semble nécessaire pour des participants d'envisager la régulation de certains investissements, en termes de taxation plus importante pour les activités polluantes ou d'interdiction des aides et subsides aux entreprises polluantes et donc nocives pour la santé.

Une discussion a eu lieu entre les participants sur la tension entre les différences de perceptions du rôle des entreprises privées dans le secteur de la santé. Certains plaident pour une démarchandisation du secteur du soin, afin de garantir un accès équitable notamment aux plus précaires, alors que d'autres voient les avantages de la privatisation, tels que les possibilités en termes de choix pour les patients et d'innovation pour le secteur.

Les investissements infrastructurels doivent être envisagés pour certains participants afin d'adapter nos systèmes aux catastrophes prévisibles (des inondations par exemple) afin de minimiser les impacts humains, environnementaux et budgétaires. Les sources de financement pour ces investissements devraient être mieux explorées. Les avis divergent sur cette question, notamment en ce qui concerne la taxation des activités polluantes telle que l'aviation, ainsi que la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale.

7. Elaboration des évolutions du système de santé selon le concept « One Health » en situant la Belgique et ses dynamiques internationales

La solidarité internationale doit selon certains participants être pensée en intégrant les décisions passées concernant la délocalisation de la production de certains produits et les conséquences sociales et environnementales de celles-ci. Ceci questionne le renforcement des critères environnementaux et sociaux (notamment au travers du commerce équitable) dans les traités et relations internationaux (économiques, scientifiques, échanges de compétences, etc.). Certains participants soulèvent qu'il faut veiller à un accès aux matières premières.

Certains participants relèvent que l'accueil des réfugiés climatiques est un enjeu de justice climatique. Il s'agit par exemple de garantir un accès pour les personnes migrantes au marché du travail (notamment dans le secteur de la santé qui manque de main d'œuvre). Il s'agit aussi de veiller à

respecter les règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), y compris pour des prestations effectuées via des contrats de sous-traitance.

La pandémie COVID-19 a soulevé la problématique de l'équité en termes d'accès au niveau des brevets et plus précisément au niveau des vaccins. Une divergence apparaît concernant la propriété privée ou publique des connaissances (et donc des brevets). Certains participants disent que les investissements en R&D est une prise de risques d'un grand nombre d'entreprises, et permettent aujourd'hui d'aboutir à la découverte de solutions lors de crises.

Les crises bousculent les systèmes: la pandémie Covid-19 ainsi que la crise énergétique de 2022 ont permis de rapprocher (temporairement) les systèmes de leurs limites planétaires, sans apporter de réponses structurelles. La santé doit être pensée de façon holistique, en intégrant ses déterminants 51 (pollution, nourriture, rapports au travail, etc.) et les interactions systémiques avec les autres systèmes tels que l'alimentation (pesticides, PFAS6, etc.), la mobilité (pollution de l'air, pratique régulière d'une activité physique ou non) et le logement (matériaux, accessibilité à des espaces verts, efficacité énergétique, etc.). Le processus AIR-RIA7 est questionné en termes d'efficacité pour intégrer les enjeux systémiques, il est suggéré d'imaginer un autre processus d'évaluation.

4. Mobilité et système de transport

1. Accessibilité aux données en vue de construire des scénarios

Un préalable à la formulation de recommandations stratégiques contribuant à la décarbonation de la mobilité se situe pour certains participants au niveau de l'accessibilité aux données nécessaires à la réalisation de différentes analyses d'impact. Ces analyses permettront de minimiser les répercussions environnementales des modes de déplacement envisagés (personnes/marchandises) et peuvent ainsi nourrir les différentes politiques envisagées en matière de mobilité. Ces analyses d'impact impliquent la prise en compte de différentes contraintes portant par exemple sur l'aménagement du territoire, les besoins en déplacement selon les professions, etc.

Les données nécessaires à l'élaboration de ces analyses d'impact concerneront par exemple : les modes de transport envisagés pour répondre aux besoins de déplacement des personnes et des marchandises, les véhicules en fonction ainsi que leur traitement en fin de vie ou les besoins de matériaux critiques pour l'électrification du système de transport. Partant de ces données, des recherches interdisciplinaires devront être menées. Ces analyses permettront par exemple d'évaluer les risques de manière ex-ante sur la pauvreté et suivre les évolutions enregistrées (ex-post) de manière régulière.

2. Evolution des comportements

Dans un monde où le respect des limites planétaires est d'ores-et-déjà sous pression, un consensus semble avoir été obtenu sur la nécessité de réduire le recours aux matières premières pour des activités économiques. Certains participants disent que cela passe par un changement de comportement et qu'un préalable à ceci est d'informer les consommateurs (ménages, entreprises, ...) sur les répercussions environnementales liées à leur mode de déplacement. D'autres participants soulignent la nécessité de réglementations et de politiques fiscales progressives.

Plusieurs participants ont également souligné que le changement de comportement n'est pas aussi évident pour tout le monde. Les personnes à faible revenu ne seront pas toujours en mesure d'acheter une voiture ou un vélo électrique, par exemple. Rendre notamment la mobilité partagée ou les systèmes de location de ces types de transport plus abordables et accessibles pour les plus vulnérables pourrait constituer une solution. Certains participants soulignent que le gouvernement devrait faciliter cette démarche et investir dans ces solutions, ce qui lui permettra de bénéficier d'un double retour sur

investissement, car ce type de mesures contribue à la fois à la réduction de la pauvreté et à la durabilité des transports.

Il s'agit également d'inciter la population à emprunter les transports en commun et à recourir à la mobilité active lors de leurs déplacements professionnels et personnels. En vue d'encourager le recours aux transports en commun, la question de la sécurité a été soulevée par certains participants. Dans cette optique, les recommandations portaient tant sur la nécessité de renforcer la sécurité routière que sur un meilleur service de transports publics en vue d'encourager les déplacements en transport en commun.

Le télétravail possible dans certains secteurs d'activités peut certainement réduire les besoins en déplacement mais n'est pas toujours possible pour l'ensemble des professions. Certains participants précisent que le télétravail n'est pas à imposer dans toutes les circonstances et que ce dernier peut amener certaines personnes à augmenter leurs heures de travail. Il est à noter que l'accord sur le droit à la déconnexion en Europe et au niveau belge a pour objectif de « garantir la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs (...) »

Quant au transport de marchandises, à côté d'une stratégie de production plus locale, certains participants proposent un « modal shift » en privilégiant le transport par voies navigables ou encore en recourant aux voies ferrées.

Une réflexion concernant le régime fiscal actuellement en place s'avère par ailleurs nécessaire afin de faire évoluer les comportements. Certains participants disent que cette révision devrait aussi bien concerner l'imposition des personnes physiques et des sociétés, que les modalités prévues concernant les droits d'enregistrement et les frais de notaire actuellement demandés pour l'acquisition d'un bien immobilier. A l'égard de ce dernier point, une révision des modalités d'application concernant les droits d'enregistrement et des frais de notaire s'avère nécessaire pour encourager les personnes à se rapprocher de leur lieu de travail. En matière d'adaptation du régime fiscal, certains participants indiquent qu'il importera de veiller au renforcement de l'homogénéité internationale afin d'éviter les déséquilibres entre pays.

La mise en œuvre d'une taxe kilométrique « intelligente » devrait également être envisagée en vue de décourager certains déplacements (selon le principe du pollueur – payeur) selon certains participants. Cette taxe kilométrique devrait être appliquée à tout le monde et des modalités correctrices devraient être prévues en fonction des publics visés (voir également la section 4. Source de financement). Dans le même esprit, une taxe pourrait être appliquée sur les produits non respectueux de l'environnement. Toujours au niveau des mécanismes incitatifs, différentes mesures doivent être maintenues (voire renforcées) telles que le budget mobilité ou encore la norme Euro.

3. Développement de nouvelles formations et compétences

En vue de répondre aux besoins en matière de nouvelles compétences nécessaires, des nouvelles formations multidisciplinaires (techniques/sociales/aménagement du territoire) devront être définies. L'automatisation de certains modes de transport rendra nécessaire le développement de compétences techniques. Certains participants indiquent que ces besoins en formation pourront notamment se faire ressentir au niveau du démantèlement de l'industrie automobile qui va certainement engendrer des réorientations professionnelles. Il conviendra de valoriser la polyvalence en matière de compétences et veiller à orienter les jeunes vers des métiers manuels en veillant à revoir les conditions de travail et les rémunérations proposées afin de les rendre plus attractifs. Le recours aux voies navigables pour le transport de marchandises rendra également nécessaire des besoins en formation.

Certains participants signalent la problématique du risque de la fuite de talents. Dans ce sens, une réflexion devra être menée afin de s'assurer que les compétences développées en Belgique ne se délocalisent pas. Le fait de reporter le transport routier vers le transport fluvial rendra également nécessaire de former davantage de personnes car ce secteur souffre actuellement d'un manque de personnel.

Il conviendra par ailleurs d'encourager et accompagner le développement de la formation continue en mettant en place un dialogue social en vue de s'accorder sur les principes à suivre. Il a été soulevé que le financement des formations relève d'une responsabilité collective des entreprises et du gouvernement.

Il importera également selon certains participants de sensibiliser la population et les entreprises à prendre des décisions en termes de mobilité répondant aux objectifs environnementaux et de décarbonation. Dans cette optique, il conviendra d'encourager l'apprentissage dès le plus jeune âge des différentes options en matière de mobilité « durable » et de sensibiliser les entreprises à prendre des décisions visant à réduire leur empreinte carbone.

4. Repenser l'aménagement du territoire

Une révision de l'aménagement du territoire permettra de réduire les besoins en transport (en implémentant par exemple des mesures visant à encourager les personnes à rester dans les centres urbains). Une diminution des besoins de déplacement passera notamment par une proximité du lieu de travail mais également des différents lieux de vie (crèches, écoles, soins, etc.), par le développement d'infrastructures encourageant le recours aux transports publics ou encore la mobilité douce, est relevé par quelques participants. L'aménagement du territoire devra également se faire de manière optimale en vue de faciliter les accès à ces services pour les familles monoparentales. Le développement de circuits-courts que ce soit entre entreprises (B2B) ou entre entreprises et consommateurs (B2C) est également à encourager davantage.

Lors de la conception de nouveaux réseaux de transport, il importe de veiller à l'inclusivité de toutes et tous (femmes, enfants, personnes à mobilité réduite), tout en garantissant l'accessibilité physique et financière, la fiabilité, ainsi que l'efficacité des transports. Certains participants insistent qu'il est primordial de prendre en compte le genre dans les politiques publiques en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire afin de promouvoir des espaces publics plus inclusifs. Cela permet d'améliorer la sécurité, l'accessibilité, la participation citoyenne et la qualité de vie des femmes et 56 minorités de genre. Il s'agit de prévoir un système de mobilité accessible, abordable et qui permet aussi la coexistence des différents systèmes de transports et de leurs combinaisons. Certains participants relèvent que ces processus de conception au niveau local, régional ou national doivent avoir lieu en cocréation avec tous les différents usagers des transports, notamment des plus vulnérables.

Une série d'aménagements pourrait permettre une réduction des déplacements individuels et professionnels. Différentes options ont été formulées en ce sens : optimiser l'efficacité des moyens de transports en ville (personnels, professionnels et livraisons), créer un large réseau de pistes cyclables reliant les différents lieux de vie (gares, lieux de travail, etc.), créer des hubs garantissant la transmodalité, privilégier le transport des marchandises par voies navigables ou encore les voies ferrées et augmenter le nombre de parkings de dissuasion à l'entrée des villes.

5. Encourager les innovations technologiques

Résoudre les problèmes générés par les émissions de gaz à effet de serre passera en partie par des innovations technologiques. Il a été soulevé qu'il n'existe pas une seule solution ou une technologie à

privilégier pour répondre aux besoins en matière de transport. Certains participants estiment qu'il faudra considérer une combinaison de technologies ayant pour caractéristique commune d'être neutre en carbone (incluant l'hydrogène, les fuels synthétiques, ...).

Si certains misent sur le développement des nouveaux véhicules électriques et/ou autonomes adaptés aux voies, c'est-à-dire plus petits et plus légers, d'autres rappellent que l'électrification des véhicules ne constitue pas une solution pour réduire l'empreinte écologique issue de la mobilité car si elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau local, elle accentue des besoins en ressources limitées (notamment pour la constitution des batteries). Dans ce cadre, il importe de prévoir des évolutions au niveau des batteries afin de limiter les dépendances en métaux rares mais également d'envisager d'autres alternatives aux véhicules individuels pour répondre aux besoins en mobilité.

Inscrite dans une stratégie européenne favorisant l'économie circulaire et les circuits courts européens, la technologie escomptée pourrait aboutir sur la conception de modes de transport moins polluants et réduire notre dépendance à des pays. Concernant l'exploitation des matières premières, certains participants proposent qu'un dialogue institutionnel au niveau mondial soit organisé qui sur les ressources pétrolières et sur les métaux rares nécessaires à l'électrification des modes de transport.

Combiné aux politiques d'aménagement du territoire, le renforcement de la digitalisation de certaines tâches professionnelles permettra de réduire les besoins en mobilité, et a fortiori de contribuer à la décarbonation du secteur de la mobilité, selon certains participants. En revanche, d'autres participants ont mis en lumière que la digitalisation de l'économie ne rend pas possible le télétravail pour tout le monde et qu'il s'agit également de prendre en compte la fracture numérique.

Les changements générés par la décarbonation des secteurs du transport impacteront les métiers impliqués dans la filière de la mobilité et par conséquent les compétences désormais requises pour obtenir un emploi dans le secteur (électrification, ICT, software). A côté de cela, une partie des travailleurs dans ces secteurs pourront se reconvertir vers les transports en commun dont la massification de l'offre va générer une demande de main d'œuvre (chauffeurs, travaux de maintenance, etc.).

6. Identification de sources de financement

Pour certains participants, la mise en place d'une taxe kilométrique (sur les émissions de CO₂) avec des mécanismes de correction pour certaines catégories de la population s'avère centrale pour financer les investissements nécessaires à la décarbonation du secteur de la mobilité. En matière de taxation, il a également été envisagé de prévoir des nouveaux mécanismes pour les passagers ayant régulièrement recours aux avions (frequent flyer levy). D'autres participants évoquent un financement globalisé via les accises. Cette piste ne fait néanmoins pas l'unanimité en raison de l'électrification des usages qui va entraîner une diminution des recettes liées aux accises (ce qui entraînera la nécessité de mettre en place une taxe sur l'électricité).

D'autres sources de financement ont été avancées, tel que l'impôt sur les revenus en le rendant davantage progressif (en ajoutant des tranches pour les plus hauts revenus) ou encore l'impôt sur les plus-values boursières ou sur le capital. La taxation des livraisons dites non durables a aussi été proposée. Enfin, le régime favorable accordé aux voitures de société a également été évoqué comme une pratique qui devrait être supprimée le plus rapidement possible. Les fonds que la fin de ce régime rapporteraient à l'État pourraient alors être investis dans des solutions durables qui fonctionnent pour tout le monde, en particulier pour les plus vulnérables.